Annual Report

04-05

Canada Council
for the Arts

Annual Report

04-05

Canada Council
for the Arts

Cover: Gillian Smith, in *Dragging the Volga*, Trip Dance Company. Photo: Paul Martens.

Canada Council for the Arts | Conseil des Arts du Canada

www.canadacouncil.ca

48th Annual Report

Graphic Design: Alejandro Contreras
Printed in Canada by: St-Joseph Print Group
ISBN: 0-88837-200-0

Canada

105-07262/

The foundations of Canada's cultural life were built in the 1950s. In its first year of operation (1957), the Canada Council for the Arts supported less than 40 arts organizations and artists. Today, it supports over 4,300 arts organizations and artists, from coast to coast.

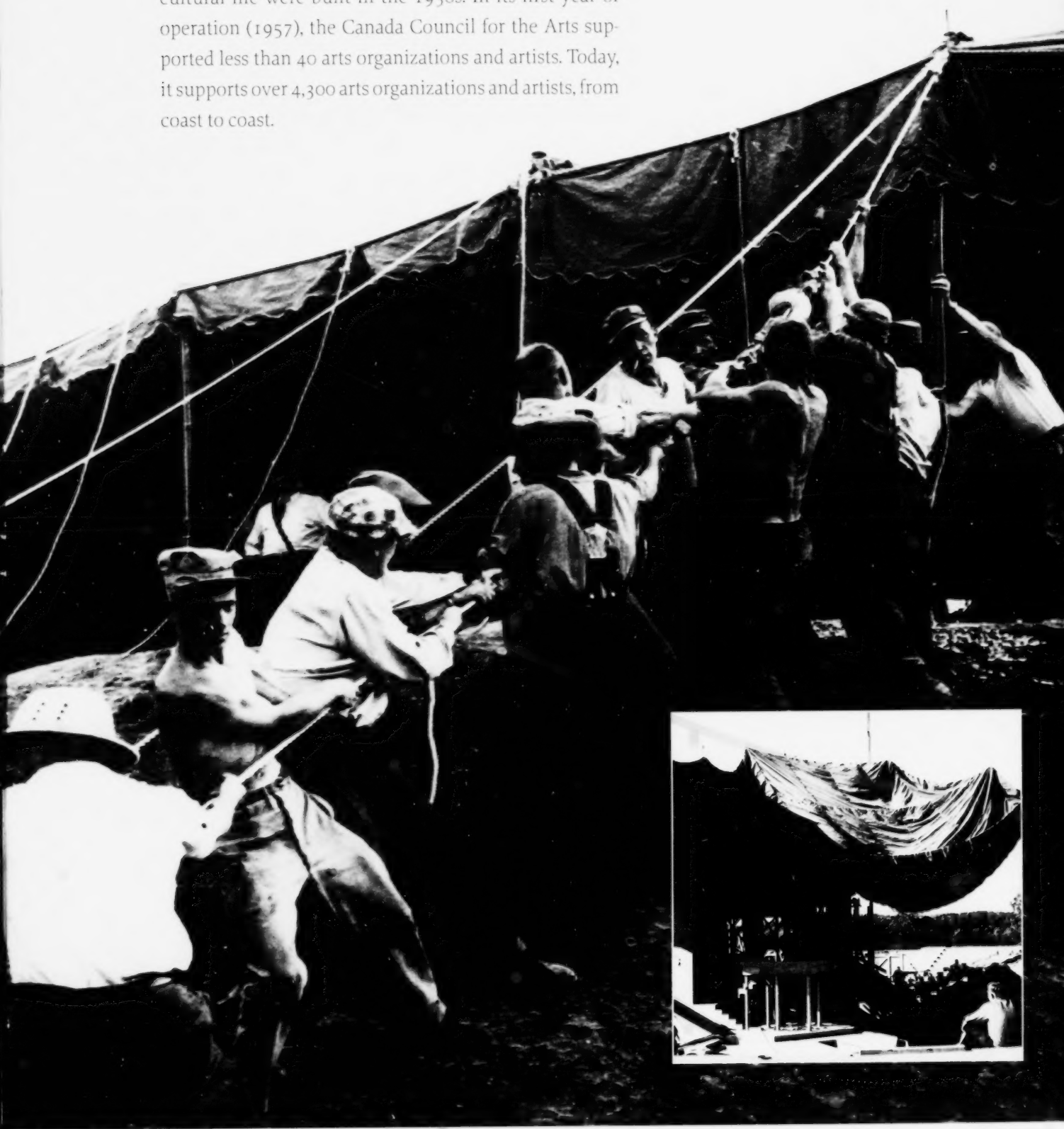

Canada Council for the Arts

The Canada Council for the Arts is a national arm's-length agency created by an Act of Parliament in 1957. Its role is "to foster and promote the study and enjoyment of, and the production of works in, the arts." The Council offers a broad range of grants and services to professional Canadian artists and arts organizations in music, theatre, writing and publishing, visual arts, dance, media arts, and interdisciplinary and performance art. It also seeks to raise public awareness of the arts through its communications, research and arts promotion activities.

The Council awards prizes to over 100 artists every year. It administers the Killam Program of scholarly awards, the Governor General's Literary Awards and the Governor General's Awards in Visual and Media Arts. The Canadian Commission for UNESCO and the Public Lending Right Commission operate under its aegis. The Canada Council Art Bank contains 17,500 works of contemporary Canadian art which are rented to the public and private sectors.

The Canada Council is overseen by an 11-member Board. The Chair, Director and Board members are appointed by the government. The Council relies heavily on the advice of artists and arts professionals from all parts of Canada; some 750 serve annually as peer assessors, or jurors. The Council also works in close co-operation with federal and provincial cultural agencies and departments.

The Canada Council for the Arts reports to Parliament through the Minister of Canadian Heritage. Its annual parliamentary appropriation is supplemented by endowment income, donations and bequests. Its accounts are audited by the Auditor General of Canada and included in the Annual Report.

In 2004-05, the Council awarded some 6,100 grants to artists and arts organizations and made payments to 14,441 authors through the Public Lending Right Commission. Grants, payments and awards totalled $132.3 million.

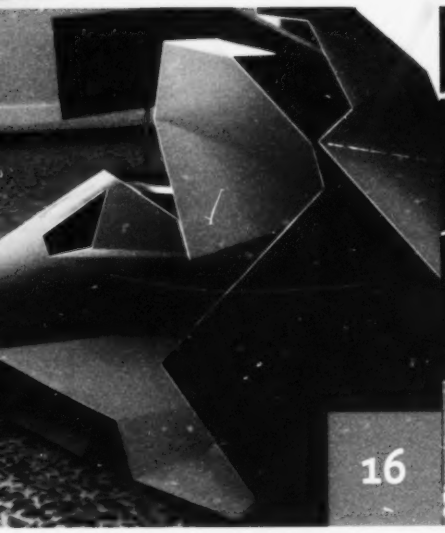

Financial Report

Table of Contents

4 Report of the Chair

6 Report of the Director

8 The Year in Review

22 Endowments and Prizes

24 Art Bank

26 Public Lending Right Commission

27 Canadian Commission for UNESCO

29 The Council Index on the Arts

30 The Board and Senior Staff of the Canada Council

32 Governance

33 Financial Report

Report of the Chair

When I was appointed Chair of the Canada Council for the Arts in the fall of 2004, I said how honoured I was to have such a key role in an organization that has played such an important part in my own life as an artist. In my training at the National Ballet School, and in my career as a dancer with the National Ballet of Canada, I was well aware of the crucial influence the Council has in the health and long term well-being of organizations as well as in the careers of countless artists.

My experience as a working artist — and one associated with a major arts organization — also made me wonder about how money was distributed. Seeing first-hand how a ballet company has to scrimp, cajole, beg and borrow in order to keep a production going or a show on the road, I was naturally anxious that more money be made available to train dancers, commission works, mount shows and take them across the country and around the world. I was also well aware that the average income of a dance professional in Canada was extremely low — in 2001 it was estimated to be $14,587. The needs were obvious. The solutions seemed equally obvious.

My new role as Chair has given me an additional perspective. The Canada Council has the responsibility of supporting professional arts in every region of the country, in disciplines both traditional and emerging, from the classical to the cutting edge. It must respond to the very real explosion in the arts in the last decade, as well as to the changing needs of a rapidly changing population. It must do all of this with a budget that hasn't kept up with the demand.

The board of the Canada Council — and I thank my colleagues on the board for the tremendous support and encouragement they have given to me in my first months as Chair — and many arts professionals are of the view that the Council is woefully under-funded. There is not enough money to do the things that need to be done to give Canadians the artistic choices they want. Arts organizations are over-stretched and under-resourced. Artists survive on income that is less than three quarters the national average.

The renewal of funding under the Tomorrow Starts Today initiative is a good start in addressing the long-term needs of the arts in Canada. The Canada Council looks forward to working together with the arts community and the government to ensure that the arts are an integral — and stable — part of the country's fabric. To put us firmly in the ranks of those countries that know the arts are not a diversion from life, but rather an essential part of life. As necessary to communities as pavement and pipes.

"The arts captivate and enrich us.
And the value they bring to our lives spreads
outwards in wide and positive circles."

The arts matter. They are important to our communities, from medium sized towns to big cities. They are important to our children's development. They tell us who we are and where we've come from. They recount the stories that are part of our shared heritage and part of the new Canada. They define what we stand for, and help us figure out where we want to go. They express our unique identity dramatically, and distinctively, to the world.

But beyond that, they are important for what they bring to us as individuals. Not as consumers, or cogs in the economic wheel, but as thinking, feeling, human beings. Passion for the arts is a reciprocal thing. We all know about the passionate artist. But there is also the passionate participant — each and every member of all those audiences, each and every reader, each and every viewer of a work of art. The arts captivate and enrich us. And the value they bring to our lives spreads outwards in wide and positive circles.

I bring to my role of Chair the perspective and concern of an artist — and many artists have told me that my appointment has filled them with hope. But I also bring to my role as Chair the perspective of a passionate lover of the arts. As I know all Canadians are in their hearts.

Tomorrow does start today.

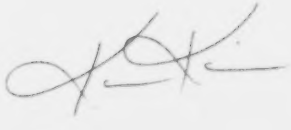

Karen Kain, C.C.
Chair

Report of the Director

"Canada is cool," said Britain's authoritative *The Economist* not long ago. And with reason. Canada is increasingly seen abroad as vibrant, cosmopolitan and forward looking, with an arts scene that is cutting edge and innovative. Whether it's Chris Landreth's Oscar-winning animated film *Ryan*, Edouard Lock's innovative dance creation *Amelia*, the singing of Measha Brueggergosman, the art of Rebecca Belmore at the Venice Biennale, or the writing of Yann Martel or Wajdi Mouawad, Canadian artists have caught the world's imagination.

It has taken close to 40 years to get the Canadian arts scene to the point where its artists habitually rank among the world's best. Through enlightened public support for the arts, Canada has been able to develop an arts landscape that stands among the best. But there are significant signs of stress in the arts infrastructure. Many arts organizations, large and small, are finding it difficult to sustain themselves. The proportion of revenue of major arts organizations that comes from the Council has decreased dramatically — from 23 to 7 per cent. A diminishing percentage of artists is able to count on support from the Council and other funding bodies. The necessity of developing new audiences among the young remains a tremendous challenge throughout the arts community — especially in the face of low-cost entertainment and an abundance of technological diversions.

In 2004–05, the Canada Council applied its resources and its imagination to many of these issues. It continued to make excellence a priority in its funding decisions. It supported sound management, innovation, audience development and community outreach in arts organizations. It modernized its approach to individual grants in the visual arts. It maintained a key focus on youth, as well as on the burgeoning culturally diverse and Aboriginal arts communities. It promoted arts and learning as something of intrinsic value, and of lasting social and economic benefit. It worked to establish partnerships and networks to pursue common cultural goals.

The Council welcomed (along with 1,000 plus municipalities represented by the Federation of Canadian Municipalities) the renewal of arts and culture funding for the next five years under the Tomorrow Starts Today initiative. At the same time, however, it emphasized that maintaining long-term stability and sustaining excellence are challenges that need to be addressed.

During the last two years, the Council has been engaged in broad consultations and dialogue about the future of the arts in this country, and the role of the Canada Council in that complicated ecology. These discussions have been stimulating, far-reaching and reflective of the dynamic nature of the arts in Canada.

My deep appreciation goes to the Council's Chair, Karen Kain, and its board members, past and present, for their inspiring dedication. My sincere and heart-felt thanks goes as well to all the staff at the Canada Council, who work with such devotion and commitment on behalf of artists, and for the benefit of all Canadians.

John Hobday, C.M.
Director

The Canada Council's Destination Statement

The Arts

- are a vibrant source of community and national values and pride
- reflect the diversity of Canada
- represent Canada to the world as a dynamic, creative, innovative and cosmopolitan country.

Artists

- realize their full creative potential and produce outstanding works of art
- are valued by their fellow citizens as key contributors to the creative and intellectual life of Canada

Arts organizations

- are vigorous and resilient both artistically and organizationally
- ably serve their art form or practice, their audience and their communities

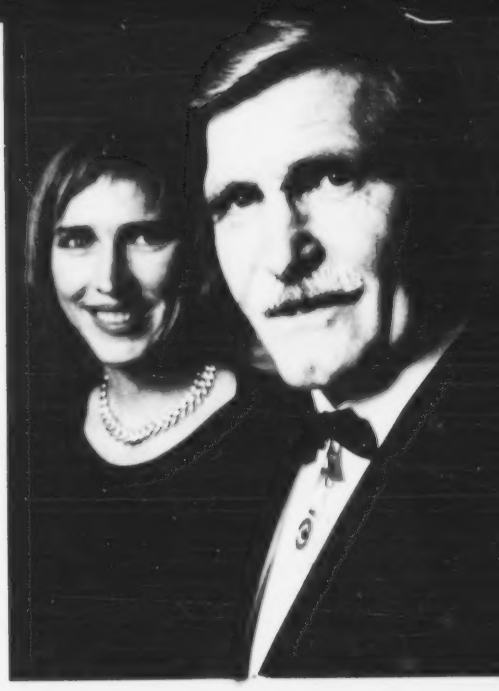

The Year in Review

In 2004-05, the Canada Council awarded some 6,100 grants to artists and arts organizations. It made public-lending-right payments to over 14,400 authors, and awarded prizes to over 100 artists and scholars. Grants, payments and awards totalled $132.3 million.

Council-supported films go to the Oscars™

Two Canada Council supported films, and , earned Oscar nominations earlier this year for film makers Chris Landreth and Hubert Davis. Ryan went on to win the Oscar for best animated short film. The film tells the affecting story of Ryan Larkin, a visionary animator who was himself nominated for Oscars in 1969 and 1972, and who now panhandles on the streets of Montreal. The film combines documentary with animation, in a style that Landreth calls "psychological realism."

"It is a great honour to be recognized for this film – it was a labour of love for almost four years," Landreth said at the Oscar ceremony. "Ryan Larkin is a ... genius, and I wanted to be able to tell his story in an original and visually expressive way." At the televised ceremony, Landreth acknowledged the support of the Council, which provided $60,000 in funding in 2001. has won more than 40 prizes at film festivals in Cannes, Annecy, Spain and Hiroshima; it has appeared at over 100 film festivals around the world.

Hubert Davis received $16,000 from the Canada Council in 2002 for his documentary entitled , which chronicles the life of his father, Harlem Globetrotter Mel Davis. was nominated in the short documentary film category. Both and were co-produced by the National Film Board of Canada. Copper Heart Entertainment also co-produced Ryan.

The Council's Media Arts program provides support to a wide range of film and video genres, including animation, documentary, experimental and art-related films. While the NFB and Telefilm Canada are better known for their support of the film sector, the Canada Council often supports the research, creation and production of films in their earliest stages. Such was the case with another film that was internationally recognized. , by Zacharias Kunuk, which won the Camera d'or for best first feature-length film at the Cannes Festival in 2001.

A tale of operatic success

Filumena

is a story of passion and murder set in frontier Alberta. This new opera, which was jointly created by Calgary Opera and the Banff Centre and premiered in Calgary in 2003, is based on the fascinating and tragically true story of Filumena Lassandro, the last woman to be hanged in Alberta. Set in the early 1900s, the story recounts how a young immigrant woman becomes involved in a bootlegging scheme, which goes awry. A constable is murdered, and Filumena is hanged for being at the scene of the crime.

boasts music by Juno nominee John Estacio and libretto by acclaimed Canadian playwright John Murrell (winner of the Canada Council's Walter Carsen Prize for Excellence in the Performing Arts in 2001). The team of Murrell and Estacio has produced an intelligent text coupled with an innovative and accessible musical score. The Banff Centre production presented at the National Arts Centre in Ottawa in the spring of 2005 received rave reviews. will be re-mounted by the Edmonton Opera in late 2005, at which time it will become the most performed mainstage Canadian opera in the country's history.

Some 20 opera and music theatre companies are funded by the Canada Council. In an artistic discipline that poses many challenges, Calgary Opera is recognized as a leader in the production of new Canadian opera. Calgary Opera's sound management and strategic focus on audience development and outreach have given it the ability to extend its programming beyond traditional operatic works and explore specifically Canadian subjects and themes. The Canada Council, through the Opera / Music Theatre program and its investment in the Canadian Opera Creation Program through Operaca, has been key in supporting the momentum of new opera creation across the country.

The Canada Council supported the Ottawa production of , as part of Alberta Scene at the National Arts Centre, a two-week long showcase of the best of the arts from Alberta, helping mark the 100th anniversary of the province's entry into Confederation.

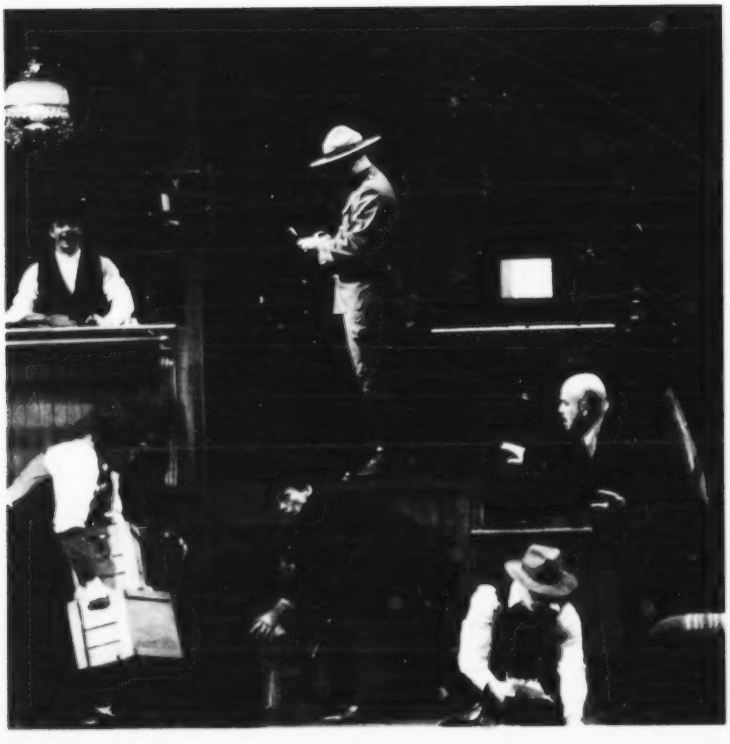

Spotlight on dance

For a long time, dance artists have understood that dance not only has a creative power, but also a healing power. This aspect of dance is most eloquently expressed through projects of dance animation in the community. This past year, Douglas D. Durand, with the assistance of consultant Deborah Meyers, completed a work illustrating the range of practice in dance animation. The Canada Council-commissioned work will be published shortly.

Each personal story in the publication underlines the need for artistic experience in our daily lives and the influence that this has on the men, women and children who take part. As Candice Larscheid, a participant in projects of integrated dance, says, "As a person with a disability, the opportunity to express this unfinished, complicated lifestyle through my art, my dance, [is] a healing experience."

Joe Laughlin, artistic director of the intergenerational dance residency Move It!, aptly sums up the urgent need for art in our lives: "Our society is at a place where people want to participate in creation because that's what we do as humans." The collection eloquently portrays the diverse approaches to dance animation in Canada, the power it has to bring people together, the countless collaborative possibilities explored by dance because of its inclusive, participatory nature, and its ability to nourish and preserve the diverse cultures that make up Canadian society.

On the performance side, Canadian dance artists continue to find new audiences. The Alberta company Decidedly Jazz Danceworks made its first cross-Canada tour thanks in part to the organizational development program of the Council's Flying Squad. Young Montrealer Dave St-Pierre was hailed as discovery of the year by the German dance magazine . And in publishing, Zab Maboungou, artistic director of Montreal's Cercle d'expression Nyata Nyata, launched

, a major work on the foundations of African dance, published by Éditions du CIDIHCA.

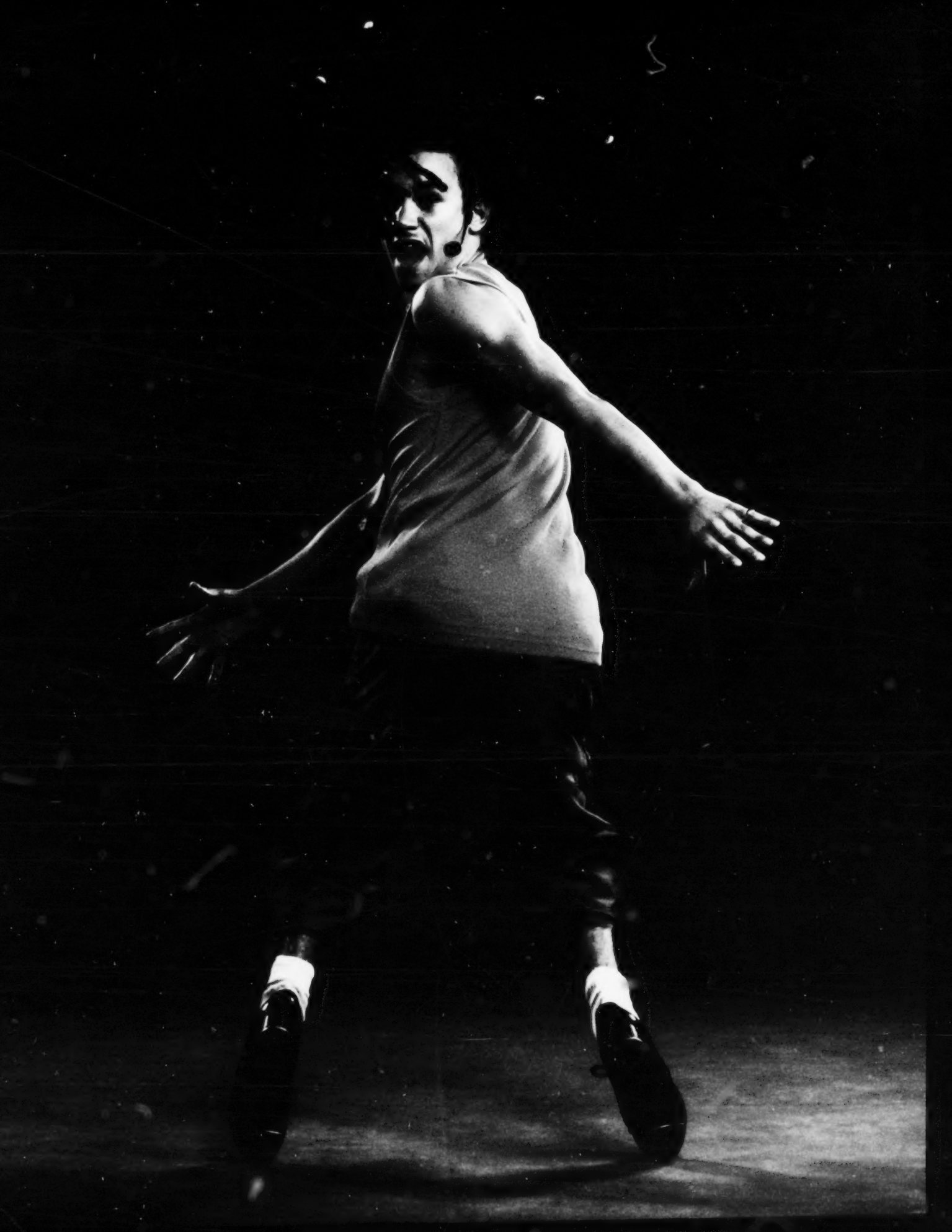

The curtain rises on new theatres

For many companies, the construction of a theatre is a major accomplishment, for it symbolizes the strong sense of belonging that an organization has within its community, and its cultural relevance. This year, the Council is delighted to see four of the companies it supports taking up residence in new premises.

In New Brunswick, the Théâtre populaire d'Acadie has contributed to the construction of a new performance hall, the Centre culturel de Caraquet, that is adapted to the needs of the arts community. In Moncton, the Théâtre de l'Escaouette has inaugurated its new performance hall thanks to support from the Caisses populaires acadiennes. In Toronto, Soulpepper Theatre will be moving into the Young Centre in the Distillery Historic District. With a threefold vocation combining performing arts, education and community outreach, the Centre is a unique joint venture between Soulpepper and George Brown College. It was designed by Thomas Payne of the internationally renowned firm of Kuwabara Payne McKenna Blumberg Architects, of Toronto (winners of a 2004 Governor General's Award in Architecture). And in Calgary, Theatre Junction is currently renovating the oldest theatre in Western Canada (The Grand) and will launch its new season in November. The company, whose primary mission is to produce new Canadian plays, has staged several works by Governor General's Award-winners. It promises to be a mainstay in the cultural district of the Alberta city.

While some theatre artists have become more firmly established in their communities, others have embarked on tours that have won the acclaim of new audiences. Calgary's Old Trout Puppet Workshop toured Canada, from Jonquière to Victoria, with its critically acclaimed and imaginative shows. The plays and , by the talented Montreal author and director Wajdi Mouawad, were introduced to delighted European audiences. Talented Canadian playwrights and theatre companies continue to put down roots both at home and abroad.

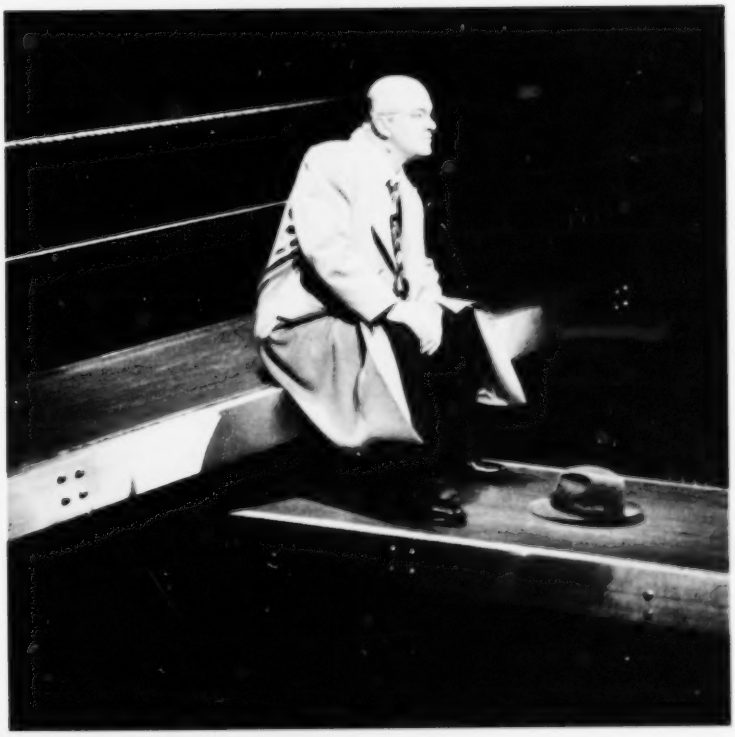

Translating literary excellence

The Department of Canadian Heritage announced recently that it will contribute an additional $500,000 in 2005-06 for the translation of works by Canadian authors through the Book Publishing Industry Development Program. This means that the Canada Council for the Arts will receive twice as much in funding for the translation of Canadian literary works. As well, the Council will increase its investment in the promotion of works translated into French, English or an Aboriginal language and published in Canada, to enhance their visibility among Canadian readers.

The Council's translation programs have contributed considerably to the international success of Canadian writers, helping pursue the ideal of dialogue between cultures. Today, Canadians are more familiar than ever with their own literature, and foreign publishers are constantly keeping an eye out for new works by Canadian authors. Established, well-known authors continue to find readers, but new, emerging voices are also capturing more attention from foreign publishers. Canadian literature, in short, is improving upon an already excellent reputation on the international literary scene.

This year, 124 international translation grants totaling $445,000 were awarded for translations into 42 languages. Applications to the program increased by 10 per cent over the previous year. This year's translation list ran the gamut of fiction, nonfiction, drama, poetry and children's literature. Among the more popular choices:

by Margaret Atwood,
by Yann Martel,
by Gil Courtemanche,
by Carol Shields,
by Ann-Marie MacDonald,
by Gaetan Soucy,
by David Adams Richards,
by Naomi Klein,
by Michael Ignatieff,
by Margaret MacMillan,
by Gerald Ratchard and
by Brian Doyle. Among the up-and-coming authors in demand are Shauna Singh Baldwin, Thomas Wharton and Marie-Sissi Labreche. Translation not only gives a book a new language, it gives it a new life.

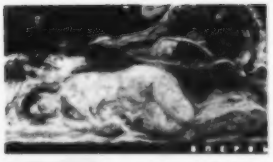

Мари-Сюсси
Лабреш
ПОГРАНИЧНАЯ ЗОНА

Marie-Sissi
Labreche
BORDERLINE

Continuity and change in the visual arts

Backed by its long tradition of support to creation, research and production, the Canada Council's program of grants to visual artists took on a fresh, more vigorous approach during the last fiscal year, despite limited financial resources. After five years of consultations and discussions between the Council and the arts community, a new, more flexible program has emerged, one that will have a lasting impact on the visual arts as a whole.

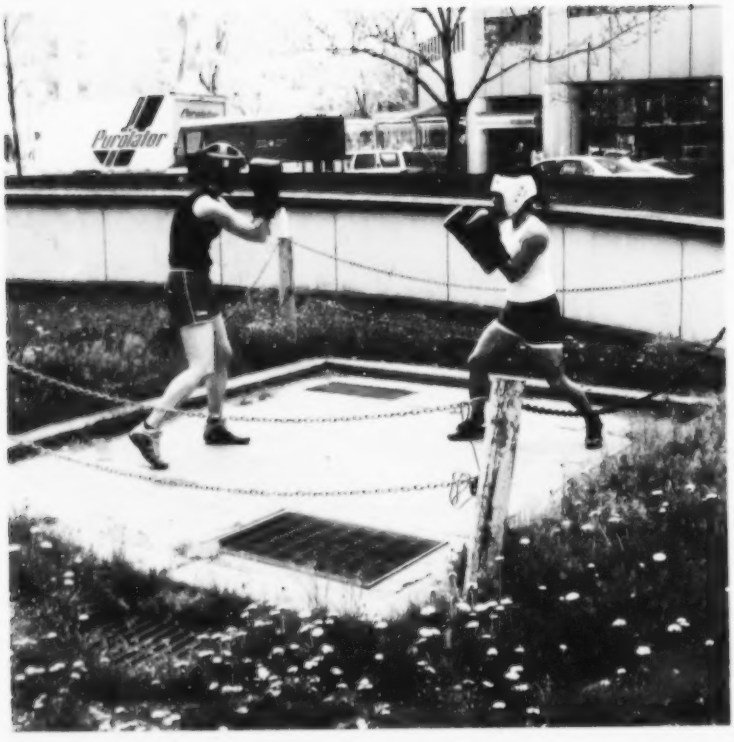

The program now addresses a complete range of activities and provides assistance of a kind that artists most need at different times during their careers. The changes reflect a common desire of the Council and the community to see a more substantial contribution to the work of visual artists and the advancement of the practice. The program formula is simple, with three components: travel, project and long-term grants. The long-term grant, which will provide annual support of $40,000 for two years, acknowledges the support that artists make to the discipline and to research in the arts.

For almost 50 years now, the Council has adapted to changes in the visual arts world so that it can best promote the talents of Canadian artists. The effects of its support are tangible. This year, on the international scene, several artists have occupied the studio residences of the Council with singular style. These include Germaine Koh (in Berlin), Mathieu Beausejour and Andrew Forster (in London), and Ron Terada and Edward Poitras (in New York).

Elsewhere, the architectural firm of Saucier + Perrotte represented Canada at the 9th International Architecture Exhibition of the Venice Biennale, with an exhibition that was enthusiastically hailed by the public. And, in its first season, the new Prix de Rome for Emerging Practitioners was awarded to Taymoore Balbaa, a promising young graduate who will intern with the prestigious Spanish architectural firm of Fernando Martin Menis. The Canadian visual arts market was also well represented, through Council support to gallery owners, at art fairs in New York, Chicago, Miami, Palm Beach and Berlin.

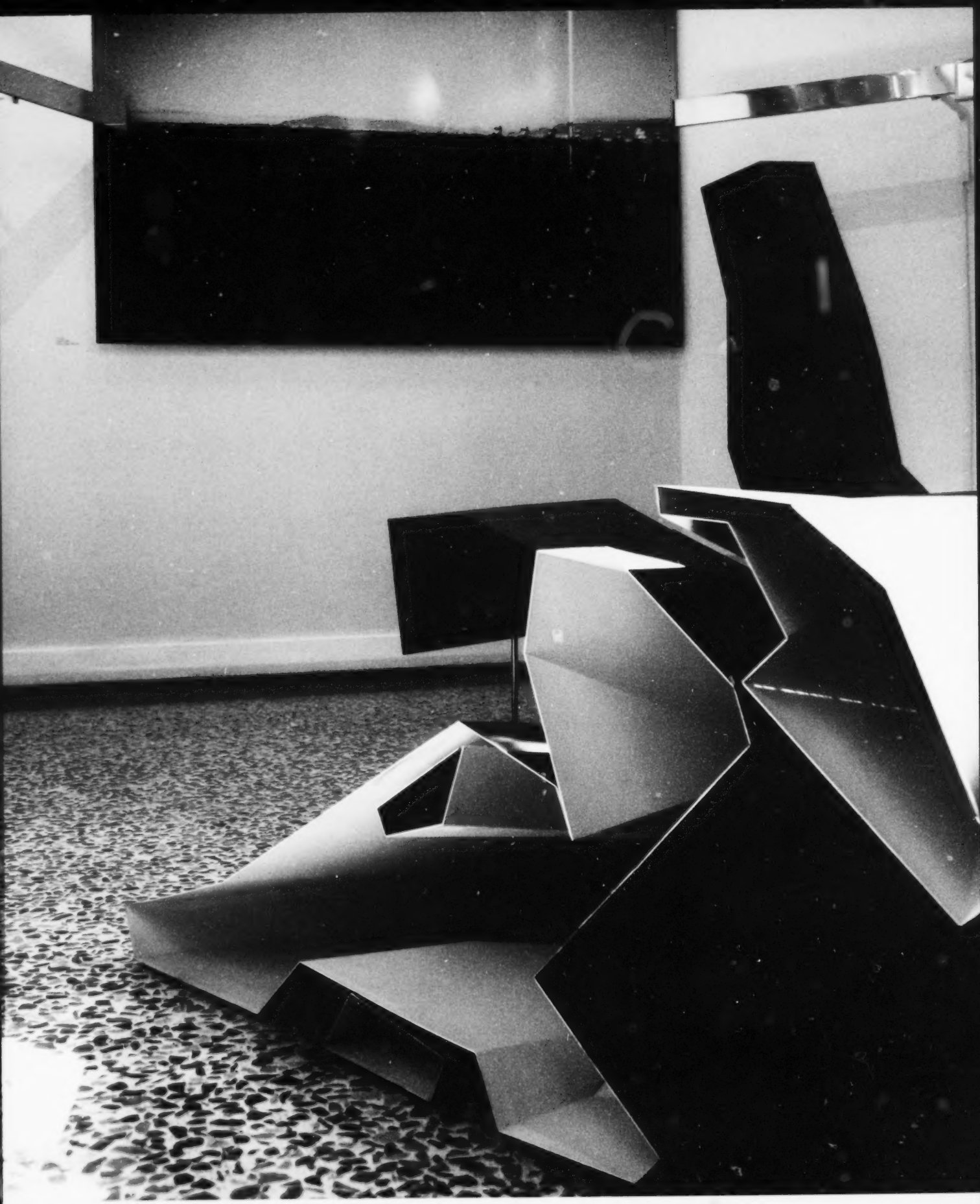

Promoting Canadian dance to the world

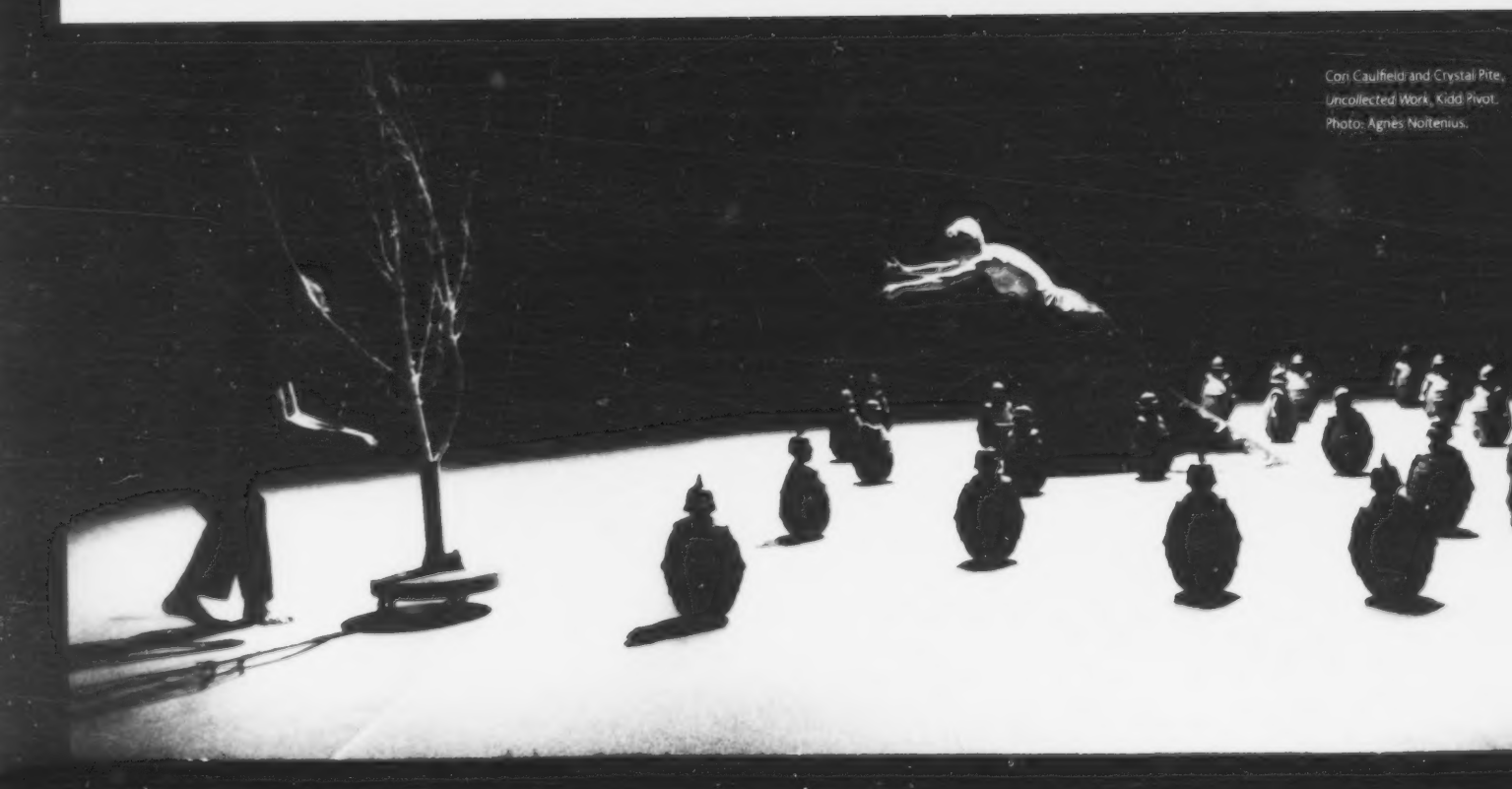

Cori Caulfield and Crystal Pite, *Uncollected Work*, Kidd Pivot. Photo: Agnès Noltenius.

Inter-Arts

Exploring the new

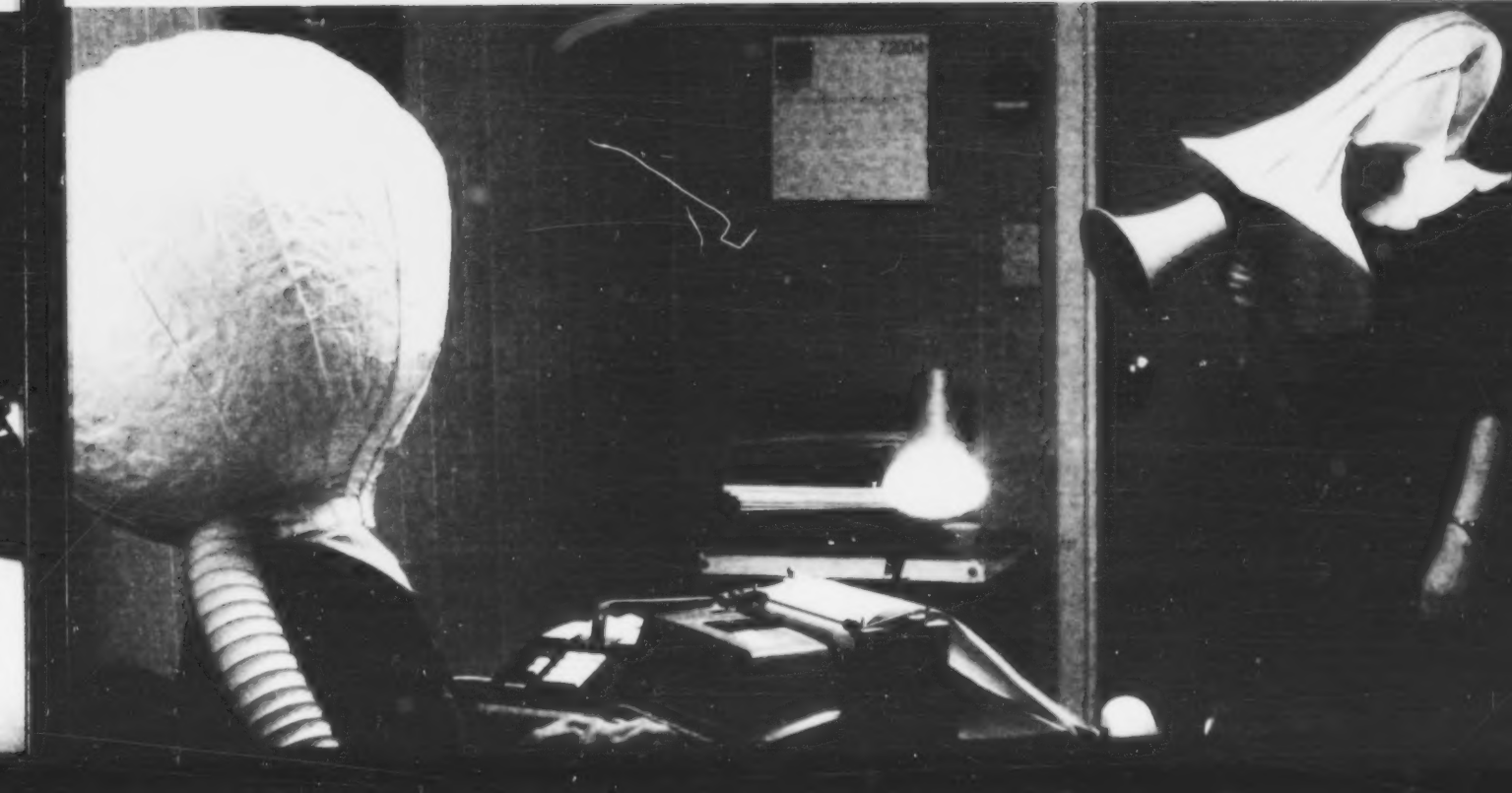

Traditional Aboriginal art forms get their due

In mid 2004, the Canada Council for the Arts launched a new program designed to help Aboriginal artists preserve and promote traditional Aboriginal visual art forms. These include basketry, applique, beadwork, weaving, traditional Aboriginal pottery/clay techniques and wood, stone and bone carving. The Aboriginal Traditional Visual Art Forms program funds creation and production of traditional Aboriginal visual art forms, as well as research, preservation and dissemination.

The program was created because of a concern that traditional visual art forms are no longer passed down from generation to generation and risk disappearing completely if attention is not paid to preservation and evolution. The program will assist Aboriginal artists and arts organizations preserve traditional knowledge and allow them to pursue work into new and unique forms. Traditional Aboriginal visual artists were previously eligible for other Canada Council visual arts programs, but were often at a disadvantage because priority was often given to more contemporary art forms. The Council is providing $500,000 a year over two years to support this pilot program.

In other news from the Aboriginal arts scene, Vancouver artist Rebecca Belmore was chosen to represent Canada at the 2005 Venice Biennale of Visual Art, the world's oldest and most prestigious venue for contemporary art. Belmore, an Anishinabekwe artist, addresses history, place and identity in her work, which includes sculpture, installation, video and performance. The Kamloops Art Gallery and UBC's Morris and Helen Belkin Gallery are mounting the exhibit. Canadian participation is coordinated by the Canada Council, the Canadian Embassy in Rome and the National Gallery of Canada.

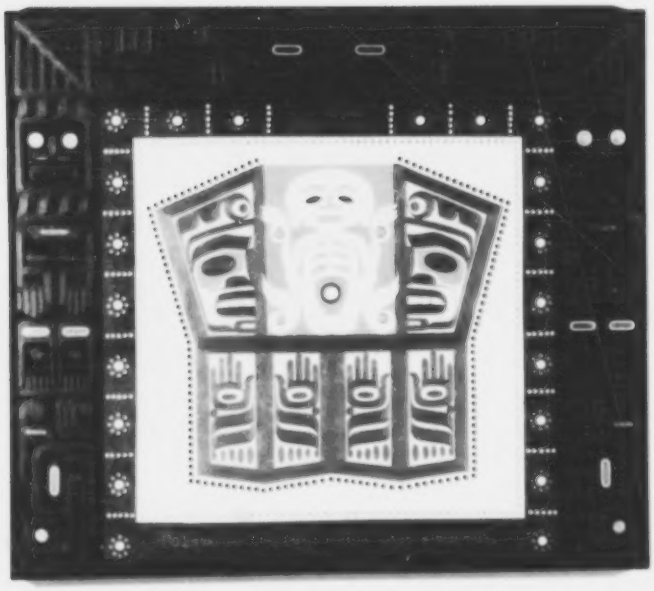

Helping culturally-diverse organizations

build roots

Sponsors help sustain the Arts

Canadian corporations have long numbered among Canada's most prominent supporters of the arts, and of the Canada Council. The Molson Prizes, for example, were the first prizes created at the Council, in 1964, through a donation from the Molson Foundation. Today, Bell Canada, Scotiabank and BMO Financial Group are front and centre in recognizing — and rewarding — Canada's artists.

Bell Canada has funded the Bell Canada Award in Video Art since 1991. Scotiabank has covered costs of an awards dinner and advertising for the Killam Prizes since 1997. And BMO Financial Group has sponsored the promotional component of the Governor General's Literary Awards since 1988.

For the Canada Council, the assistance of sponsors and philanthropists in supporting artistic activity is precious. The Council recognizes that philanthropy is essential to sustain the arts. The size of donations varies, but the impact on the artists is great. The generosity of corporations, foundations and individuals allows the Council to loan instruments and award prizes every year to over 100 Canadian artists and scholars. In addition to recognizing artistic and scholarly excellence, these awards in turn permit further artistic or academic research and exploration, which, on a larger scale, reward all Canadians.

When the Walter Carsen Prize for Excellence in the Performing Arts was created in 2001, Walter Carsen said: "It would be nice to hear that this award also serves as a catalyst for others to provide similar forms of support."

From top left: 2004 winners of the Governor General's Awards in Visual and Media Arts Paul Wong, Roland Poulin, Lynne Cohen, Carl Beam, Françoise Sullivan, Lisa Steele and Kim Tomczak, Claude Gosselin (Photos: Martin Lipman and Ann Beam); 2004 Governor General's Literary Award-winners Morris Panych, drama (photo: David Cooper), Janice Nadeau, children's illustration, at Rideau Hall (photo: Patrick Doyle/CP Images), Jean-Jacques Simard, non-fiction (photo: Marc Robitaille) and Roo Borson, poetry (photo: Sue Schenk).

Sponsors help sustain the

The Art Bank goes to Washington

Works by some of Canada's best-known Aboriginal artists were on view at the Canadian Embassy in Washington in the fall of 2004. The exhibition,

, took place in conjunction with celebrations for the opening of Washington's new National Museum of the American Indian.

The exhibition, which ran from September 23 to November 27, celebrated the wealth and diversity of Canadian Aboriginal art. —"medicine song" in the language of the Northern Tutchone people — brought together paintings, sculptures, drawings and photographs by 18 Aboriginal artists, including Anishinabe artist Norval Morrisseau, Inuit artist Isaaci Etidloie, and Northwest Coast artists Marianne Nicolson (see artwork page 20), Connie Watts and Rande Cook. The works reflected themes of nature, spirituality and politics.

In addition to providing the Canada Council's Art Bank with unparalleled exposure before large and influential cultural and political audiences in the U.S. capital, the exhibition has had positive repercussions for the artists: several have since been approached about other work, both in Canada and the United States.

While the 18 works of contemporary art were chosen from the Art Bank's collection of 17,552 works of contemporary art purchased throughout its 34 year history, many were part of a special 2002 purchase of Aboriginal works of art marking the Bank's 30th anniversary. The works were assembled by Art Bank Director Victoria Henry. was a collaboration of the Art Bank, the Canadian Embassy in Washington and other Canada Council units: the Visual Arts Section, the Aboriginal Arts Secretariat, the Audience and Market Development Office and the Public Affairs Division. The curatorial statement for the exhibition brochure was written by art historian Ruth Phillips.

The Canada Council Art Bank contains over 17,500 paintings, prints, photographs and sculptures by some 3,000 Canadian artists. It is the largest collection of contemporary Canadian art. Photos: Lipman Still Pictures.

Public Lending Right Commission

The availability of Canadian books in Canada's public libraries ensures that Canadians have access to the extraordinary work of our authors. The Public Lending Right Commission's unique and important mandate ensures that authors receive financial compensation for the presence of their books in libraries. In February 2005, the Commission distributed $8,962,741 to 14,441 Canadian writers, translators and illustrators. This represented payment for the presence of 54,776 eligible book titles in Canada's public libraries.

This year, the Public Lending Right Commission (PLRC) made several changes to its sampling procedures in libraries. While the Commission previously vetted both public and university libraries, it now samples the catalogues of public libraries only. This more accurately represents access to books by the general public. The new sampling procedure has resulted in modifications to some payments, and has led to varied reactions.

On the financial front, the Commission was pleased with the renewal of the Tomorrow Starts Today program for another year. The Comission receives $1 million under this program, and believes that the fund must become an integral part of the base budget for the Canada Council for the Arts and, consequently, in its own budget. During this period of major adjustment in the program, the Commission has continued to defend this fundamentally important program, and to make funding requests from the government. The PLRC's 20th anniversary celebrations in 2005-06 will be an excellent opportunity to make the government aware of the importance of providing adequate financing for the program and, by extension, adequate compensation for Canadian authors.

After more than 14 years as Secretary General of the Commission, Gwen Hoover retired in April. Poet, novelist and short story writer Carole David, who has just completed her first year as Chair of the Commission, warmly saluted the work accomplished by Ms. Hoover. David Schimpky was appointed the new Secretary General.

Canadian Commission for UNESCO

The Canadian Commission for UNESCO was established under the Canada Council Act. It has an advisory, consultative and promotional role with a pan-Canadian and international mandate. UNESCO (the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization) is the only agency in the UN system that has National Commissions. The Canada Council provides the Commission's Secretariat.

In October 2004, the Georgian Bay Littoral became Canada's 14th UNESCO Biosphere Reserve. The designated area, which includes the headwaters of the St. Lawrence River, is one of the largest fresh water archipelagos in the world. In approving the designation, the International Coordinating Council of UNESCO's Man and the Biosphere Programme noted the "extraordinary collaboration" between Aboriginal communities, local inhabitants, local business interests and regional and local authorities, all of whom share a common vision of sustainable development and environmental and cultural conservation.

The Canadian Commission for UNESCO has also made the implementation of the Decade of Education for Sustainable Development (2005-2014) a priority, which it is approaching from socio-economic, environmental and cultural perspectives. Education for sustainable development is fundamentally about values, about respect for others, for diversity, and for the environment, and for adopting behaviour and practices that enable everyone to live a full life. The Commission is promoting the decade with diverse stakeholders, including federal and provincial government departments, NGOs and professional associations.

In preparation for the World Summit on Arts Education being held in Lisbon, Portugal in 2006, the Commission has formed a partnership with the Canada Council for the Arts and the Canadian Conference of the Arts to promote the importance of the arts in formal, non-formal and informal learning, and as an integral part of education. The Commission held a series of consultations across Canada with individuals, associations, institutions and government departments and agencies involved in arts and learning as a contribution to developing the Canadian position for the World Summit.

La Habana, 2001, by Pedro Ivatin, colour photograph, 76 x 102 cm.
Canada Council Art Bank.

The Council Index on the Arts

$132.3 MILLION
total Council investment in the arts

$16

$10.6 MILLION
Council funding for youth-related activities

$4.75
annual cost of the Canada Council per Canadian

0.09 %
Council budget as percentage of total federal government spending

4.5 %
Council share of federal cultural spending

$40

598,000
people employed in the arts and culture sector

890

$23,500
average income of an artist

Note: unless otherwise indicated, Canada Council figures are for the 2004-05 fiscal year. Source of general cultural statistics: *Government Expenditures on Culture, 2002-03*, Statistics Canada (87-F0001-XIE); *Focus on Culture*, Vol. 15, No. 1, Statistics Canada Catalogue (87-004-XIB).

The Board and Senior Staff of the Canada Council for the Arts

Karen Kain

Craig Dowhaniuk

Simon Brault

Marie P. Comeau

Jeannita Thériault

Laurent Lapierre

David Thauberger

Tom Hill

* appointed September 14, 2004 ** appointed November 5, 2004 *** appointed November 25, 2004

John Hobday

Executive Management Committee

John Hobday,

Carol Bream,

John Goldsmith,

Mark Watters,

Keith Kelly,

Office of the Secretary, Treasurer and Chief Financial Officer, Administration Division

Mark Watters,

Victoria Henry,

David A. Walden,

Michelle Chawla,

Gwen Hoover,

Luc Charlebois,

Manon Ravary,

Daniel Plouffe,

William Stevenson,

Arts Division

Carol Bream,

Michelle Legault,

Anthony Bansfield,

André Courchesne,

David Poole,

Sandra Bender,

Russell Kelley,

Melanie Rutledge,

Louise Profeit-LeBlanc,

François Lachapelle,

Anne Valois,

Claude Schryer,

Public Affairs, Human Rights Commemoration Division

Keith Kelly,

Kim Lymburner,

Janet Riedel Pigott,

John Goldsmith,

Claire McCaughey,

Donna Balkan,

Terry O'Grady,

The Canada Council is governed by a Board consisting of a Chair, Vice-Chair and nine other members from across Canada. Members are appointed by the Governor-in-Council (the federal cabinet) for fixed terms. The Board meets at least four times a year and is responsible for the Council's policies, programs, budgets and grant decisions. The staff of the Council is headed by a Director, who is also appointed by the Governor-in-Council for a specified term.

As stewards of the organization, members of the Board have a particular responsibility to maintain active oversight of the organization's governance. The Board must oversee the conduct of the Council's business, direct Management, and endeavour to ensure that all major issues affecting the Council are given proper consideration.

To assist it in its work, the Board has five standing committees: the Executive Committee, the Audit and Finance Committee, the Governance Committee, the Nominating Committee and the Investment Committee.

The Board is guided in its work by the Governance Policy (adopted in 2001) as well as by the peer assessment principle, which defines Council's relationship with the arts community.

The Council and its staff rely heavily on the advice of artists and arts professionals from all parts of Canada, who are consulted both individually and collectively. In making decisions about which artists, artistic projects and arts organizations receive grants, the Council uses a peer assessment system. In this system, artists and other professionals working in the field (peers of the applicants) assess grant applications, advise on priorities, and make recommendations to the Council on the awarding of grants. In arriving at their recommendations, peer assessment committees use as their major criterion the comparative artistic merit of the applications in a competitive national context.

The Council's peer assessment policy and procedures were formally adopted by the Board in March 2000. The peer assessment policy is the cornerstone of the Council's grant administration and adjudication processes; it can be modified only by the Board.

As an arm's-length agency, the Council has full authority, within the terms of the Canada Council Act, to establish its priorities, policies and funding programs, and make grant decisions. As an independent agency which dispenses public funds, the Council has an equal responsibility to maintain the public trust and account fully and openly for its operations and decisions.

Karen Kain (chair)
Simon Brault
Laurent Lapierre

Simon Brault (chair)
Craig Dowhaniuk
Karen Kain
Jeannita Thériault

Marie Comeau (chair)
Simon Brault
Laurent Lapierre
Karen Kain
David Thauberger

Simon Brault (chair)
Tom Hill
Karen Kain
David Thauberger

Craig Dowhaniuk
Karen Kain

Tania Willumsen (chair)
François Colbert
Richard Laferrière
Susan Luke Hill
John H. Matthews
William J. Smith

Governance

The Canada Council is governed by a Board consisting of a Chair, Vice-Chair and nine other members from across Canada. Members are appointed by the Governor-in-Council (the federal cabinet) for fixed terms. The Board meets at least four times a year and is responsible for the Council's policies, programs, budgets and grant decisions. The staff of the Council is headed by a Director, who is also appointed by the Governor-in-Council for a specified term.

As stewards of the organization, members of the Board have a particular responsibility to maintain active oversight of the organization's governance. The Board must oversee the conduct of the Council's business, direct Management, and endeavour to ensure that all major issues affecting the Council are given proper consideration.

To assist it in its work, the Board has five standing committees: the Executive Committee, the Audit and Finance Committee, the Governance Committee, the Nominating Committee and the Investment Committee.

The Board is guided in its work by the Governance Policy (adopted in 2001) as well as by the peer assessment principle, which defines Council's relationship with the arts community.

The Council and its staff rely heavily on the advice of artists and arts professionals from all parts of Canada, who are consulted both individually and collectively. In making decisions about which artists, artistic projects and arts organizations receive grants, the Council uses a peer assessment system. In this system, artists and other professionals working in the field (peers of the applicants) assess grant applications, advise on priorities, and make recommendations to the Council on the awarding of grants. In arriving at their recommendations, peer assessment committees use as their major criterion the comparative artistic merit of the applications in a competitive national context.

The Council's peer assessment policy and procedures were formally adopted by the Board in March 2000. The peer assessment policy is the cornerstone of the Council's grant administration and adjudication processes; it can be modified only by the Board.

As an arm's-length agency, the Council has full authority, within the terms of the Canada Council Act, to establish its priorities, policies and funding programs, and make grant decisions. As an independent agency which dispenses public funds, the Council has an equal responsibility to maintain the public trust and account fully and openly for its operations and decisions.

Board committee membership

Executive Committee:
Karen Kain (chair)
Simon Brault
Laurent Lapierre

Audit and Finance Committee:
Simon Brault (chair)
Craig Dowhaniuk
Karen Kain
Jeannita Thériault

Governance Committee:
Marie Comeau (chair)
Simon Brault
Laurent Lapierre
Karen Kain
David Thauberger

Nominating Committee:
Simon Brault (chair)
Tom Hill
Karen Kain
David Thauberger

Investment Committee:
Craig Dowhaniuk
Karen Kain
Non-board members are:
Tania Willumsen (chair)
François Colbert
Richard Laferrière
Susan Luke Hill
John H. Matthews
William J. Smith

Financial Report

34 Financial Overview

36 Management's Responsibility for Financial Reporting

37 Auditor's Report

38 Financial Statements

FINANCIAL OVERVIEW

Restatement of Financial Statements

The Council restated its financial statements for 2003-2004. Canadian generally accepted accounting principles were incorrectly applied to the translation of non-Canadian dollar denominated investments. As a result net investment income, investments and other related financial statement items were overstated in last year's annual report. The comparative figures presented for 2003-2004 in this year's annual report reflect the restatement of values.

Investments

The Council earned net investment income of $14.8 million in 2004-2005. This amount is significantly higher than the restated amount of $934,000 for previous year. Dividend and interest income for the year were fairly consistent with the figures reported last year at $5.0 million and $3.2 million respectively. The Council also realized $6.5 million in gains on the disposal of investments during the year.

During the year the Council's investment portfolio was re-invested according to a new asset mix policy. In moving from a portfolio which was invested 85% in global equities and 15% in Canadian bonds to a portfolio invested 68% in global equities, 20% in Canadian bonds and 12% in other alternative investments, including real estate and income trusts, the Council has increased the diversity of its holdings and sources of investment returns.

The market value of the portfolio at year end was $276.8 million, or $6.6 million greater than the cost. This figure represents an increase of $15.3 million over the market value of the previous year. The table below shows the investment returns generated by the investment managers on both the Council and other endowments and the Killam endowments.

	Council and other endowments		Killam endowments	
	1 YR	5 YR	1 YR	5 YR
Total fund return	8.2%	1.5%	8.0%	1.9%
Total fund objective	6.0%	-3.0%	6.0%	-1.7%

Parliamentary Appropriation and Grant Expenditures

The Council's parliamentary appropriation of $152.1 million was $3.5 million lower than that of the previous year. This was the result of the loss of funding for specific initiatives and the Council's contribution to the government-wide resource reallocation exercise.

The impact of this revenue reduction was most felt in Council's granting programs. Grant expenses were $4.5 million lower in 2004-2005 and totaled $132.3 million. Nonetheless, some 4,349 artists and arts organizations and 14,441 authors in the Public Lending Right program benefited from Council programs.

Canada Council Art Bank

The Art Bank was able to acquire new artworks totaling $229,000 during the past year for its rental operation. Once again the Art Bank was able to operate at break-even for the past year, and continued to build up its reserve for new purchases, which amounted to $445,000 at March 31, 2005.

Administration Costs

The Council's overall administration costs were $129,000 lower in 2004-2005 and $273,000 under budget. General administration expenses were $630,000 lower than the previous year.

Financial Statement Presentation

This year's financial statement presentation contains additional disclosure on Derivative Financial Instruments and enhanced disclosure on the Investments held by the Council. These are both significant items for the Council. The information provided should better inform readers of Council's activities and the steps taken by the Council to mitigate the inherent risks associated with these activities.

Accounting standards recently adopted by the Canadian Institute of Chartered Accountants (CICA) will have an impact on the method in which financial information is reported in subsequent years. These new standards will come into effect in 2007-2008 unless they are adopted at an earlier date by the Council. They affect the recognition, measurement and classification of financial instruments and the recognition of income on financial instruments. The Council is currently determining the impact these standards will have on its financial reporting.

CANADA COUNCIL FOR THE ARTS

MANAGEMENT'S RESPONSIBILITY FOR FINANCIAL REPORTING

The accompanying financial statements of the Canada Council for the Arts and all the information in this annual report are the responsibility of Management and have been approved by the Council.

The financial statements have been prepared by Management in accordance with Canadian generally accepted accounting principles. When alternative accounting methods exist, Management has chosen those it deems most appropriate in the circumstances. Financial statements are not precise since they include certain amounts based on estimates and judgements. Management has determined such amounts on a reasonable basis in order to ensure that the financial statements are presented fairly, in all material respects. Management has prepared the financial information presented elsewhere in the annual report and has ensured that it is consistent with that in the financial statements.

The Canada Council for the Arts maintains systems of internal accounting and administrative controls of high quality, consistent with reasonable cost. Such systems are designed to provide reasonable assurance that the financial information is relevant, reliable and accurate and that the organization's assets are appropriately accounted for and adequately safeguarded.

The Members of Council are responsible for the management of the business and activities of the Canada Council for the Arts. In particular, they are responsible for ensuring that management fulfills its responsibilities for financial reporting and internal controls. They exercise this responsibility through the Audit and Finance Committee, which is composed of Members who are not employees of the Canada Council for the Arts. The Audit and Finance Committee meets with Management, the internal auditors and the Auditor General of Canada on a regular basis. The Committee reports its findings to Council for consideration when approving the financial statements.

The independent auditor, the Auditor General of Canada, is responsible for auditing the financial statements of the Canada Council for the Arts, and for issuing her report thereon.

Director
John Hobday

Secretary-Treasurer
Mark Watters

June 13, 2005

Auditor General of Canada
Vérificatrice générale du Canada

AUDITOR'S REPORT

To the Canada Council for the Arts
and the Minister of Canadian Heritage

I have audited the balance sheet of the Canada Council for the Arts as at March 31, 2005 and the statements of operations, changes in equity and cash flows for the year then ended. These financial statements are the responsibility of the Council's management. My responsibility is to express an opinion on these financial statements based on my audit.

I conducted my audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Those standards require that I plan and perform an audit to obtain reasonable assurance whether the financial statements are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial statements. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall financial statement presentation.

In my opinion, these financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Council as at March 31, 2005 and the results of its operations and its cash flows for the year then ended in accordance with Canadian generally accepted accounting principles.

Lyse Ricard, CA
Assistant Auditor General
for the Auditor General of Canada

Ottawa, Canada
June 13, 2005

FINANCIAL STATEMENTS

CANADA COUNCIL FOR THE ARTS
Balance Sheet as at March 31

	2005	2004 (Restated - Note 17)
	(in thousands of dollars)	
ASSETS		
Current Assets		
Cash equivalents (Note 4)	$ 1,614	$ 4,748
Accrued investment income	3,917	224
Accounts receivable	4,793	3,183
Prepaid expenses	211	176
Derivative related amounts receivable (Note 5)	555	-
	11,090	8,331
Investments (Note 6)	270,243	262,927
Works of art and musical instruments (Note 7)	19,099	19,278
Other capital assets (Note 8)	4,400	4,153
Total Assets	**$ 304,832**	**$ 294,689**
LIABILITIES		
Current Liabilities		
Bank indebtedness	$ 1,782	$ 1,798
Grants payable	21,324	22,601
Accounts payable and accrued liabilities	2,517	3,011
Deferred parliamentary appropriations	3,289	441
Derivative related amounts payable (Note 5)	526	-
	29,438	27,851
Deferred revenues	2,553	2,608
Employee future benefits (Note 9)	1,424	1,328
Deferred contributions (Note 10)	945	1,306
Total Liabilities	**34,360**	**33,093**
PRIVATE ENDOWMENTS (Note 11)	**68,548**	**69,343**
EQUITY		
Endowment		
Original contribution	50,000	50,000
Appropriated surplus	121,245	123,600
	171,245	173,600
Surplus		
Invested in works of art and musical instruments	19,099	19,278
Unrestricted	11,580	(625)
	30,679	18,653
Total Equity	**201,924**	**192,253**
Total Liabilities, Private Endowments and Equity	**$ 304,832**	**$ 294,689**

On behalf of the Council:

Karen Kain
Chair

Simon Brault
Vice-Chair

(The accompanying notes and schedules form an integral part of the financial statements)

CANADA COUNCIL FOR THE ARTS
Statement of Operations for the year ended March 31

	2005	2004 (Restated - Note 17)
	(in thousands of dollars)	
REVENUE		
Net investment income (Note 12)	$ 14,764	$ 934
Net Art Bank revenue (Note 13)	76	274
Other	2,047	1,492
Total Revenue	**16,887**	**2,700**
EXPENSES		
Programs		
Grants (Schedule 1)	132,328	136,794
Administration (Schedule 2)	9,121	8,620
Services	3,915	4,799
	145,364	150,213
Canadian Commission for UNESCO (Note 13)	1,946	1,634
General administration (Schedule 2)	11,609	12,239
Total Expenses	**158,919**	**164,086**
Net cost of operations before parliamentary appropriation	142,032	161,386
Parliamentary appropriation	152,111	155,604
Surplus (deficit) for the year	**$ 10,079**	**$ (5,782)**

(The accompanying notes and schedules form an integral part of the financial statements)

CANADA COUNCIL FOR THE ARTS
Statement of Changes in Equity for the year ended March 31

	2005	2004 (Restated - Note 17)
	(in thousands of dollars)	
ENDOWMENT		
Original contribution	$ 50,000	$ 50,000
Appropriated surplus		
Balance at beginning of the year	123,600	116,070
Appropriated (to) from unrestricted surplus during the year	(2,355)	7,530
Balance at end of the year	121,245	123,600
Balance of Endowment at end of the year	**$ 171,245**	**$ 173,600**
SURPLUS		
Invested in works of art and musical instruments		
Balance at beginning of year	$ 19,278	$ 19,368
Net disposals during the year	(408)	(308)
Appropriated from unrestricted surplus during the year	229	218
Balance at end of the year	19,099	19,278
Unrestricted		
Balance at beginning of the year, as previously reported	13,548	17,584
Cumulative adjustments to prior years – Note 17	(14,173)	(4,679)
Balance at beginning of the year, restated	(625)	12,905
Surplus (deficit) for the year	10,079	(5,782)
Appropriated from (to) endowment during the year	2,355	(7,530)
Appropriated to surplus invested in works of art and musical instruments during the year	(229)	(218)
Balance at end of the year	11,580	(625)
Balance of surplus at end of the year	**$ 30,679**	**$ 18,653**

(The accompanying notes and schedules form an integral part of the financial statements)

CANADA COUNCIL FOR THE ARTS
Statement of Cash Flows for the year ended March 31

	2005	2004 (Restated - Note 17)
	(in thousands of dollars)	
OPERATING ACTIVITIES		
Surplus (deficit) for the year	$ 10,079	$ (5,782)
Items not affecting cash and cash equivalents		
Unrealized losses on foreign exchange	7,645	12,186
Distribution income from foreign denominated investments	(4,357)	(2,361)
Deferred contributions transferred from private endowments	(795)	(2,922)
Amortization – other capital assets	901	1,198
Amortization – other capital assets – Art Bank	117	106
Employee future benefits	96	81
	13,686	2,506
Change in non-cash operating assets and liabilities	(4,707)	4,055
Cash provided by operating activities	**8,979**	**6,561**
FINANCING ACTIVITIES		
Endowment contributions received	-	**85**
INVESTING ACTIVITIES		
Purchases of investments	(182,421)	(18,329)
Sales/maturities of investments	171,817	8,413
Acquisition of other capital assets and works of art and musical instruments	(1,493)	(2,992)
Cash used for investing activities	**(12,097)**	**(12,908)**
Decrease in cash and cash equivalents	(3,118)	(6,262)
Cash and cash equivalents at beginning of the year	2,950	9,212
Net (bank indebtedness) cash position at the end of the year	**$ (168)**	**$ 2,950**
Represented by:		
Cash equivalents	$ 1,614	$ 4,748
Bank indebtedness	(1,782)	(1,798)
	$ **(168)**	$ **2,950**

(The accompanying notes and schedules form an integral part of the financial statements)

CANADA COUNCIL FOR THE ARTS
Notes to Financial Statements
March 31, 2005

1. Authority, Operations and Objectives

The Canada Council for the Arts, established by the *Canada Council Act* in 1957 and subsequently amended in 2001 by Bill C-40 to the *Canada Council for the Arts Act*, is not an agent of Her Majesty and is deemed to be a registered charity for the purposes of the *Income Tax Act*. In accordance with section 85 of the *Financial Administration Act*, the Canada Council is exempt from Divisions I to IV of Part X of this Act. The Canada Council for the Arts is a national organization whose objectives are to foster and promote the study, enjoyment and production of works in the arts.

The Council achieves its objectives through a grants program to professional Canadian artists and arts organizations. The Council incurs administration and services expenses in the delivery of programs. Program administration expenses are detailed in Schedule 2 and represent the direct costs of program delivery. Program services expenses mainly represent the costs associated with the adjudication of Council's grants. General administration costs represent the costs related to corporate management, communications, human resources, information management, finance, accommodation and amortization.

The *Canada Council for the Arts Act* assigns the Council with the functions and duties for the Canadian Commission for UNESCO. The Canadian Commission for UNESCO advises the Government of Canada on its relations with the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO). The Commission also fosters co-operation between Canadian organizations in civil society and UNESCO.

2. Significant Accounting Policies

These financial statements have been prepared in accordance with Canadian generally accepted accounting principles (GAAP). The significant accounting policies of the Council are:

(a) Measurement uncertainty

The preparation of financial statements in accordance with Canadian GAAP requires the Council to make estimates and assumptions that affect the reported amounts of assets and liabilities at the date of the financial statements and the reported amounts of revenue and expenses for the year. Employee-related liabilities, accrued investment income and the estimated useful lives of capital assets are the most significant items where estimates are used. Actual results could differ from those estimated.

(b) Cash equivalents

Cash equivalents are carried at cost. Cash equivalents represent short-term highly liquid investments that are readily convertible into known amounts of cash and that are subject to an insignificant risk of changes in value. Cash equivalents on Council's balance sheet comprise units in a short-term pooled fund.

(c) Investments

The investments are recorded at cost and are written down to market value when the loss in value is considered to be other than a temporary decline. The investments may be sold in response to changes in Council's liquidity requirements and to rebalance the asset mix to benchmarks stipulated in Council's investment policy.

(d) Other capital assets and works of art and musical instruments

Equipment and leasehold improvements are carried at cost less the accumulated amortization. Amortization is calculated using the straight-line method, over the estimated useful lives of the assets as follows:

Office equipment	5 years
Leasehold improvements	term of the lease

Purchased works of art and musical instruments are capitalized at cost. Donated works of art and musical instruments are recorded at their appraised value. No amortization is recorded on these assets.

(e) Employee future benefits

i) Severance benefits

Employees are entitled to severance benefits, as provided for under conditions of employment and the collective agreement. The cost of these benefits is accrued as the employees render the services necessary to earn them. The liability is calculated based on management's best estimates and assumptions, on the employee's salary and number of years of service as at March 31st. For employees who have attained the age of 50, with one year or more of continuous service, one week's salary is calculated for each completed year of continuous service up to a maximum of 28 weeks. For employees who have not attained the age of 50, with one or more years of service, one-half of one week's salary is calculated for each completed year of continuous service up to a maximum of 26 weeks. These benefits represent the only employment obligation of the Council that entails settlement by future payment.

ii) Pension benefits

All eligible employees participate in the Public Service Pension Plan administered by the Government of Canada. The Council's contribution to the plan reflects the full cost as employer. The amount is currently based on a multiple of the employee's required contributions, and may change over time depending on the experience of the Plan. These contributions are expensed during the year in which the services are rendered and represent the total pension obligations of the Council. The Council currently is not required to make contributions with respect to actuarial deficiencies of the Public Service Pension Plan.

(f) Endowment – appropriated surplus

In years when net investment income exceeds the operational requirements of the Council, an amount may be appropriated to the appropriated surplus of the endowment account from the balance of the unrestricted surplus. In years when net investment income does not meet the operational requirements of the Council, an amount may be appropriated from the appropriated surplus of the endowment account to the unrestricted surplus.

(g) Revenue Recognition

(i) Investment income

Investment income is recorded on an accrual basis and includes realized gains and losses on disposal of investments, foreign currency gains and losses on matured currency forward contracts, dividends and interest earned on pooled funds, changes in the unrealized fair value of the unsettled derivatives, and exchange gains or losses from the re-measurement of foreign denominated investments using the currency exchange rates in effect on March 31st. Gains and losses on investments sold during the year are recorded when they are realized and the corresponding asset is removed from the balance sheet. Realized gains and losses represent the difference between sale proceeds and cost, less related costs of disposition.

(ii) Parliamentary appropriation

Parliamentary appropriation is recognized as revenue in the year for which it is approved by Parliament. Parliamentary appropriation intended for future years received from Parliament before the end of the year are recorded as deferred parliamentary appropriation. The parliamentary appropriation is mainly used for operations.

(iii) Contributions

The Canada Council for the Arts follows the deferred contribution method of accounting for contributions.

Unrestricted contributions are recognized as other revenue in the year received or in the year the funds are committed to the Canada Council for the Arts if the amount can be reasonably estimated and collection is reasonably assured. Unrestricted investment income is recorded as revenue in the year it is earned.

Contributions externally restricted, and related investment income are recorded as deferred contributions and are recognized as revenue in the year in which the related expenses are incurred.

Endowment contributions are recognized as direct increases to private endowments.

Contributions in kind are recorded at their fair value when they are received.

(iv) Art Bank rental revenues

Revenues generated from the rental of works of art are recognized in the year in which services are provided. They are included in Net Art Bank revenue.

(v) Other revenues

Other revenues mainly consist of the cancellation of grants approved in previous years.

(h) Grants

Grants are recorded as an expense for the year in which they are approved by the Council.

(i) Derivative financial instruments

The Council is exposed to foreign currency risk because it holds assets of global equities denominated in foreign currencies. Derivative financial instruments ("derivatives") are used by the Council in the management of its foreign currency exposure.

The Council's investment policies and goals restrict the use of derivatives to currency forward and futures contracts to manage risk. The Council holds its derivatives until maturity and does not use them for speculative purposes.

The Council does not apply hedge accounting to its derivatives. Derivatives are recognized on the balance sheet upon acquisition, and removed from the balance sheet when they are settled. Both on initial recognition and subsequently, each derivative is recognized as either an asset or a liability on the balance sheet at its fair value. Derivatives with a positive fair value are reported as derivative related amounts receivable as a component of total assets. Derivatives with a negative fair value are reported as derivative related amounts payable as a component of total liabilities. All changes in the fair value of derivatives are recognized on the statement of operations under net investment income in the period in which they occur.

(j) Foreign currency translation

Monetary assets and liabilities denominated in foreign currencies are translated into Canadian dollars at the exchange rate in effect at the balance sheet date. Revenue and expense items are translated at average exchange rates during the year. All exchange gains and losses are included in determining net income for the year.

(k) Operating leases

The Council enters into operating leases for its office accommodation. Lease inducements are recorded in reduction of the office accommodation expense on a straight-line basis over the term of the lease.

(l) Future accounting changes

In January 2005 the Canadian Institute of Chartered Accountants (CICA) issued the following two accounting standards that will impact the Council:

Financial Instruments – Recognition and Measurement - This standard sets out criteria for the recognition, derecognition, measurement and classification of financial instruments. The Council will be required to categorize its financial assets as held for trading, held to maturity, available for sale, or as loans and receivables. The related accounting treatment will be dependent on the classification. Financial assets categorized as held for trading or available for sale are to be measured at fair value while financial assets held to maturity, loans and receivables are measured at amortized cost.

Comprehensive Income - This standard requires certain gains and losses that would otherwise be recorded as part of net income to be presented in other comprehensive income until such time as it is considered appropriate for them to be recognized in net income. The Council may be required to present a new financial statement titled Comprehensive Income to record such amounts until they are realized.

These new standards will come into effect for the Council's 2007/2008 fiscal year, however early adoption provisions exist. The Council is in the process of determining the impact these standards will have on its financial reporting.

3. Change in Accounting Policy

Accounting Guideline 13-Hedging Relationships (AcG-13) and Emerging Issues Committee Abstract 128-Accounting for Trading, Speculative or Non-hedging Derivative Financial Instruments (EIC-128)

The CICA issued AcG-13 for hedging relationships that became effective for the Council on April 1, 2004. The new standard sets out more stringent criteria that hedging relationships must meet in order for the Council to apply hedge accounting. Any derivative financial instruments held by the Council which do not qualify as hedges under this guideline must be carried at fair value on the balance sheet, and any changes in the fair value must be charged or credited to the statement of operations in accordance with EIC-128.

The Council has entered into foreign currency forward contracts during the year to hedge certain investments. These hedging relationships do not qualify for hedge accounting. As a result, the Council adopted EIC-128 prospectively in 2004-2005 as required by Canadian GAAP. Prior to 2004-2005, the Council used the hedge accounting method (settlement method) for its derivative financial instruments.

As a result of the implementation of EIC-128, the Council reported a net unrealized fair value adjustment gain of $29,000 (unrealized gain of $555,000 and unrealized loss of $526,000) on the statement of operations for 2004-2005. This amount has been reported on the statement of operations under net investment income. The impact of recognizing derivatives at fair value on the balance sheet resulted in an increase in the assets of $555,000 and in an increase in liabilities of $526,000.

4. Cash Equivalents

The objective of the Canada Council with respect to the management of liquidity is to ensure that the capital value of the funds is preserved, that the investments are liquid and that interest income is maximized given the quality and liquidity constraints of the investment policy. The permitted and prohibited investments are governed by a Board approved short-term funds investment policy.

The Canada Council invests temporary surplus cash in a short-term pooled fund managed by Lancaster Investment Counsel. All instruments held in the pooled fund are rated R1 (low) or A (low) or better by a recognized bond rating agency. This fund is comprised of securities issued by federal, federally guaranteed and corporate issuers. Except for federal and federally guaranteed instruments, no more than 10% of the short-term portfolio is invested with any one issuer. For the year ended March 31, 2005 the overall portfolio return was 2.63% (2004 – 2.47%) and as at March 31, 2005 the average weighted term to maturity is 37 days (2004 – 77 days).

The net book value of cash equivalents as at March 31, 2005 and March 31, 2004 approximated the market value.

5. Derivative Financial Instruments

Derivative use has been limited to currency forward contracts. The Council currently uses foreign currency forward contracts that represent commitments to purchase or sell foreign currencies for delivery at a specific date in the future at a fixed rate to manage its foreign currency exchange risk. These contracts are typically for a three month period.

In any transaction there is a potential for loss. This loss potential is represented by (1) credit risk, wherein the counterparty fails to perform an obligation as agreed upon, causing the other party to incur a financial loss, and (2) market risk, where an exposure exists as a result of changes in foreign exchange rates or interest rates.

The Council manages its exposure to credit risk by contracting only with creditworthy counterparties. During the year, the Council entered into foreign currency forward contracts to manage its exposure to foreign currency exchange risk on the non Canadian dollar denominated equity funds managed by Barclays Global Investors. The Council manages its exposure to market risk using limits set out in the Council's investment policy.

Although foreign currency forward contracts are measured in terms of their notional amounts, these amounts are not recorded on the balance sheet as the notional amounts serve as points of reference for calculating payments and are not the actual amounts that are exchanged. At March 31, 2005, the Council held foreign currency forward contracts, for settlement July 6, 2005, with a notional amount of $93 million (2004 - $106 million).

Beginning April 1, 2004, and on a prospective basis in accordance with AcG-13, the Council now recognizes and measures its foreign currency forward contracts at fair value, with changes in fair value being recognized in income. The net fair value of outstanding foreign exchange forward contracts is $29,000 (unrealized gain of $555,000 and unrealized loss of $526,000) and reflects the fair value of the net potential gain if settlement were to take place on March 31, 2005. The positive fair value is recorded on the balance sheet under derivative related amounts receivable and the negative fair value under derivative related amounts payable and the net unrealized gain on the statement of operations in Net investment income. Prior to April 1, 2004, the Council did not measure derivative financial instruments at fair value but rather on a settlement basis. The fair value of outstanding foreign exchange forward contracts as at March 31, 2004 was $1,337,000. This unrecognized and unrealized gain on these currency forward contracts was not recorded on the balance sheet.

Net investment income includes a foreign exchange gain of $8.5 million (2004 - $4.1 million) on matured foreign currency forward contracts. Included in Accrued investment income, is a receivable of $2.6 million (2004 – ($0.9 million)) for foreign currency forward contracts that matured on March 31st, and settled on April 6, 2005 (2004 – April 6, 2004).

6. Investments

	2005			2004 (Restated Note - 17)		
	Cost $	%	Market Value $	Cost $	%	Market Value $
	(in thousands of dollars)					
Canada Council and Other Endowments						
Pooled funds						
Equity	$ 157,812	74.3	$ 162,085	$ 173,510	85.0	$ 172,985
Fixed income	41,408	19.5	42,513	30,689	15.0	32,730
Alternative	4,283	2.0	4,523	-		-
Income Trusts	8,450	4.0	9,607	-		-
Real Estate	472	0.2	470	-		-
Mortgages	1	0.0	1	3		3
	212,426	100.0	219,199	204,202	100.0	205,718
Killam Endowments						
Pooled Funds						
Equity	43,415	75.1	42,568	51,390	87.5	47,980
Fixed income	10,961	18.9	11,241	7,335	12.5	7,823
Alternative	1,137	2.0	1,200	-		-
Income Trusts	2,186	3.8	2,488	-		-
Real Estate	118	0.2	118	-		-
	57,817	100.0	57,615	58,725	100.0	55,803
Total investments	$ 270,243		$ 276,814	$ 262,927		$ 261,521

The long term objectives of the Canada Council and Other Endowments and the Killam Endowments are to generate long term real returns to supplement the costs of administering the various programs, while maintaining the purchasing power of the endowed capital.

The Canada Council invests in units of equity, fixed income and alternative pooled funds, in segregated income trusts and in units of a real estate fund. The permitted and prohibited investments as well as the asset mix are governed by a Board approved investment policy. All of the investments are managed by professional investment managers.

The Council manages its portfolio to the following benchmarks adopted by Council Members in June 2004. In doing so, asset class allocations can vary between a minimum and a maximum.

Asset Classes	Actual %	Minimum %	Benchmark %	Maximum %
Equities	74.5%	55%	68%	80%
Fixed income	19.4%	10%	20%	25%
Alternatives	2.0%	0%	4%	6%
Income Trusts	3.9%	0%	4%	6%
Real Estate	0.2%	0%	4%	6%

As at March 31st, 2005, the Council is making progress towards meeting these benchmarks. Departures from these benchmarks represent assets in transition from one asset class to another.

Investments in the equity pooled funds are comprised of units of four pooled funds. These funds are invested in the global equity markets. Investments in the fixed income pooled fund are comprised of Canadian Government and corporate bonds with a minimum credit quality of BBB rated by a recognized bond rating agency. Investment in the alternative pooled fund is comprised of diversified positions across Canadian and global asset classes. Investments in income trusts are comprised principally of Canadian income funds that include: Real Estate Investment Trusts; Business and Industrial Funds; Commodity-based Royalty Trusts; and Pipeline and Power Generation Trusts. The assets included in real estate are commercial real estate properties valued between $2 and $15 million each.

Funds	2005 Annualized return %	2004 Annualized return %
Equities		
Templeton Master Trust – Series 2	6.5%	42.7%
Barclays Indexed Equity	10.6%	37.8%
Fixed income – Barclays Universe Bond Index	5.0%	10.7%
Alternatives – Barclays Global Market Selection class A	11.7%	N/A
Income Trusts - Acuity	18.6%	N/A

The Equity pooled funds are managed by two managers. Franklin Templeton Investments manage the global Templeton Master Trust – Series 2, an actively managed portfolio of global equities. Barclays Global Investors manages three index funds that are measured against the returns of global equity markets. These are: the BGICL Active Canadian Equity Fund, the BGICL Alpha Tilts Fund B and the BGICL International Alpha Tilts B. The fixed income pooled fund is comprised of the BGICL Universe Bond Index Class A. The fixed income fund is intended to replicate the returns of the Scotia Capital Universe Bond Index. The alternative pooled fund is comprised of the BGICL Global Market Selection Class A. The income trusts are managed by Acuity Investment Management and are managed on a segregated basis. These investments are measured against the returns of the Scotia Capital Income Trust Index. The investments in real estate are managed by Greiner-Pacaud Management Associates and will be made over a period of two to three years as investment opportunities arise. The real estate investments have just started and annualized returns are not available.

The market value is based on the market price calculated by the investment managers as at March 31st.

7. Works of Art and Musical Instruments

	2005	2004
	(in thousands of dollars)	
Works of Art	$ 17,551	$ 17,730
Musical Instruments	1,548	1,548
	$ 19,099	$ 19,278

The Canada Council for the Arts Art Bank has the largest number of contemporary Canadian works of art in Canada. It includes about 17,550 paintings, sculptures, drawings, photographs and prints by over 3,000 artists. The Art Bank rents art works to interested parties and presently has about 6,000 (2004 - 6,000) works on rental to federal government departments and agencies, associations, hospitals, schools, municipalities and private corporations.

The Canada Council for the Arts created the Musical Instrument Bank in 1985 and it presently owns a fine cello bow and five quality musical instruments. In addition, the Council manages seven instruments on loan from an anonymous donor until August 2006.

8. Other Capital Assets

	2005			2004
	Cost	Accumulated amortization	Net Book Value	Net Book Value
		(in thousands of dollars)		
Office equipment	$ 6,401	$ 5,559	$ 842	$ 1,080
Leasehold improvements	4,670	1,112	3,558	3,073
	$ 11,071	$ 6,671	$ 4,400	$ 4,153

9. Employee Future Benefits

i) Severance benefits

The Council provides severance benefits to its employees based on years of service and final salary. This benefit plan is not pre-funded and thus has no assets, resulting in a plan deficit equal to the accrued benefit obligation. Benefits will be paid from future appropriations or other sources of revenue. Information about the plan, measured as at March 31st, is as follows:

	2005	2004
	(in thousands of dollars)	
Accrued benefit obligation, beginning of year	$ 1,328	$ 1,247
Cost for the year	166	143
Benefits paid during the year	(70)	(62)
Accrued benefit obligation, end of year	$ 1,424	$ 1,328

ii) Pension benefits

The Council and all eligible employees contribute to the Public Service Pension Plan. This pension plan provides benefits based on years of service and average earnings at retirement. The benefits are fully indexed to the increase in the Consumer Price Index. The Council's and employees' contributions to the Public Service Pension Plan for the year were as follows:

	2005	2004
	(in thousands of dollars)	
Employer's contributions	$ 1,346	$ 1,408
Employees' contributions	598	584

10. Deferred Contributions

Deferred contributions represent unspent externally restricted net income on endowments and contributions received by way of bequest and donations that have been restricted for specific purposes established by the donors. In addition, deferred contributions include other sources of revenue that have been restricted for specific purposes. The funds of the endowments are included with the Canada Council for the Arts' investment portfolio and a proportionate share for each endowment is calculated based upon the market value of the investment portfolio at the time the endowment was received. The additions include net investment income or loss (interest, dividends and net capital gains or losses) calculated annually as the proportionate share of each endowment plus any other sources of revenue. Use of funds is equal to the grants and administration expenses incurred in order to meet the specific purpose for each endowment.

	2005	2004 (Restated - Note 17)
	(in thousands of dollars)	
Balance, beginning of year	$ 1,306	$ 1,279
Additions – Net investment income (loss)	1,707	(88)
Use of funds	(2,863)	(2,807)
Transferred from private endowments (Note 11)	795	2,922
Balance at end of year	$ 945	$ 1,306

11. Private Endowments

Private endowments consist of restricted donations received by the Council. The endowment principal of $33,835,685 is required to be maintained intact. Also, the Council may transfer a portion of the income earned on these donations to the endowment principal once the operational needs of the Council have been met. If the operational needs of the Council exceed the income earned, then a transfer from endowment principal to operations of all or a portion of the excess, will be made.

Changes in private endowments are as follows:

	2005	2004 (Restated - Note 17)
	(in thousands of dollars)	
Balance, beginning of year	$ 69,343	$ 72,180
Add donations received during the year		
Joan Lowndes Fund	-	85
Deduct		
Private endowments transferred to deferred contributions (Note 10)	(795)	(2,922)
Balance at end of year	$ 68,548	$ 69,343

12. Net Investment Income

	2005	2004 (Restated - Note 17)
	(in thousands of dollars)	
Net gains (losses) on disposal of investments	$ 6,449	$ (194)
Net gains (losses) on foreign currency	512	(8,038)
Dividends	4,960	4,175
Interest	3,205	3,172
Transfer from deferred contributions and private endowments	1,177	2,895
Investment portfolio management costs	(1,539)	(1,076)
	$ 14,764	$ 934

13. Net Art Bank Revenue and Canadian Commission for UNESCO

	2005	2004
	(in thousands of dollars)	
Net Art Bank Revenue		
Rental revenue	$ 1,647	$ 1,756
Other income	168	158
Administration	(1,622)	(1,534)
Amortization	(117)	(106)
Net Art Bank revenue	$ 76	$ 274

	2005	2004
	(in thousands of dollars)	
Canadian Commission for UNESCO		
Program expenses	$ 767	$ 698
Program – contributions received	(4)	(316)
Administration	1,183	1,252
	$ 1,946	$ 1,634

Program expenses mainly represent the costs associated with the Commission's activities at international meetings related to education, science and culture. These costs are offset by contributions received from other organizations partnering with the Commission on these activities. Administration expenses represent the direct costs of delivering the Commission's programs.

14. Commitments

(a) Payments of grants extending into future years are subject to the provision of funds by Parliament. Future year grants approved prior to March 31, 2005 are payable as follows:

	(in thousands of dollars)
2006	$ 55,199
2007	35,056

(b) The Council is party to long-term operating leases with respect to rental accommodation. The net minimum annual rental is as follows:

	(in thousands of dollars)
2006	$ 3,143
2007	3,143
2008	3,143
2009	3,302
2010	3,314
2011 – 2014	11,335

15. Related Party Transactions

The Council is related in terms of common ownership to all Government of Canada departments, agencies and Crown corporations. The Council enters into transactions with related parties in the normal course of business and on normal trade terms applicable to all individuals and enterprises. During the year, the Council incurred grant expenses totaling $297,000 (2004 - $95,000) and recorded rental revenues of art works, contributions and other revenues totaling $1,981,000 (2004 - $2,148,000) with related parties.

As at March 31st, the Council recorded the following amounts on the balance sheet for transactions with related parties:

	2005	2004
	(in thousands of dollars)	
Accounts receivable	$ 4,451	$ 2,699
Grants payable	219	119
Accounts payable and accrued liabilities	6	11
Deferred revenues	771	694

The Council is not exposed to significant interest or credit risk related to its accounts receivable.

16. Fair Value of Financial Instruments

The Council's financial instruments consist of cash equivalents, accounts receivable, accrued investment income, derivative related amounts receivable, investments, bank indebtedness, grants payable, accounts payable and accrued liabilities and derivative related amounts payable which are incurred in the normal course of business. The carrying amounts of these financial instruments, excluding the investments and derivative related amounts, approximate their fair value because of their short-term maturity.

The fair values of the investments are estimated market prices calculated by the investment managers. The market value is listed in note 6.

Fair value estimates for the derivative financial instruments are calculated using the current market spot and the forward exchange rates at year end. The fair value is listed in note 5.

17. Adjustments to Prior Years' Results

The Council has determined that the carrying value of its investments as at March 31, 2004 and in prior years (2001 to 2003) was overstated. The Council did not correctly apply Canadian generally accepted accounting principles requiring it to translate monetary assets denominated in foreign currency into Canadian dollars using the exchange rate in effect at the balance sheet date. Instead, its investments were carried at their cost, translated into Canadian dollars using the exchange rates in effect at the date of acquisition.

Consequently, the comparative financial statements presented for the year ended March 31, 2004 have been restated. The effect on these statements is as follows; Investments have decreased by $18,171,000, Net investment income and Surplus (deficit) has decreased by $9,494,000, deferred contributions have decreased by $288,000, Private endowments have decreased by $3,710,000, the beginning balance of Unrestricted Surplus has decreased by $4,679,000 which represents the cumulative effect of the error on years prior to 2004, and the ending balance of Unrestricted Surplus has decreased by $14,173,000.There is no impact on the information presented for the current year.

18. Comparative Figures

Certain of the 2004 figures have been reclassified to conform to the presentation adopted in 2005.

Schedule 1

CANADA COUNCIL FOR THE ARTS
Schedule of Grant Expenses by Section for the year ended March 31

	(in thousands of dollars)	
	2005	2004
Arts Programs		
Music	$ 26,808	$ 27,383
Theatre	22,461	22,605
Writing and Publishing	19,983	20,336
Visual Arts	17,318	17,354
Dance	14,819	16,392
Media Arts	12,262	12,738
Public Lending Right Commission	9,025	9,010
Equity	1,772	2,037
Interarts	1,517	1,587
Outreach	1,149	1,189
Other	2,937	3,937
Killam Program		
Killam Research Fellowships	1,009	1,203
Killam Prizes	500	500
Other Prizes and Awards		
Japan-Canada Fund	209	150
Commission internationale du théâtre francophone	113	97
Victor Martyn Lynch-Staunton Awards	105	86
Molson Prizes	100	100
John G. Diefenbaker Award	75	75
John B.C. Watkins Award	50	15
Other prizes and awards < $50,000	116	-
	$ 132,328	**$ 136,794**

Schedule 2

CANADA COUNCIL FOR THE ARTS
Schedule of Administration Expenses for the year ended March 31

(in thousands of dollars)

	2005			2004
	Program	General Administration	Total	Total
Salaries	$ 6,436	3,968	10,404	$ 9,697
Employee benefits	1,498	1,111	2,609	2,672
Office accommodation	84	2,765	2,849	3,087
Professional and special services	276	1,071	1,347	1,354
Amortization	-	901	901	1,198
Staff travel	543	218	761	845
Printing, publications and duplicating	35	626	661	803
Communications	186	224	410	432
Meeting expenses including members' honoraria	58	217	275	298
Office expenses and equipment	5	263	268	268
Information management	-	226	226	171
Miscellaneous	-	19	19	34
	$ 9,121	11,609	20,730	$ 20,859

Rapport annuel

04-05

Conseil des Arts
du Canada

Rapport annuel

04-05

Conseil des Arts
du Canada

Couverture : Gillian Smith,
Dragging the Volga, Trip Dance Company.
Photo : Paul Martens.

Conseil des Arts du Canada | Canada Council for the Arts

www.conseildesarts.ca

48e Rapport annuel

Conception graphique : Alejandro Contreras
Imprimé au Canada par : St-Joseph Print Group

ISBN : 0-88837-200-0

Canada

À l'époque des années 1950, les assises de la culture canadienne se matérialisaient. Lors de sa création, en 1957, le Conseil des Arts du Canada appuyait moins de 40 artistes et organismes artistiques. Aujourd'hui, le Conseil des Arts appuie plus de 4 300 artistes et organismes artistiques d'un océan à l'autre.

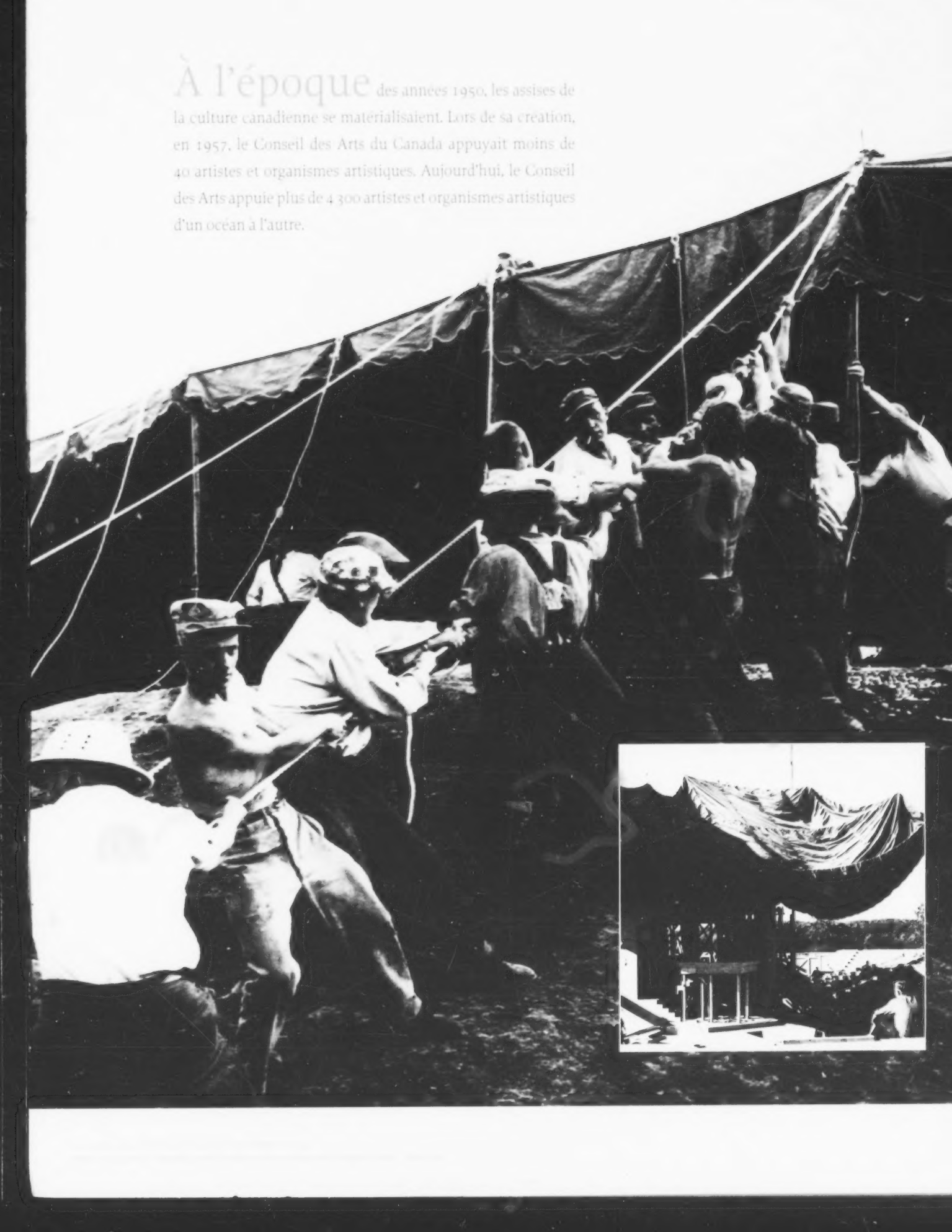

Conseil des Arts du Canada

Le Conseil des Arts du Canada est un organisme national autonome qui a été créé en 1957, en vertu d'une loi du Parlement. Il a pour rôle de « favoriser et de promouvoir l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'œuvres d'art ». Ainsi, le Conseil offre aux artistes et aux organismes artistiques professionnels canadiens une vaste gamme de subventions et de services dans les domaines de la musique, du théâtre, des lettres, de l'édition, des arts visuels, de la danse, des arts multidisciplinaires, de l'interdisciplinarité et de la performance. Par ses activités en matière de communications, de recherche et de promotion des arts, il veille également à sensibiliser le public aux arts.

Le Conseil décerne annuellement des prix à plus d'une centaine d'artistes. Il administre en outre le Programme Killam de prix et de bourses de recherche, les Prix littéraires du Gouverneur général et les Prix du Gouverneur général en arts visuels et en arts médiatiques. La Commission canadienne pour l'UNESCO et la Commission du droit de prêt public sont placées sous son égide. La Banque d'œuvres d'art du Conseil des Arts du Canada compte environ 17 500 œuvres d'art canadien contemporain, qui sont louées à des organismes des secteurs public et privé.

Le conseil d'administration, composé de 11 membres, supervise les activités du Conseil. Le président, le directeur et les membres du conseil d'administration du Conseil sont nommés par le gouvernement. Le Conseil des Arts du Canada compte beaucoup sur l'avis des artistes et des professionnels des arts de toutes les régions du pays. Chaque année, environ 150 d'entre eux siègent aux différents comités de pairs et rapports. Le Conseil collabore aussi étroitement avec les organismes et les ministères culturels fédéraux et provinciaux.

Le Conseil des Arts rend compte de son activité au Parlement par l'entremise du ministre du Patrimoine canadien. Aux crédits parlementaires que le Conseil reçoit annuellement s'ajoutent les revenus de dotations, les dons et les legs. Ses états financiers sont vérifiés par le vérificateur général du Canada et présentés dans son rapport annuel.

En 2004-2005, le Conseil a accordé quelque 6 100 subventions à des artistes et à des organismes artistiques, et il a versé 12 442 paiements aux auteurs par l'intermédiaire de la Commission du droit de prêt public. Les subventions, les paiements et les prix attribués totalisent 132,3 millions de dollars.

Rapport financier

18

22

16

14

33

Table des matières

4 Rapport de la présidente

6 Rapport du directeur

8 Bilan de l'année

22 Prix et dotations

24 Banques d'œuvres d'art

26 Commission du droit de prêt public

27 Commission canadienne pour l'UNESCO

29 Indicateurs artistiques du Conseil

30 Membres du conseil d'administration et de la direction

32 Politique de régie

33 Rapport financier

Rapport de la présidente

A l'annonce de ma nomination à la présidence du Conseil des Arts du Canada, à l'automne 2004, j'ai dit à quel point j'étais honorée d'assumer une fonction clé au sein d'un organisme ayant joué un rôle significatif dans ma propre vie artistique. Pendant ma formation à l'École nationale de ballet et au cours de ma carrière de danseuse au Ballet national du Canada, j'étais parfaitement consciente de l'influence déterminante exercée par le Conseil sur la santé et la viabilité à long terme d'organismes, ainsi que sur la carrière d'innombrables artistes.

Mon expérience d'artiste — notamment au sein d'un grand organisme artistique — m'a aussi amenée à m'interroger sur la distribution des fonds. Ayant pu constater à quel point une compagnie de ballet doit économiser, convaincre, quémander et emprunter pour qu'une production puisse exister ou qu'un spectacle puisse amorcer le circuit des tournées, je tenais particulièrement à ce qu'il y ait plus d'argent pour la formation des danseurs, pour les commandes d'œuvres et pour la création et la diffusion de spectacles aux échelles nationale et internationale. J'étais également bien consciente du revenu moyen extrêmement bas d'un professionnel de la danse au Canada : en 2001, ce revenu était estimé à 14 587 $. Les besoins m'apparaissaient flagrants; les solutions, évidentes.

Mon nouveau rôle de présidente m'apporte désormais un point de vue additionnel. Le Conseil des Arts a la responsabilité de soutenir les arts professionnels dans chacune des régions du pays et dans des disciplines tant traditionnelles que nouvelles ou, en d'autres mots, tant les formes classiques que les pratiques émergentes. Le Conseil doit répondre à la véritable explosion artistique de la dernière décennie ainsi qu'aux besoins mouvants d'une population évoluant rapidement. Enfin, il doit accomplir tout cela avec un budget qui ne parvient pas à satisfaire à la demande.

Le conseil d'administration du Conseil des Arts — et je tiens ici à remercier mes collègues du conseil pour l'immense soutien et les encouragements qu'ils m'ont prodigués au cours des premiers mois de mon mandat — et de nombreux professionnels des arts estiment que le Conseil demeure cruellement sous-financé. Il n'y a pas assez de fonds pour réaliser les choses qui doivent être faites afin d'offrir aux Canadiennes et aux Canadiens les choix artistiques auxquels ils ont droit. Les organismes artistiques exploitent leurs ressources jusqu'à leur extrême limite et manquent cruellement de ressources. Les artistes survivent avec des revenus représentant moins des trois quarts du revenu national moyen.

« Les arts nous fascinent et nous enrichissent, et la valeur qu'ils donnent à nos vies soulève des ondes positives qui se propagent au loin. »

La reconduction du financement provenant de l'initiative Un avenir en art marque un bon début pour aborder les besoins à long terme des arts au Canada. Le Conseil se réjouit de travailler de concert avec la communauté artistique et le gouvernement pour s'assurer que les arts constituent une partie intégrante — et stable — des fondements de notre société. Le Canada doit joindre les rangs des pays qui reconnaissent que les arts ne représentent pas un simple divertissement, mais plutôt l'une des composantes essentielles de la vie, une composante aussi essentielle pour la collectivité que les chaussées et les canalisations.

Les arts comptent. Ils comptent pour nos collectivités, tant celles des villes de taille moyenne que celles des grandes agglomérations. Ils comptent pour le développement de nos enfants. Ils nous rappellent qui nous sommes et d'où nous venons. Ils racontent des histoires dont les récits reflètent notre héritage commun et un Canada nouveau. Ils expriment nos valeurs et nous aident à saisir où nous souhaitons aller. De façon spectaculaire et distincte, ils expriment à la face du monde notre identité unique.

Par-dessus tout, ils sont essentiels en raison de ce qu'ils nous apportent en tant qu'individus et non en tant que consommateurs ou maillons de la chaîne économique; bref, en raison de ce qu'ils nous apportent en tant qu'êtres humains intelligents et sensibles. La passion des arts est un sentiment de réciprocité : l'artiste, nous le savons tous, est un passionné, et l'amateur d'art — qu'il soit membre d'un public, lecteur ou spectateur — l'est tout autant. Les arts nous fascinent et nous enrichissent, et la valeur qu'ils donnent à nos vies soulève des ondes positives qui se propagent au loin.

J'assume ma fonction de présidente avec les yeux et les préoccupations d'une artiste, et bon nombre d'artistes ont affirmé que ma nomination avait éveillé chez eux de l'espoir. J'assume aussi ma fonction avec les yeux d'une passionnée des arts, car je sais très bien que les Canadiennes et les Canadiens, tout comme moi, perçoivent les arts avec passion.

Demain nous réserve vraiment un avenir en art.

La présidente,

Karen Kain, C.C.

Rapport du directeur

« Le Canada est *cool* », affirmait récemment l'influent périodique de Grande-Bretagne *The Economist*. Et avec raison! Plus que jamais, le Canada est perçu comme un pays dynamique, cosmopolite, tourné vers l'avenir et doté d'un milieu artistique novateur et totalement à la fine pointe. Que ce soit le film *Ryan* de Chris Landreth, gagnant d'un oscar; l'innovatrice création de danse *Amelia* d'Édouard Lock; la splendide voix de Measha Brueggergosman; l'œuvre *Fountain* de Rebecca Belmore, présentée à la Biennale des arts visuels de Venise; les écrits de Yann Martel ou ceux de Wajdi Mouawad, les artistes canadiens frappent l'imaginaire du monde entier.

Il aura fallu près de 50 ans à la scène artistique canadienne pour que ses artistes comptent couramment parmi les meilleurs au monde. Grâce au soutien éclairé du secteur public, le paysage artistique du Canada s'est intensifié et figure désormais au nombre des plus spectaculaires. Malgré cela, l'infrastructure des arts présente d'importants signes de tension. De nombreux organismes artistiques, grands et petits, peinent à assurer leur propre subsistance. La proportion des revenus que reçoivent les grands organismes artistiques sous forme de subventions du Conseil des Arts du Canada a connu une chute considérable de 23 % à 7 %. Un pourcentage décroissant d'artistes peut aujourd'hui compter sur le soutien du Conseil des Arts ou sur celui d'autres organismes de financement. La nécessité de développer de nouveaux publics issus des jeunes générations constitue toujours un énorme défi pour la communauté artistique, notamment avec la concurrence de divertissements peu coûteux et l'abondance de technologies de loisir.

En 2004-2005, le Conseil des Arts du Canada a consacré ressources et imagination à plusieurs de ces questions. Tout en maintenant l'excellence au cœur de ses priorités pour toute prise de décision relative au financement, le Conseil a soutenu les organismes artistiques en matière de saine gestion, d'innovation, de développement des publics et de diffusion. Il a actualisé le processus d'attribution des subventions individuelles en arts visuels. Il a continué d'accorder une attention toute particulière à la jeunesse et aux productives communautés artistiques autochtones et de cultures diverses. Il a défendu les arts et l'apprentissage des arts en faisant la promotion de leur valeur intrinsèque et des bénéfices durables qui en découlent sur les plans économique et social. Enfin, il s'est également appliqué à former des partenariats et des réseaux pour atteindre des objectifs culturels communs.

Le Conseil des Arts, à l'instar des quelque 1 000 municipalités représentées par la Fédération canadienne des municipalités, a salué le renouvellement du financement de la culture et des arts, pour les cinq prochaines années, dans le cadre de l'initiative Un avenir en art. Il a aussi profité de l'occasion pour rappeler que le maintien de la stabilité à long terme et le soutien de l'excellence constituent des défis qui doivent être relevés.

Depuis plus de deux ans, le Conseil des Arts participe à de vastes consultations et discussions sur l'avenir des arts au Canada et sur son propre rôle au sein de cette écologie complexe. Ces échanges se sont avérés stimulants, d'une portée considérable et représentatifs du caractère foncièrement dynamique des arts au Canada.

Au cours des derniers mois, les membres du conseil d'administration et certains membres du personnel du Conseil ont peaufiné un plan d'entreprise triennal pour la période s'échelonnant de 2005 à 2008. Conçu pour soutenir l'excellence, le plan vise principalement à mettre de l'avant la création, la production et la diffusion, à renforcer l'infrastructure du financement des arts ainsi qu'à encourager la connaissance des arts et la reconnaissance de leurs bienfaits.

Le soutien de l'excellence, à la base de l'ensemble des objectifs du Conseil des Arts du Canada, permet aux artistes et aux organismes artistiques d'atteindre une grande maîtrise de leur art et, de façon générale, fortifie le milieu artistique et lui donne la souplesse nécessaire à son développement. Aussi, il est primordial d'alimenter la créativité, de favoriser l'accessibilité aux arts et de travailler en partenariat avec les différents membres de la communauté artistique. Tout cela requiert, bien sûr, un financement stable et à long terme.

Près de 50 ans après la création du Conseil, l'ensemble du domaine des arts canadiens se trouve à un carrefour. Les défis à relever — que nul n'aurait pu imaginer il y a un demi-siècle — nécessitent une audace et une imagination en tous points semblables à celles qui ont nourri l'esprit visionnaire qui a conduit, en 1957, à la création du Conseil des Arts du Canada.

Durant toutes ses délibérations, le Conseil des Arts ne perd jamais de vue qu'il œuvre pour des artistes figurant parmi les plus passionnants au monde. Il sait par ailleurs que, de plus en plus, les Canadiennes et les Canadiens désirent voir — et applaudir — ces grands artistes. Le succès toujours plus retentissant de nos artistes, ici comme à l'étranger, motive et comble pleinement et sans cesse le Conseil.

J'aimerais enfin exprimer ma profonde gratitude à Karen Kain, présidente du Conseil des Arts du Canada, ainsi qu'aux anciens membres et aux membres actuels du conseil d'administration pour leur enthousiasme exceptionnel. J'adresse aussi mes sincères remerciements à tous les membres de notre personnel, qui œuvrent avec une passion et un dévouement inconditionnels pour les artistes et, conséquemment, pour toutes les Canadiennes et tous les Canadiens.

Le directeur,

John Hobday, C.M.

Énoncé de la destination du Conseil des Arts du Canada

Le Conseil des Arts du Canada s'emploie à faire en sorte que les artistes figurant au cœur de la vie professionnelle des arts et de l'univers artistique au pays, ainsi qu'au cœur de la vie que partagent toutes les Canadiennes et tous les Canadiens, soient appuyés

Les arts

- constituent une source débordante de fierté et de valeurs collectives et nationales
- reflètent la diversité du Canada
- présentent au monde un Canada dynamique, créatif, innovateur et cosmopolite.

Les artistes

- réalisent leur plein potentiel créatif et produisent des œuvres d'art exceptionnelles
- sont reconnus par leurs concitoyens comme des collaborateurs clés de l'activité créatrice et intellectuelle au pays.

Les organismes artistiques

- sont vigoureux et souples sur les plans artistique et organisationnel
- servent avec compétence les intérêts de leurs arts, de leurs pratiques artistiques, de leurs publics et de leurs communautés respectives.

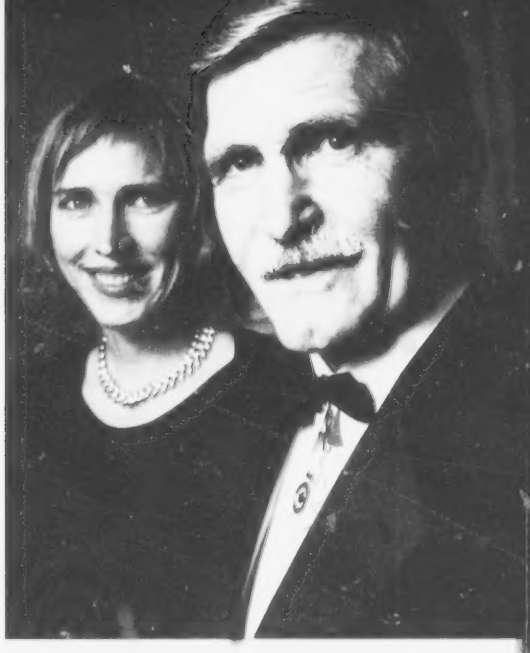

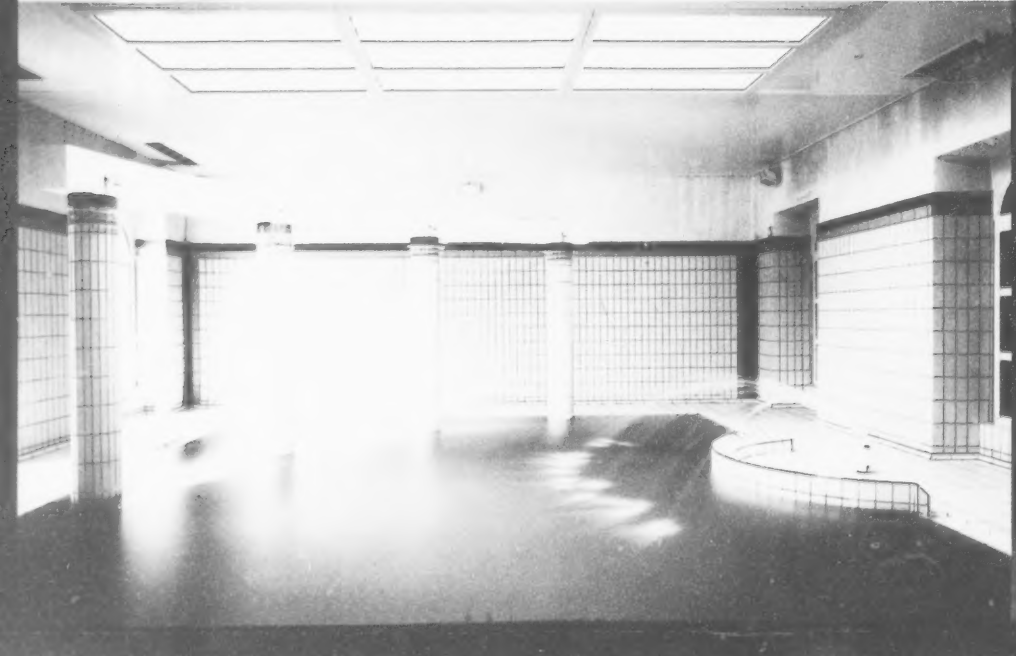

Bilan de l'année

En 2004-2005, le Conseil a accordé environ 6 100 subventions à des artistes et à des organismes artistiques. Il a versé plus de 14 400 paiements à des auteurs par l'intermédiaire de la Commission du droit de prêt public et il a décerné des prix à quelque 100 artistes et chercheurs. Les subventions, les paiements et les prix attribués totalisent 132,3 millions de dollars.

Des films subventionnés par le Conseil aux

OSCARS*

Cette année, deux films canadiens subventionnés par le Conseil des Arts du Canada ont été de la course aux Oscars : de Chris Landreth et de Hubert Davis. a remporté l'Oscar du meilleur court métrage d'animation. Le film raconte l'histoire émouvante du visionnaire animateur Ryan Larkin, qui a lui-même été finaliste aux Oscars en 1969, puis en 1972, et qui mendie aujourd'hui dans les rues de Montréal. Le film conjugue documentaire et animation dans un style que Landreth qualifie de « réalisme psychologique ».

« C'est un grand honneur d'être ainsi reconnu pour ce film — j'y ai travaillé avec passion pendant près de quatre ans », a déclaré Chris Landreth, lors de la cérémonie des Oscars. « Ryan Larkin est un [...] génie, et je voulais raconter son histoire d'une façon originale et visuellement expressive. » Pendant le gala télévisé, Landreth a salué l'appui du Conseil, soit une subvention de 60 000 $ versée en 2001. a remporté plus de 40 prix à divers festivals de films, dont ceux de Cannes, d'Annecy et d'Hiroshima, ainsi qu'à un festival en Espagne. Le film a été présenté à plus d'une centaine de festivals de films dans le monde entier.

En 2002, Hubert Davis a reçu 16 000 $ du Conseil pour son documentaire qui porte sur la vie de son père, Mel Davis, joueur de basket-ball pour les Harlem Globetrotters. a été finaliste dans la catégorie des courts métrages documentaires. L'Office national du film du Canada (ONF) a coproduit et et Copper Heart Entertainment a également coproduit

Le Service des arts médiatiques du Conseil appuie différents genres cinématographiques et vidéographiques, dont l'animation, le documentaire, les films d'art et les films expérimentaux. Si l'ONF et Téléfilm Canada sont réputés pour le soutien qu'ils apportent à l'art cinématographique, le Conseil, lui, l'est pour l'aide qu'il offre bien souvent à la recherche, à la conception et à la production de films au tout début du processus de création. Le premier long métrage de Zacharias Kunuk, acclamé mondialement et gagnant d'une Caméra d'or au Festival de Cannes de 2001, a reçu un tel appui du Conseil.

Filumena
un opéra phénoménal

fusion et le développement des publics, l'Opera de Calgary a réussi à étendre sa programmation au-delà du répertoire traditionnel pour explorer des sujets et des thèmes typiquement canadiens. À l'échelle pancanadienne, le Conseil a joué un rôle clé en ce qui a trait à la création d'opéras par le biais de son Programme d'aide à l'opéra et au théâtre musical, et, aussi, par son investissement dans le Programme de création d'opéra et de théâtre musical canadiens, investissement effectué par le truchement de Opera.ca.

Le Conseil a soutenu la production unanimement acclamée de qui a été présentée au CNA, dans le cadre de l'événement Scène albertaine. Lors de Scène albertaine, les meilleurs artistes de l'Alberta ont pris d'assaut le CNA pendant deux semaines afin de marquer le 100e anniversaire de l'entrée de leur province dans la Confédération.

La danse
de toute urgence

Depuis longtemps, les artistes de la danse ont saisi le pouvoir non seulement créatif, mais aussi salutaire de la pratique de la danse, et ils le communiquent à l'ensemble de la collectivité par le biais de projets d'animation en danse ou de projets de danse communautaire. Cette année, Douglas D. Durand, avec l'aide de la conseillère éditoriale Deborah Meyers, a complété un travail illustrant l'ampleur de cette pratique. Ce travail lui avait été commandé par le Conseil des Arts du Canada, et le Conseil s'apprête à publier ces récits.

Chaque témoignage recueilli manifeste la nécessité de l'expérience artistique au quotidien et l'influence que celle-ci a sur les hommes, les femmes et les enfants qui y participent. Lorsque Candice Larscheid, qui a participé à des projets de danse intégrée, affirme : « Pour moi qui suis handicapée, c'est une expérience thérapeutique de pouvoir exprimer mon mode de vie précaire et complique par mon art, par ma danse », l'urgence de l'art dans nos vies ne fait plus aucun doute. Joe Laughlin, directeur artistique de la résidence vancouvéroise
a aussi remarquablement résumé cette urgence en disant que « [n]otre société est arrivée à un point où les gens veulent prendre part à la création parce que c'est ce qui fait de nous des êtres humains ».

Le recueil trace un portrait éloquent de la diversité des approches de cette pratique au Canada, de son effet rassembleur, de la multiplicité de ses modes de collaboration de sa nature inclusive et participative, et de sa capacité à alimenter et à préserver les diverses cultures qui composent la société canadienne.

Du côté de la scène, les artistes canadiens de la danse ont aussi continué d'élargir leurs publics. La compagnie albertaine Decidedly Jazz Danceworks a effectué sa première tournée pancanadienne avec l'aide, entre autres, de la Brigade volante, un programme de développement organisationnel du Conseil. Le jeune Montréalais Dave St-Pierre a été nommé découverte de l'année 2004 par la revue allemande

Du côté des publications, Zab Maboungou, directrice artistique du Cercle d'expression Nyata Nyata, a lancé

, un ouvrage important sur les fondements de la danse africaine, publié aux Éditions du CIDIHCA. Ce ne sont là que quelques exemples : à vous de surveiller la prochaine saison.

Du théâtre sous de nouveaux toits

La construction d'un théâtre représente, pour bien des compagnies, une étape marquante qui traduit la forte appartenance d'un organisme à sa communauté ainsi que son caractère culturel essentiel. Cette année, le Conseil des Arts du Canada s'est réjoui de voir quatre des compagnies qu'il appuie s'installer dans de nouveaux lieux.

Au Nouveau-Brunswick, le Théâtre populaire d'Acadie a contribué à la réalisation de la salle de spectacle du Centre culturel de Caraquet, un lieu de performance moderne adapté aux exigences de la communauté artistique. Du côté de Moncton, le Théâtre de l'Escaouette a inauguré sa nouvelle salle de spectacle grâce à l'appui des Caisses populaires acadiennes. À Toronto, la compagnie Soulpepper occupera sous peu le Young Centre dans le quartier culturel du district historique de la Distillerie. Unique par sa triple vocation alliant arts de la scène, éducation et services communautaires, le Centre résulte d'une collaboration entre la Soulpepper et le collège George Brown. Ses plans ont été conçus par Thomas Payne de la firme torontoise Kuwabara Payne McKenna Blumberg, qui a remporté l'une des médailles 2004 du Gouverneur général en architecture. En Alberta, le Theatre Junction a acheté le plus ancien théâtre de l'ouest du Canada, amorcé des rénovations en février et y lancera sa prochaine saison en novembre prochain. La compagnie, qui se voue principalement à la production de nouvelles pièces canadiennes et qui a ainsi mis en scène nombre de dramaturges lauréats des Prix littéraires du Gouverneur général, aura donc pignon sur rue dans le quartier culturel de Calgary.

Si certains artisans du théâtre se sont établis encore plus solidement au sein de leurs communautés, d'autres ont conquis et séduit de nouveaux publics. L'imaginative troupe albertaine de marionnettistes Old Trout Puppet (Les Vieilles Truites) a parcouru le Canada — de Jonquière à Victoria — avec des spectacles loués par la critique. Les pièces de Wajdi Mouawad ont effectué des tournées européennes, qui ont fait découvrir au monde le talentueux auteur et metteur en scène.

En 2004-2005, le théâtre canadien a continué de s'imposer fortement au Canada et à l'étranger.

L'excellence
traduite en dollars

Le ministère du Patrimoine canadien a annoncé qu'il injectera 500 000 dollars supplémentaires, en 2005-2006, pour la traduction d'œuvres d'auteurs canadiens, par l'entremise du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition. Le Conseil des Arts du Canada obtiendra ainsi deux fois plus d'argent du Ministère pour la traduction d'œuvres littéraires canadiennes. De plus, le Conseil investira davantage dans la promotion des œuvres traduites en français, en anglais ou en langues autochtones, et publiées au Canada afin de les faire mieux connaître aux lecteurs du Canada.

En 2004-2005, le Programme de traduction internationale du Conseil a attribué 124 subventions totalisant 435 000 $ pour des traductions en 32 langues. Le nombre de demandes d'admission à ce programme a augmenté de 10 % par rapport à l'année précédente.

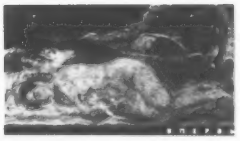

Мари-Сюсси
Лабреш
ПОГРАНИЧНАЯ ЗОНА

Marie-Sissi
Labreche
BORDERLINE

Les programmes de traduction du Conseil ont sans conteste contribué au succès international de la littérature canadienne et concrétise l'idéal de dialogues entre les cultures. Aujourd'hui, plus de Canadiens connaissent leur littérature, et les éditeurs étrangers guettent les nouvelles publications canadiennes. Si les grands noms de la littérature trouvent toujours preneur, de plus en plus, les voix émergentes retiennent l'attention des éditeurs parce que c'est toute la littérature canadienne — avec ses jeunes écrivains et ses écrivains chevronnés — qui jouit d'une solide réputation.

Les œuvres traduites cette année proposaient toute une gamme d'essais, de romans, de pièces de théâtre, de recueils de poésie et de livres de littérature jeunesse. Parmi les choix populaires figuraient
de Margaret Atwood, de Yann Martel,
de Gil Courtemanche, de Carol Shields,
d'Ann-Marie MacDonald, de Gaétan Soucy,
de David Adams Richards,
de Naomi Klein,
de Gerard Bouchard, de Brian Doyle, de Margaret MacMillan, de Michael Ignatieff et, parmi les auteurs de la relève très populaires, Shauna Singh Baldwin, Thomas Wharton et Marie-Sissi Labrèche.

La traduction donne non seulement une nouvelle langue à un livre, mais elle lui confère aussi un second souffle.

Défendre la tradition

du changement en arts visuels

Fort d'une longue tradition de soutien à la création, à la recherche et à la production, le Programme d'aide aux artistes en arts visuels a cherché et trouvé un second souffle malgré des moyens financiers limités. Après cinq années de consultations menées au rythme de discussions animées entre la communauté artistique et le Conseil des Arts du Canada, la proposition initiale a pris la forme d'un programme souple qui aura des répercussions durables sur l'ensemble du domaine des arts visuels.

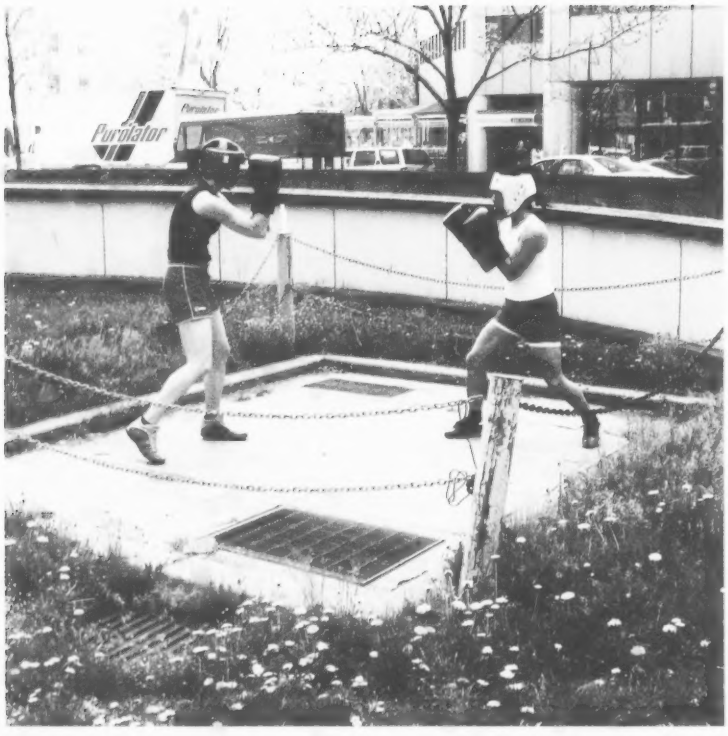

Le programme touche maintenant à une gamme complète d'activités artistiques et offre une aide qui correspond précisément aux différents moments clés de la carrière des artistes. Les retombées escomptées par le Conseil et la communauté artistique résument leur volonté commune de contribuer de façon plus substantielle au travail des artistes des arts visuels ainsi qu'à l'avancement de la pratique. La formule du programme est simple et comprend trois volets : subventions de voyage, subventions de projet et subventions de longue durée. Le volet longue durée innove en proposant une aide annuelle de 40 000 $ pour une période de deux ans. Ce nouveau programme vient clairement reconnaître l'apport des artistes à la discipline et à la recherche en arts.

Dans le but de pleinement promouvoir le talent des artistes canadiens, le Conseil des Arts s'adapte ainsi, depuis près de 50 ans, aux changements que connaissent les arts visuels, et les effets de son appui sont tangibles. Cette année, à l'échelle internationale, plusieurs artistes ont brillamment occupé les studios du Conseil, notamment Germaine Koh (à Berlin), Mathieu Beauséjour et Andrew Forster (à Londres), ainsi que Ron Terada et Edward Poitras (à New York). À la IX exposition internationale d'architecture de la Biennale de Venise, la firme Saucier + Perrotte a présenté une exposition vivement appréciée du public. À sa première édition, le nouveau Prix de Rome en début de carrière a été décerné à Taymoore Balbaa, jeune et prometteur diplômé en architecture qui effectuera, entre autres, un stage auprès de la prestigieuse firme d'architectes espagnole Fernando Martin Menis. Aux foires de New York, de Chicago, de Miami, de Palm Beach et de Berlin, l'appui du Conseil aux galeristes a assuré une juste représentation du marché canadien. En arts visuels, le Conseil a mis le cap sur les 50 prochaines années.

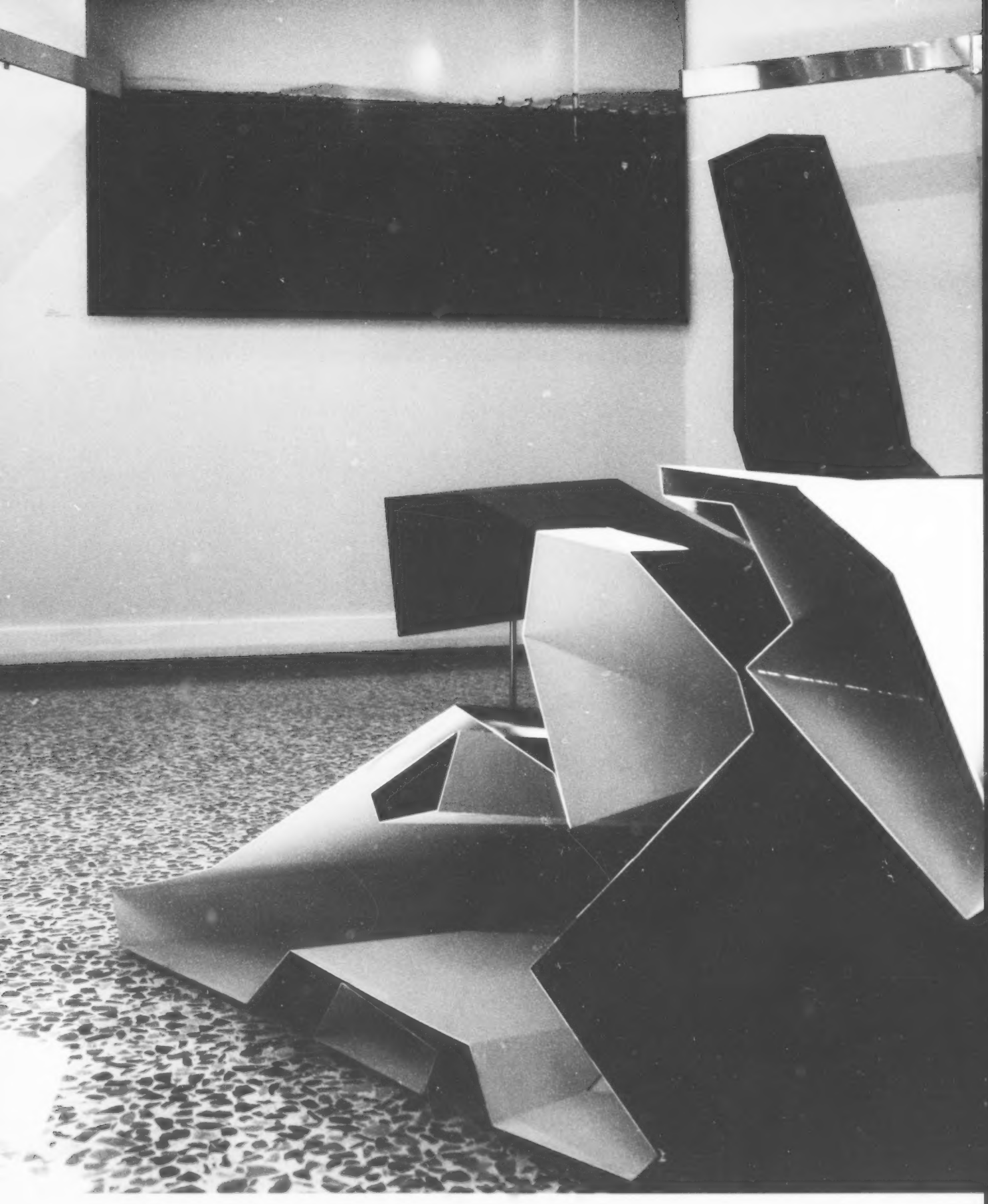

Projeter la danse sur le monde

En 2003-2004, le , publié par le Bureau de la promotion de la diffusion du Conseil des Arts du Canada, récoltait les éloges des promoteurs, des diffuseurs et autres professionnels des arts, et s'attirait aussi l'attention de la revue britannique ( ). Cette année, le a continué de percer les marchés internationaux.

Tout d'abord, l'ambassade du Canada à Berlin a invité le Conseil à monter une présentation du pour sa nouvelle salle multimédia, qui est l'un des plus importants centres multimédias à l'extérieur du Canada. Le Conseil n'a pas manqué de répondre présent à cet appel à la promotion.

Toujours avec son répertoire sous le bras, le Conseil a participé au festival British Danse Edition, au Royaume-Uni, puis, ensuite, à la foire internationale de danse de Düsseldorf (Internationale Tanzmesse NRW), en Allemagne. Accompagné d'agents clés représentant nombre de compagnies répertoriées, le Conseil a coordonné la mise sur pied d'un stand d'information sur les compagnies prêtes à effectuer des tournées sur le marché européen. Diverses compagnies de danse ont aussi offert des extraits de leurs spectacles; notamment la Daniel Léveillé Danse, son audacieux . De plus, le Conseil avait orchestré une séance de projection de films de danse à l'écran (événement intitulé Reel Dance Canada) en collaboration avec la Tanzmesse, Moving Pictures Festival of Danse in Film and Video et Kathleen Smith, conservatrice et directrice artistique du Festival et du Reel Dance. Onze films de danse à l'écran ont été projetés, dont réalisé par Sandi Somers (de Calgary), réalisé par Anne Troake (de St. John's), et réalisé par Édouard Lock (de Montréal).

Enfin, le en ligne a recensé d'autres compagnies, mis à jour son information et ajouté un calendrier des événements à sa documentation. Au même moment, la revue décidait de publier un supplément sur les nouvelles compagnies répertoriées. Il n'en fallait pas plus pour que le Conseil et la coordonnent le lancement de ce supplément à une importante conférence de diffuseurs des arts (Arts Presenters Conference) à New York, qui a réuni près de 4 000 professionnels provenant de plus d'une vingtaine de pays.

À ce jour, le recense 75 compagnies; diffuseurs, agents et promoteurs le consultent régulièrement.

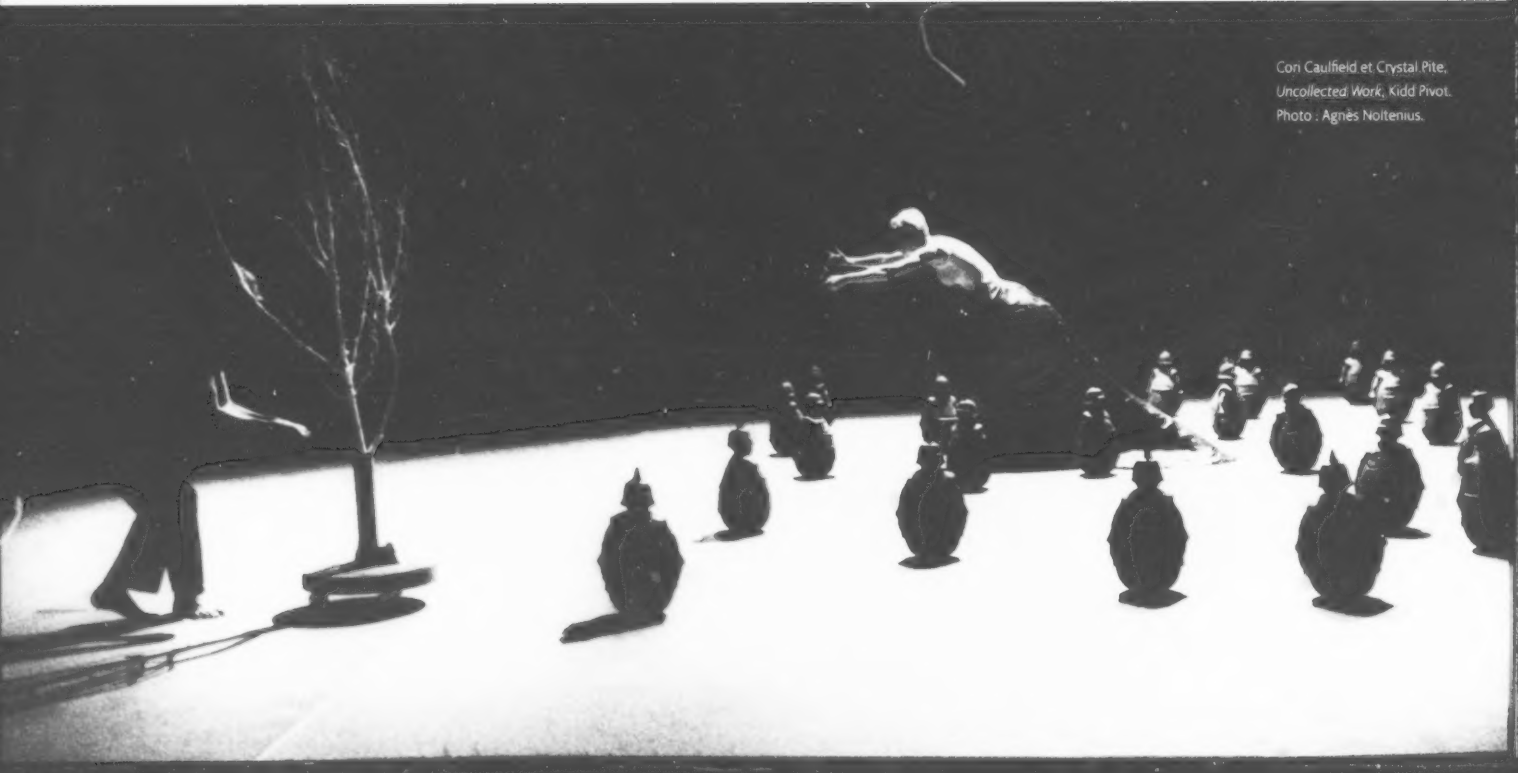

Cori Caulfield et Crystal Pite, *Uncollected Work*, Kidd Pivot. Photo : Agnès Noltenius.

Inter-arts :

explorer le jamais vu

Intrinsequement francs tireurs, les artistes inter-arts remettent en question les idées reçues et repoussent sans cesse les limites de l'imaginaire en amenant le public à découvrir l'excellence qui anime la performance, l'interdisciplinarité, les nouvelles pratiques artistiques et les festivals multidisciplinaires.

En 2004-2005, plus de 150 artistes et organismes artistiques ont été financés par le Bureau Inter-arts du Conseil des Arts du Canada. Parmi eux, les artistes du Leaky Heaven Circus (de Vancouver) et du Cirque Éloize (de Montréal), les artistes des nouveaux médias Kondition Pluriel (de Montréal), les artistes urbains Wayde Compton et Jason de Couto (de Vancouver), les novateurs artistes du monde de l'opéra David Wall et John Greyson (de Toronto), l'artiste de la performance Irene Loughlin (de Vancouver), l'artiste autochtone de l'interdisciplinarité et talentueux fabricant de masques Victor Reece (de l'île Pender, en Colombie-Britannique), les organismes communautaires Red Tree Collective (de Toronto) et Common Weal Community Arts (de Regina), ainsi que l'organisme engagé Action Terroriste Socialement Acceptable / ATSA (de Montréal).

Les diffuseurs de festivals et de séries de spectacles ont également continué à travailler pour que le public ait accès aux créations inter-arts. Le grand public a ainsi pu découvrir les audacieuses performances du Mountain Standard Time Festival de Calgary, le contemporain et interculturel Festival du monde arabe de Montréal et les créations en arts médiatiques du Mois Multi des Productions Recto-Verso, qui se tient à Québec.

En 2004-2005, Inter-arts a lancé son volet web du programme Pensée critique : nouveaux courants. Les 32 essais qui y sont publiés donnent un aperçu de l'ampleur des projets et des tendances des pratiques inter-arts : dialogue sur la nature des œuvres interdisciplinaires d'artistes autochtones (à Vancouver); ateliers sur la marginalisation des femmes et des jeunes filles par le système de justice (à Winnipeg); débats sur le théâtre de rue (à Shawinigan); discussions sur les rapports entre le corps humain et la technologie (à Halifax).

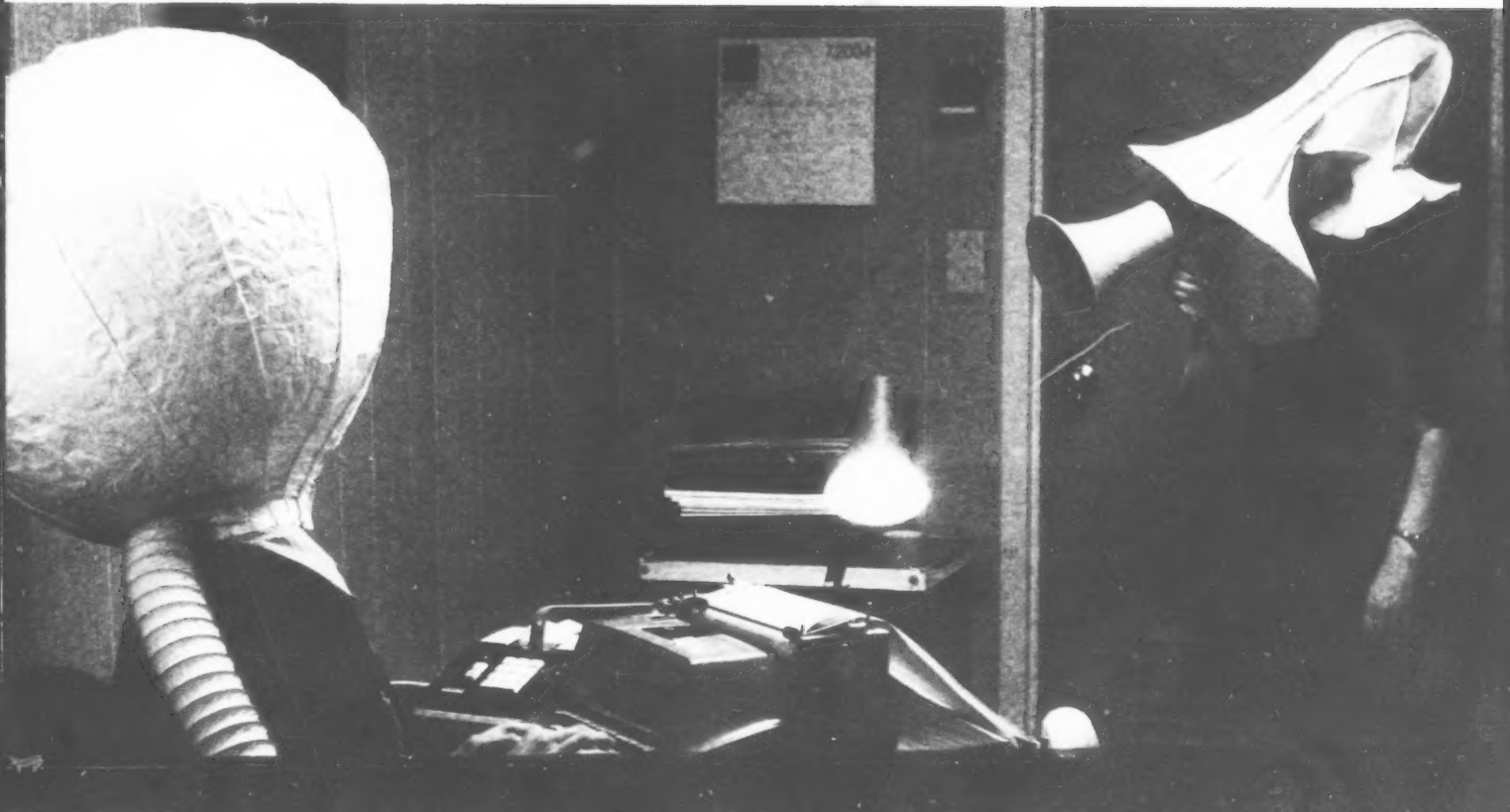

Les formes traditionnelles des

arts autochtones

reçoivent ce qui leur est dû

En juillet 2004, le Conseil des Arts du Canada lançait un nouveau programme afin d'aider les artistes autochtones à préserver et à promouvoir les formes traditionnelles des arts visuels autochtones. Ces pratiques artistiques comprennent la vannerie, la technique de l'appliqué, la broderie perlée, le tissage, les techniques autochtones de poterie et de modelage de l'argile, ainsi que la sculpture sur bois, sur pierre et sur os. Le Programme d'aide aux formes traditionnelles des arts visuels autochtones soutient tant la création et la production des formes traditionnelles des arts visuels autochtones que la recherche, la préservation et la diffusion de ces pratiques.

Ce programme a été créé parce que les formes traditionnelles des arts visuels autochtones ne se transmettent plus d'une génération à l'autre et qu'elles risquent de disparaître complètement si aucune attention n'est portée à leur préservation et à leur évolution. Le programme aide les artistes et les organismes autochtones à préserver leur savoir traditionnel et leur permet aussi de faire évoluer leurs œuvres vers des formes nouvelles et uniques. Bien que déjà admissibles aux différents programmes en arts visuels du Conseil, les artistes autochtones des arts visuels traditionnels se trouvaient fréquemment désavantagés, car la priorité était souvent accordée aux formes d'art plus contemporaines. Ainsi, pendant deux ans, le Conseil consacrera annuellement 300 000 $ à ce programme pilote.

Du côté de la scène artistique autochtone, l'artiste vancouvéroise Rebecca Belmore a été choisie pour représenter officiellement le Canada à la Biennale des arts visuels de Venise de 2005, la plus ancienne et la plus prestigieuse manifestation internationale d'art contemporain au monde. Par son œuvre qui touche la sculpture, l'installation, la vidéo et la performance, l'artiste d'origine anishinabe aborde les notions d'histoire, de lieux et d'identité. La Kamloops Art Gallery et la Morris & Helen Belkin Gallery de l'Université de la Colombie-Britannique organisent l'exposition. La participation canadienne est coordonnée par le Conseil des Arts du Canada, l'ambassade du Canada à Rome et le Musée des beaux-arts du Canada.

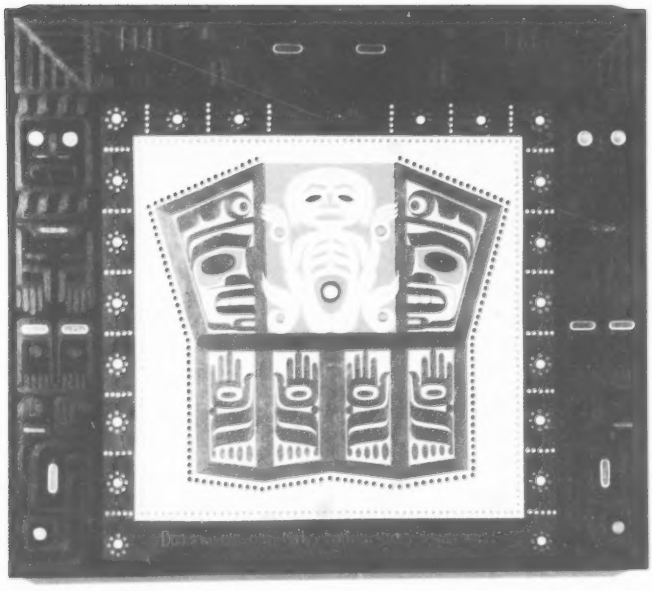

Aider les organismes de cultures diverses à s'enraciner

En 2004, le Conseil des Arts du Canada a procédé à l'évaluation de son Programme d'accroissement de la capacité à l'appui des pratiques artistiques de diverses cultures, une initiative originale échelonnée sur trois ans (de 2001 à 2004) et mise sur pied en collaboration avec le ministère du Patrimoine canadien. L'étude, qui porte sur les petits et moyens organismes artistiques fondés sur les communautés, cherche à déterminer les effets réels de ce programme pluriannuel sur la flexibilité et la consolidation organisationnelles. Les organismes ont donc été invités à déterminer leurs forces respectives en matière de leadership, de prévisions, de gestion, de planification, d'infrastructure et de développement.

Parallèlement, des études de cas portant sur neuf organismes artistiques autochtones et de cultures diverses ont été effectuées. Recueillies dans un document intitulé ces études traitent des pratiques exemplaires (structurelles, promotionnelles, planificatrices, financières, etc.) des organismes suivants : le Black Artists Network of Nova Scotia (BANNS); la compagnie de théâtre et de danse Battery Opera, de Vancouver; la compagnie de théâtre Boca del Lupo, de Vancouver; les Éditions du Centre international de documentation et d'information haïtienne, caribéenne et afro-canadienne (CIDIHCA), de Montréal; les éditions du Gabriel Dumont Institute, de Saskatoon; la compagnie de théâtre, de danse et de musique Red Sky Performance, de Toronto; le festival des arts médiatiques Reel Asian, de Toronto; la Société des artistes autochtones du Yukon (SYANA); et le festival multidisciplinaire Terres en vues, de Montréal.

Toutes deux réalisées en partenariat avec le Patrimoine canadien, ces importantes recherches contiennent de nombreuses informations en matière de santé organisationnelle et de gestion créative. Les résultats, qui seront présentés à l'ensemble de la communauté, permettront également de prendre une décision éclairée quant au renouvellement du Programme d'accroissement de la capacité.

Le précieux appui des donateurs aux arts

Les sociétés canadiennes comptent depuis longtemps parmi les plus importants défenseurs des arts et, aussi, du Conseil des Arts du Canada. Les Prix Molson, par exemple, ont été les premiers prix créés au Conseil, en 1964, grâce à un don de la Fondation Molson. Aujourd'hui, Bell Canada, la Banque Scotia et BMO Groupe financier sont sur la première ligne lorsqu'il s'agit de reconnaître et de récompenser les artistes du Canada.

Depuis 1991, Bell Canada assure le financement du Prix Bell Canada d'art vidéographique. Depuis 1997, la Banque Scotia contribue financièrement à la publicité des Prix Killam ainsi qu'au dîner offert en l'honneur des lauréats. Depuis 1988, BMO Groupe financier commandite l'aspect promotionnel des Prix littéraires du Gouverneur général.

Pour le Conseil des Arts, l'appui qu'offrent commanditaires et philanthropes aux activités artistiques est assurément précieux. Le Conseil reconnaît que la philanthropie est essentielle au soutien des arts, car, peu importe leur valeur, les dons suscitent de profondes et bénéfiques répercussions sur les artistes primés. La générosité de sociétés, de fondations et de particuliers permet au Conseil de prêter des instruments à des musiciens de talent et de décerner, chaque année, des prix à plus d'une centaine d'artistes ainsi qu'à des chercheurs canadiens. En plus de reconnaître l'excellence artistique et universitaire, ces prix contribuent à leur tour au développement de la recherche et de l'exploration dans ces deux secteurs, entraînant, sur une plus grande échelle, des retombées pour tous les Canadiens.

En 2001, lors de la création du Prix Walter-Carsen d'excellence en arts de la scène, Walter Carsen a dit souhaiter du fond du cœur que « [...] ce prix serve aussi de catalyseur à d'autres et les encourage à faire des dons semblables »... un souhait largement partagé par le Conseil des Arts.

Le précieux appui des donateurs aux

La Banque d'œuvres d'art à Washington

À l'automne 2004, des œuvres réalisées par quelques-uns des artistes autochtones canadiens les plus connus ont été présentées à l'ambassade du Canada à Washington. La tenue de l'exposition coïncidait avec les célébrations entourant l'ouverture du nouveau musée amérindien National Museum of the American Indian à Washington.

Cette exposition, qui s'est déroulée du 23 septembre au 27 novembre, a fait ressortir la richesse et la diversité de l'art autochtone canadien. , qui signifie « chant curatif » dans la langue de la nation des Tutchonis du Nord, regroupait les peintures, sculptures, dessins et photographies de 18 artistes autochtones, dont l'artiste anishinabe Norval Morrisseau, l'artiste inuit Isaaci Etidloie, ainsi que les artistes Marianne Nicolson ( ), Connie Watts et Rande Cook, toutes trois originaires de la côte Nord-Ouest du Canada. Les œuvres portaient sur les thèmes de la nature, de la spiritualité et de la politique.

L'exposition a non seulement grandement contribué à faire connaître la Banque d'œuvres d'art au vaste et influent public des milieux culturel et politique de la capitale américaine, mais elle a eu des retombées positives pour les artistes. Depuis, plusieurs d'entre eux ont été pressentis pour d'autres projets au Canada et aux États-Unis.

Si, dans l'ensemble, ces 18 œuvres d'art ont été choisies parmi les 17 552 œuvres d'art contemporain acquises au cours des 33 années d'existence de la Banque, nombre d'entre elles faisaient partie d'un important ensemble d'œuvres d'art autochtones acquises en 2002, lors du 30e anniversaire de la Banque. L'exposition qui a été mise sur pied par Victoria Henry, directrice de la Banque d'œuvres d'art, résulte d'une collaboration entre la Banque d'œuvres d'art, l'ambassade du Canada à Washington et différents services du Conseil, dont le Service des arts visuels, le Secrétariat des arts autochtones, le Bureau de la promotion de la diffusion et la Division des affaires publiques. Ruth Phillips, conservatrice et historienne de l'art, a rédigé le texte de présentation du dépliant promotionnel de l'exposition.

La Banque d'œuvres d'art du Conseil des Arts du Canada possède quelque 17 500 peintures, gravures, photographies et sculptures, réalisées par plus de 3 000 artistes. La Banque détient la plus vaste collection d'œuvres d'art canadien contemporain. Photos : Lipman Still Pictures.

Commission du droit de prêt public

La présence d'ouvrages canadiens dans les bibliothèques publiques du Canada permet à tous les lecteurs d'avoir un accès de première main à l'extraordinaire richesse du travail des auteurs d'ici. Le mandat unique et essentiel de la Commission du droit de prêt public (CDPP) garantit justement aux auteurs une reconnaissance financière pour la présence de leurs livres en bibliothèque. En février 2005, la CDPP a versé 8 962 741 $ à 14 441 auteurs, traducteurs et illustrateurs canadiens. Cette somme représente une compensation pour les 54 776 titres admissibles présents dans les bibliothèques publiques du Canada.

Cette année, la Commission a modifié ses procédures d'échantillonnage des bibliothèques. Alors qu'auparavant elle vérifiait les catalogues des bibliothèques publiques et ceux des bibliothèques universitaires, la CDPP a restreint ses recherches aux seuls catalogues des bibliothèques publiques. Cette représentation plus exacte de l'accessibilité des livres au grand public a donc modifié certains paiements et, à juste titre, suscité diverses réactions.

Sur le plan financier, la Commission s'est réjouie de la reconduction, pour une année additionnelle, du financement qu'elle reçoit de l'initiative Un avenir en art. La CDPP, qui retire annuellement un million de dollars de cette initiative, souhaite vivement que les fonds de cette initiative s'inscrivent de façon permanente dans le budget de base du Conseil des Arts du Canada et, conséquemment, dans son propre budget. Le programme DPP traverse une période importante de mise au point, et la Commission veille à défendre le Programme et, aussi, à présenter des demandes de fonds auprès du gouvernement. L'année 2005-2006 marquera le 20e anniversaire du DPP et s'avérera une excellente occasion pour la Commission de sensibiliser le gouvernement à l'importance d'un financement adéquat pour le programme DPP et, en conséquence, à une rétribution adéquate des auteurs canadiens pour leur travail.

Enfin, après un peu plus de 14 années au poste de secrétaire générale de la CDPP, Gwen Hoover a pris sa retraite. La poète, romancière, nouvelliste et professeure de littérature Carole David, qui vient de terminer sa première année à la présidence de la Commission, a chaleureusement salué le travail accompli par Gwen Hoover. David Schimpky sera le nouveau secrétaire général.

Commission canadienne pour l'UNESCO

La Commission canadienne pour l'UNESCO, établie en vertu de la
joue un rôle consultatif et promotionnel dans le cadre d'un mandat pancanadien et international. L'UNESCO est la seule agence du système des Nations Unies qui soit dotée de commissions nationales. Le Secrétariat de la Commission œuvre sous l'égide du Conseil des Arts du Canada.

En octobre 2004, le littoral de la baie Georgienne est devenu la 12e réserve de biosphère de l'UNESCO. La zone désignée, qui comprend les sources du fleuve Saint-Laurent, forme l'un des plus vastes archipels d'eau douce au monde. En approuvant cette désignation, le Conseil international de coordination du Programme sur l'homme et la biosphère de l'UNESCO a souligné l'extraordinaire collaboration entre les collectivités autochtones, la population locale, les commerçants de la région et les autorités locales ainsi que régionales, qui partagent tous une même vision du développement durable ainsi qu'une même vision de la conservation de l'environnement et de la culture.

De plus, la Commission a déclaré prioritaire la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (2005-2014). Abordée selon des perspectives environnementales, socio-économiques et culturelles, l'éducation en vue du développement durable pose essentiellement une question de valeurs portant sur la notion de respect — respect des autres, de la diversité et de l'environnement — ainsi que sur l'adoption de comportements et de pratiques qui permettent l'épanouissement de chacun. La Commission fait la promotion de la Décennie auprès de différents intervenants, dont les ministères des gouvernements fédéral et provinciaux, les organisations non gouvernementales et les associations professionnelles.

En vue du Congrès mondial sur l'éducation artistique, qui se tiendra à Lisbonne, au Portugal, en 2006, la Commission a établi un partenariat avec le Conseil des Arts du Canada et la Conférence canadienne des arts afin de promouvoir l'importance des arts en tant que partie intégrante de l'éducation dans l'apprentissage formel, non formel ou informel. Dans le but de mieux préparer la position du Canada au Congrès mondial, la Commission a également organisé, aux quatre coins du pays, une série de consultations avec des particuliers, des associations, des institutions, des agences et des ministères gouvernementaux, qui se consacrent à la cause des arts et de l'apprentissage.

La Habana (2001) de Pedro Iozzi, photo en couleurs, 76 x 102 cm,
Banque d'œuvres d'art du Conseil des Arts du Canada.

Indicateurs artistiques du Conseil

132,3 M$
total des investissements du Conseil dans les arts

16 M$
total des fonds versés par le Conseil des arts du Canada à des organismes artistiques et culturels de la province (2004-2005)

10,6 M$
total des fonds versés à des initiatives pour la jeunesse

4,75 $
coût annuel du Conseil par Canadien

0,09 %
représentation du budget du Conseil sur l'ensemble des dépenses fédérales

4,5 %
part des dépenses fédérales en matière de culture, qui est assumée par le Conseil

40 G$
contribution annuelle des arts et de la culture à l'économie canadienne

598 000
nombre de personnes travaillant dans les domaines des arts et de la culture

890
nombre de municipalités canadiennes ayant bénéficié d'une subvention du Conseil (2004-2005)

23 500 $
revenu moyen d'un artiste

Note : À moins d'indications contraires, les chiffres relatifs au Conseil des Arts du Canada visent l'exercice de 2004-2005. Source des statistiques générales sur la culture : *Dépenses publiques au titre de la culture*, 2002-2003, Statistique Canada (87-F0001-XIF); *La culture en perspective*, vol. 15, n° 1, Catalogue Statistique Canada (87-004-XIF).

Le Conseil d'administration et la direction du Conseil des Arts du Canada

(au 31 mars 2005)

Conseil d'administration

Karen Kain
Ontario – Présidente *

Craig Dowhaniuk
Ontario

Simon Brault
Québec – Vice-président

Marie P. Comeau
Nouvelle-Écosse

Jeannita Thériault
Nouveau-Brunswick

Laurent Lapierre
Québec **

David Thauberger
Saskatchewan

Tom Hill
Ontario ***

* nommée le 14 septembre 2004 ** nommé le 5 novembre 2004 *** nommé le 25 novembre 2004

Directeur général

John Hobday

Comité exécutif de gestion

John Hobday,
directeur général

Mark Watters, secrétaire-trésorier, directeur financier et directeur de la Division de l'administration

Carol Bream, directrice par intérim de la Division des arts

Keith Kelly, directeur des Affaires publiques, de la recherche et des communications

John Goldsmith, directeur adjoint des Affaires publiques, de la recherche et des communications

Bureau du secrétaire-trésorier et directeur financier
Division de l'administration

Mark Watters, secrétaire-trésorier et directeur financier

Michelle Chawla, secrétaire adjointe du Conseil

Victoria Henry, directrice de la Banque d'œuvres d'art

Gwen Hoover, secrétaire générale de la Commission du droit de prêt public

David A. Walden, secrétaire générale de la Commission canadienne pour l'UNESCO

Division du chef des services financiers

Luc Charlebois, chef de la Planification financière

Daniel Plouffe, chef des Systèmes de gestion de l'information

Manon Ravary, chef des Ressources humaines

William Stevenson, chef des Services financiers et administratifs

Division des arts

Carol Bream,
directrice par intérim

André Courchesne, chef du Service du théâtre

Russell Kelley, chef du Service de la musique

François Lachapelle, chef du Service des arts visuels

Michelle Legault, chef des Services aux arts

David Poole, chef du Service des arts médiatiques

Melanie Rutledge, chef du Service des lettres et de l'édition

Anne Valois, chef du Service de la danse

Anthony Bansfield, coordonnateur du Bureau de l'équité

Sandra Bender, coordonnatrice du Développement des nouveaux publics, Bureau de la promotion de la littératie

Louise Profeit-LeBlanc, coordonnatrice intérimaire, Initiatives autochtones

Claude Schryer, coordonnateur, Bureau des arts et de la culture

Division des affaires publiques, de la recherche et des communications

Keith Kelly,
directeur

John Goldsmith,
directeur adjoint

Donna Balkan, gestionnaire principale des communications de l'Unité des relations publiques et médiatiques

Kim Lymburner, gestionnaire de la Planification opérationnelle

Claire McCaughey, gestionnaire de l'Unité de la recherche

Terry O'Grady, gestionnaire de l'unité de la conception, de la rédaction et des publications

Janet Riedel Pigott, gestionnaire des relations avec les médias et de l'édition

Le Conseil des Arts du Canada est gouverné par un conseil d'administration composé d'un président, d'un vice-président et de neuf autres membres provenant des différentes régions du Canada. Les membres sont nommés par le gouverneur en conseil (le Conseil des ministres du gouvernement fédéral) pour une période déterminée. Le conseil d'administration, qui se réunit au moins quatre fois par année, est responsable des politiques, des programmes et des budgets du Conseil, ainsi que des décisions relatives aux subventions. Le personnel du Conseil des Arts est dirigé par un directeur, lui aussi nommé par le gouverneur en conseil pour une période déterminée.

En leur qualité de gestionnaires de l'organisme, les membres du conseil d'administration ont notamment la responsabilité de superviser la régie de l'organisme. Le conseil d'administration doit surveiller les affaires du Conseil des Arts, diriger les cadres supérieurs et s'assurer que toutes les questions sur lesquelles le Conseil doit se pencher font l'objet d'un examen attentif.

Afin de l'aider dans son travail, le conseil d'administration dispose de cinq comités permanents : le comité exécutif, le comité de la vérification et des finances, le comité de la régie, le comité de sélection et le comité de placements.

La politique de régie (adoptée en 2001) ainsi que le principe d'évaluation par les pairs (qui définit les relations du Conseil avec la communauté artistique) guident les travaux du conseil d'administration.

Le Conseil des Arts et son personnel s'appuient fortement sur les avis des artistes et des professionnels des arts, issus de toutes les régions du pays, qui sont consultés à titre individuel ou collectif. Pour ce qui est des décisions portant sur l'attribution de subventions à des artistes, à des projets ou à des organismes artistiques, le Conseil a recours à un système d'évaluation par les pairs. Dans le cadre de ce système, des artistes ainsi que d'autres professionnels du milieu (pairs des candidats) évaluent les demandes de subventions, déterminent les priorités et formulent des recommandations au Conseil quant à l'attribution des subventions. Les recommandations des comités d'évaluation sont principalement fondées sur la valeur artistique comparative des demandes soumises dans le contexte donné des différents concours d'envergure nationale.

La politique et le processus d'évaluation par les pairs ont été entérinés officiellement par le conseil d'administration en mars 2000. La politique d'évaluation par les pairs constitue la pierre angulaire des processus d'administration et d'attribution des subventions du Conseil des Arts; seul le conseil d'administration peut la modifier.

À titre d'organisme autonome, le Conseil, en vertu de la *Loi sur le Conseil des Arts du Canada* a les pleins pouvoirs d'établir ses priorités, ses politiques et ses programmes de subventions, et de prendre des décisions en ce qui a trait aux subventions. En sa qualité d'organisme autonome octroyant des fonds publics, le Conseil a également la responsabilité de maintenir la confiance que lui accorde le public, et il doit ainsi rendre compte pleinement et ouvertement de ses activités et de ses décisions.

Karen Kain (présidente)
Simon Brault
Laurent Lapierre

Simon Brault (président)
Craig Dowhaniuk
Karen Kain
Jeannita Thériault

Marie Comeau (présidente)
Simon Brault
Laurent Lapierre
Karen Kain
David Thauberger

Simon Brault (président)
Tom Hill
Karen Kain
David Thauberger

Craig Dowhaniuk
Karen Kain

Tania Willumsen (présidente)
François Colbert
Richard Laferrière
Susan Luke Hill
John H. Matthews
William J. Smith

Politique de régie

Le Conseil des Arts du Canada est gouverné par un conseil d'administration composé d'un président, d'un vice-président et de neuf autres membres provenant des différentes régions du Canada. Les membres sont nommés par le gouverneur en conseil (le Conseil des ministres du gouvernement fédéral) pour une période déterminée. Le conseil d'administration, qui se réunit au moins quatre fois par année, est responsable des politiques, des programmes et des budgets du Conseil, ainsi que des décisions relatives aux subventions. Le personnel du Conseil des Arts est dirigé par un directeur, lui aussi nommé par le gouverneur en conseil pour une période déterminée.

En leur qualité de gestionnaires de l'organisme, les membres du conseil d'administration ont notamment la responsabilité de superviser la régie de l'organisme. Le conseil d'administration doit surveiller les affaires du Conseil des Arts, diriger les cadres supérieurs et s'assurer que toutes les questions sur lesquelles le Conseil doit se pencher font l'objet d'un examen attentif.

Afin de l'aider dans son travail, le conseil d'administration dispose de cinq comités permanents : le comité exécutif, le comité de la vérification et des finances, le comité de la régie, le comité de sélection et le comité de placements.

La politique de régie (adoptée en 2001) ainsi que le principe d'évaluation par les pairs (qui définit les relations du Conseil avec la communauté artistique) guident les travaux du conseil d'administration.

Le Conseil des Arts et son personnel s'appuient fortement sur les avis des artistes et des professionnels des arts, issus de toutes les régions du pays, qui sont consultés à titre individuel ou collectif. Pour ce qui est des décisions portant sur l'attribution de subventions à des artistes, à des projets ou à des organismes artistiques, le Conseil a recours à un système d'évaluation par les pairs. Dans le cadre de ce système, des artistes ainsi que d'autres professionnels du milieu (pairs des candidats) évaluent les demandes de subventions, déterminent les priorités et formulent des recommandations au Conseil quant à l'attribution des subventions. Les recommandations des comités d'évaluation sont principalement fondées sur la valeur artistique comparative des demandes soumises dans le contexte donné des différents concours d'envergure nationale.

La politique et le processus d'évaluation par les pairs ont été entérinés officiellement par le conseil d'administration en mars 2000. La politique d'évaluation par les pairs constitue la pierre angulaire des processus d'administration et d'attribution des subventions du Conseil des Arts; seul le conseil d'administration peut la modifier.

À titre d'organisme autonome, le Conseil, en vertu de la *Loi sur le Conseil des Arts du Canada* a les pleins pouvoirs d'établir ses priorités, ses politiques et ses programmes de subventions, et de prendre des décisions en ce qui a trait aux subventions. En sa qualité d'organisme autonome octroyant des fonds publics, le Conseil a également la responsabilité de maintenir la confiance que lui accorde le public, et il doit ainsi rendre compte pleinement et ouvertement de ses activités et de ses décisions.

Membres des comités du conseil d'administration

Comité exécutif :
Karen Kain (présidente)
Simon Brault
Laurent Lapierre

Comité de la vérification et des finances :
Simon Brault (président)
Craig Dowhaniuk
Karen Kain
Jeannine Thériault

Comité de la régie :
Marie Comeau (présidente)
Simon Brault
Laurent Lapierre
Karen Kain
David Thauberger

Comité de sélection :
Simon Brault (président)
Tom Hill
Karen Kain
David Thauberger

Comité de placements :
Craig Dowhaniuk
Karen Kain

Membres de ce comité ne faisant pas partie du conseil d'administration :
Tania Willumsen (présidente)
François Colbert
Richard Laferrière
Susan Luke Hill
John H. Matthews
William J. Smith

Rapport financier

34 Aperçu financier

36 Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

37 Rapport du vérificateur

38 États financiers

APERÇU FINANCIER

Redressement des états financiers

Le Conseil des Arts du Canada a redressé ses états financiers de 2003-2004. Les principes comptables généralement reconnus du Canada avaient été appliqués incorrectement à la conversion des placements non libellés en devises canadiennes. Par conséquent, les revenus nets de placements, ainsi que d'autres éléments connexes aux états financiers, ont été surestimés dans le rapport annuel de l'an dernier. Les données comparatives de 2003-2004, présentées dans le rapport de cette année, traduisent le redressement de ces valeurs.

Placements

En 2004-2005, le Conseil des Arts du Canada a touché 14,8 millions de dollars en revenus nets de placements. Ce montant est considérablement supérieur à la somme redressée de 934 000 $ pour l'exercice précédent. Les revenus d'intérêts et de dividendes gagnés au cours de l'exercice s'accordaient passablement avec les données rapportées l'an dernier, soit 5 et 3,2 millions de dollars respectivement. Le Conseil a aussi réalisé un gain de 6,5 millions de dollars sur la disposition de placements durant l'exercice.

Au cours de l'exercice, le portefeuille de placements du Conseil a été réinvesti suivant une nouvelle politique de répartition de l'actif. En passant d'un portefeuille investi à hauteur de 85 % dans les titres internationaux et de 15 % dans les obligations canadiennes à un portefeuille investi à hauteur de 68 % dans les titres internationaux, de 20 % dans les obligations canadiennes et de 12 % dans l'immobilier, les fonds à revenu fixe et d'autres alternatifs, le Conseil a augmenté la diversité des titres détenus et des sources de revenus de placements.

À la fin de l'exercice, la valeur marchande du portefeuille s'élevait à 276,8 millions de dollars, soit 6,6 millions de plus que le coût. Ce chiffre représente une augmentation de 15,3 millions par rapport à la valeur marchande de l'exercice précédent. Le tableau ci-dessous fait état des revenus de placements réalisés par les gestionnaires financiers du Conseil des Arts du Canada et d'autres dotations, ainsi que par ceux des dotations Killam.

	Conseil des Arts et autres dotations		Dotations Killam	
	1 AN	5 ANS	1 AN	5 ANS
Rendement total du fonds	8,2 %	1,5 %	8,0 %	1,9 %
Objectif total du fonds	6,0 %	-3,0 %	6,0 %	-1,7 %

Crédits parlementaires et dépenses en matière de subventions

Les crédits parlementaires du Conseil des Arts du Canada n'ont atteint que 152,1 millions de dollars, soit 3,5 millions de moins que l'exercice précédent. Cela résulte autant de la perte du financement d'initiatives particulières que de la contribution du Conseil des Arts à l'exercice pangouvernemental de réaffectation des ressources.

Cette baisse de revenus a surtout pesé sur les programmes de subventions du Conseil. En 2004-2005, les dépenses en matière de subventions totalisaient 132,3 millions de dollars, soit 4,5 millions de moins que l'exercice précédent. Néanmoins, 4 349 artistes ou organismes artistiques ont bénéficié des programmes du Conseil, tout comme 14 441 auteurs bénéficiaires du Programme du droit de prêt public.

Banque d'œuvres d'art

La Banque d'œuvres d'art a pu acquérir au cours de l'exercice, pour ses activités de location, de nouvelles œuvres dont la valeur totale est de 229 000 $. La Banque est de nouveau parvenue à fonctionner au seuil de rentabilité tout au long de l'exercice ainsi qu'à accumuler, en vue de nouveaux achats, un fonds de réserve qui totalisait 445 000 $ en date du 31 mars 2005.

Frais d'administration

L'ensemble des frais d'administration du Conseil des Arts du Canada a été réduit de 129 000 $ en 2004-2005 et a totalisé un montant inférieur de 273 000 $ à celui qui avait été prévu. Les dépenses liées à l'administration générale ont été réduites de 630 000 $ par rapport à celles de l'exercice précédent.

Présentation des états financiers

La présentation des états financiers de cet exercice contient des renseignements supplémentaires sur les instruments financiers dérivés ainsi que des renseignements approfondis sur le portefeuille de placements que détient le Conseil des Arts du Canada. Le Conseil tient à ce que ces informations soient accessibles. Les renseignements fournis devraient permettre au lecteur d'acquérir une meilleure compréhension des activités du Conseil ainsi que des moyens par lesquels il s'efforce d'atténuer les risques inhérents à celles-ci.

Pour les prochains exercices, les normes comptables récemment adoptées par l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) influeront sur la façon de rapporter l'information financière. Ces nouvelles normes entreront en vigueur en 2007-2008, mais pourraient être adoptées plus tôt par le Conseil des Arts du Canada. Ces normes concernent la comptabilisation, la mesure et la classification des instruments financiers, ainsi que la prise en compte des revenus provenant des instruments financiers. Le Conseil travaille actuellement à déterminer la façon dont ces normes toucheront la présentation de ses rapports financiers.

CONSEIL DES ARTS DU CANADA

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers ci-joints du Conseil des Arts du Canada et toute l'information comprise dans le rapport annuel sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers ont été établis par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Lorsque plusieurs méthodes comptables s'appliquaient, la direction a choisi celles qui lui semblaient les plus appropriées vu les circonstances. Les états financiers ne sont pas précis puisqu'ils contiennent des montants fondés sur des estimations et le jugement. La direction a déterminé ces montants par ailleurs raisonnablement fondés pour que les états financiers donnent une image fidèle, à tous les égards importants. La direction a préparé l'information financière présentée dans le reste du rapport annuel et s'est assurée que cette information concorde avec celle que contiennent les états financiers.

Le Conseil des Arts du Canada s'est doté de systèmes de contrôle interne comptable et administratif de qualité supérieure et dont le coût est raisonnable. Ces systèmes ont pour but de fournir une assurance raisonnable que l'information financière fournie est pertinente, fiable et exacte, et que les actifs de l'organisme sont comptabilisés et protégés adéquatement.

Les membres du Conseil sont responsables de la gestion des opérations et des activités du Conseil des Arts du Canada et doivent notamment veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en ce qui a trait aux rapports financiers et aux contrôles internes. Ils confient cette tâche au comité de la vérification et des finances, composé de membres qui ne sont pas des employés du Conseil des Arts du Canada. Le comité de la vérification et des finances rencontre régulièrement les membres de la direction, les vérificateurs internes et les représentants de la vérificatrice générale du Canada. Le comité soumet ses constatations à l'examen du conseil d'administration lorsque celui-ci approuve les états financiers.

La vérificatrice générale du Canada, soit le vérificateur indépendant du Conseil des Arts du Canada, vérifie les états financiers du Conseil, sur lesquels elle rédige un rapport.

Le directeur,

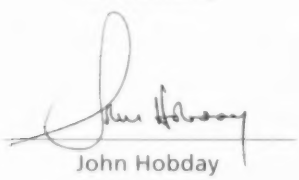

John Hobday

Le secrétaire-trésorier,

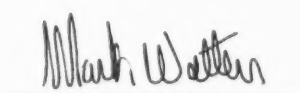

Mark Watters

Le 13 juin 2005

Auditor General of Canada
Vérificatrice générale du Canada

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au Conseil des Arts du Canada
et à la ministre du Patrimoine canadien

J'ai vérifié le bilan du Conseil des Arts du Canada au 31 mars 2005 et les états des résultats, de l'évolution de l'avoir et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

Lyse Ricard, CA
vérificatrice générale adjointe

Ottawa, Canada
Le 13 juin 2005

ÉTATS FINANCIERS

CONSEIL DES ARTS DU CANADA
Bilan au 31 mars

	2005	2004 (Redressé – note 17)
	(en milliers de dollars)	
ACTIF		
À court terme		
Équivalents de trésorerie (note 4)	1 614 $	4 748 $
Revenus de placements débiteurs	3 917	224
Débiteurs	4 793	3 183
Frais payés d'avance	211	176
Montants à recevoir liés aux instruments financiers dérivés (note 5)	555	-
	11 090	8 331
Placements (note 6)	270 243	262 927
Œuvres d'art et instruments de musique (note 7)	19 099	19 278
Autres immobilisations (note 8)	4 400	4 153
Total de l'actif	**304 832 $**	**294 689 $**
PASSIF		
À court terme		
Crédit bancaire	1 782 $	1 798 $
Subventions à payer	21 324	22 601
Créditeurs et charges à payer	2 517	3 011
Crédits parlementaires reportés	3 289	441
Montants à payer liés aux instruments financiers dérivés (note 5)	526	-
	29 438	27 851
Revenus reportés	2 553	2 608
Avantages sociaux futurs (note 9)	1 424	1 328
Contributions reportées (note 10)	945	1 306
Total du passif	**34 360**	**33 093**
DOTATIONS PRIVÉES (note 11)	**68 548**	**69 343**
AVOIR		
Dotation		
Contribution initiale	50 000	50 000
Surplus affecté	121 245	123 600
	171 245	173 600
Surplus		
Investi dans des œuvres d'art et instruments de musique	19 099	19 278
Non affecté	11 580	(625)
	30 679	18 653
Total de l'avoir	**201 924**	**192 253**
Total du passif, des dotations privées et de l'avoir	**304 832 $**	**294 689 $**

Pour le Conseil :

La présidente,

Karen Kain

Le vice-président,

Simon Brault

(Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers)

CONSEIL DES ARTS DU CANADA
État des résultats pour l'exercice terminé le 31 mars

	2005	2004 (Redressé – note 17)
	(en milliers de dollars)	
REVENUS		
Revenus nets de placements (note 12)	14 764 $	934 $
Revenus nets de la Banque d'œuvres d'art (note 13)	76	274
Autres	2 047	1 492
Total des revenus	**16 887**	**2 700**
DÉPENSES		
Programmes		
Subventions (tableau 1)	132 328	136 794
Administration (tableau 2)	9 121	8 620
Services	3 915	4 799
	145 364	150 213
Commission canadienne pour l'UNESCO (note 13)	1 946	1 634
Administration générale (tableau 2)	11 609	12 239
Total des dépenses	**158 919**	**164 086**
Coût d'exploitation net avant le crédit parlementaire	142 032	161 386
Crédit parlementaire	152 111	155 604
Excédent (déficit) de l'exercice	**10 079 $**	**(5 782) $**

(Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers)

CONSEIL DES ARTS DU CANADA
État de l'évolution de l'avoir pour l'exercice terminé le 31 mars

	2005	2004 (Redressé – note 17)
	(en milliers de dollars)	
DOTATION		
Contribution initiale	50 000 $	50 000 $
Surplus affecté		
Solde au début de l'exercice	123 600	116 070
Somme affectée (au) du surplus non affecté au cours de l'exercice	(2 355)	7 530
Solde à la fin de l'exercice	121 245	123 600
Solde de la dotation à la fin de l'exercice	**171 245 $**	**173 600 $**
SURPLUS		
Investi dans des œuvres d'art et instruments de musique		
Solde au début de l'exercice	19 278 $	19 368 $
Cessions nettes au cours de l'exercice	(408)	(308)
Somme affectée du surplus non affecté au cours de l'exercice	229	218
Solde à la fin de l'exercice	19 099	19 278
Non affecté		
Solde au début de l'exercice, avant redressement	13 548	17 584
Redressements cumulatifs des exercices antérieurs – note 17	(14 173)	(4 679)
Solde au début de l'exercice, après redressement	(625)	12 905
Excédent (déficit) de l'exercice	10 079	(5 782)
Somme affectée de (à) la dotation au cours de l'exercice	2 355	(7 530)
Somme affectée au surplus investi dans des œuvres d'art et instruments de musique au cours de l'exercice	(229)	(218)
Solde à la fin de l'exercice	11 580	(625)
Solde du surplus à la fin de l'exercice	**30 679 $**	**18 653 $**

(Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers)

CONSEIL DES ARTS DU CANADA
État des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars

	2005	2004 (Redressé – note 17)
	(en milliers de dollars)	
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (déficit) de l'exercice	10 079 $	(5 782) $
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Pertes de change non matérialisées	7 645	12 186
Revenus de distribution des placements libellés en devises	(4 357)	(2 361)
Contributions reportées virées des dotations privées	(795)	(2 922)
Amortissement - autres immobilisations	901	1 198
Amortissement - autres immobilisations – Banque d'œuvres d'art	117	106
Avantages sociaux futurs	96	81
	13 686	2 506
Variation des éléments hors trésorerie de l'actif et du passif liés à l'exploitation	(4 707)	4 055
Rentrées de fonds liées aux activités d'exploitation	**8 979**	**6 561**
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Contributions reçues de dotations	**-**	**85**
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Achat de placements	(182 421)	(18 329)
Vente et échéance de placements	171 817	8 413
Acquisition d'autres immobilisations et d'œuvres d'art et d'instruments de musique	(1 493)	(2 992)
Sorties de fonds liées aux activités d'investissement	**(12 097)**	**(12 908)**
Diminution de la trésorerie	(3 118)	(6 262)
Trésorerie au début de l'exercice	2 950	9 212
(Crédit bancaire net) position de trésorerie nette à la fin de l'exercice	**(168) $**	**2 950 $**
Se compose de :		
Équivalents de trésorerie	1 614 $	4 748 $
Crédit bancaire	(1 782)	(1 798)
	(168) $	**2 950 $**

(Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers)

CONSEIL DES ARTS DU CANADA
Notes aux états financiers
31 mars 2005

1. Pouvoirs, activités et objectifs

Le Conseil des Arts du Canada, constitué en 1957 par la *Loi sur le Conseil des Arts du Canada*, qui a été modifiée par la suite par le Projet de loi C-40, n'est pas mandataire de Sa Majesté et est considéré comme un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. En vertu de l'article 85 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le Conseil des Arts du Canada n'est pas assujetti aux sections I à IV de la partie X de cette loi. Le Conseil des Arts du Canada est un organisme national qui a pour objectifs de favoriser et de promouvoir l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'œuvres d'art.

Le Conseil des Arts du Canada réalise ses objectifs par l'entremise d'un programme de subventions qui s'adresse aux artistes professionnels et organismes artistiques canadiens. Le Conseil des Arts du Canada encourt des dépenses d'administration et de services dans la prestation de ses programmes. Les dépenses d'administration, qui sont détaillées au tableau 2, représentent les coûts directs de la prestation des programmes. Les dépenses de services relatifs aux programmes représentent principalement les coûts liés à l'attribution des subventions du Conseil. Les dépenses d'administration générale représentent les coûts liés à la gestion d'entreprise, aux communications, aux ressources humaines, à l'informatique, aux finances, aux locaux et à l'amortissement.

La *Loi sur le Conseil des Arts du Canada* assigne au Conseil des Arts du Canada les fonctions et tâches relatives à la Commission canadienne pour l'UNESCO. La Commission conseille le gouvernement canadien sur ses relations avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). La Commission favorise aussi la coopération entre les organismes de la société civile et l'UNESCO.

2. Conventions comptables importantes

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Voici les principales conventions comptables suivies par le Conseil :

a) Incertitude relative à la mesure

Pour préparer des états financiers conformément aux PCGR du Canada, le Conseil doit faire des estimations et poser des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés des revenus et des dépenses pour l'exercice. Les principaux éléments susceptibles de faire l'objet d'estimations sont les passifs liés au personnel, les revenus de placements débiteurs et la durée de vie utile des immobilisations. Les montants réels pourraient différer des estimations.

b) Équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont inscrits à leur valeur d'acquisition. Ils représentent des placements à court terme fortement liquides, facilement convertibles en espèces pour des montants connus et exposés à des risques de changement de valeur négligeables. Les équivalents de trésorerie figurant au bilan du Conseil comprennent des unités d'un fonds commun à court terme.

c) Placements

Les placements sont inscrits au prix coûtant et sont dévalués à la valeur marchande lorsque la perte de valeur est considérée permanente. Les placements peuvent être vendus selon les changements en besoin de liquidités et pour un rééquilibrage de la composition du portefeuille spécifié dans la politique de placement.

d) Autres immobilisations et œuvres d'art et instruments de musique

Le matériel et les améliorations locatives sont inscrits au prix coûtant, net de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire, pendant la durée utile estimative de l'actif comme suit :

Matériel de bureau	5 ans
Améliorations locatives	durée du bail

Les acquisitions d'œuvres d'art et d'instruments de musique sont capitalisées au prix coûtant. Les dons d'œuvres d'art et d'instruments de musique sont inscrits à la valeur d'expertise. Aucun amortissement n'est enregistré pour ces actifs.

e) Avantages sociaux futurs

i) Indemnités de départ

Les employés ont droit à des indemnités de départ tel que le prévoient les conditions d'emploi et la convention collective. Le coût de ces indemnités est imputé aux résultats de l'exercice au cours duquel elles sont gagnées par les employés. Le passif est fondé sur les meilleures estimations et hypothèses de la direction et il est calculé en fonction des salaires des employés et le nombre d'années de service en date du 31 mars. Dans le cas d'employés de 50 ans ou plus, avec une année de service ou plus, une semaine de salaire est enregistrée par année de service continu jusqu'à un maximum de 28 semaines. Dans le cas d'employés de moins de 50 ans, avec une année de service ou plus, une demi-semaine de salaire est enregistrée par année de service continu jusqu'à un maximum de 26 semaines. Ces indemnités constituent pour le Conseil la seule obligation de cette nature dont le règlement entraînera des paiements ultérieurs.

ii) Indemnités de retraite

Tous les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations versées à titre d'employeur représentent le coût complet pour le Conseil. Ce montant est équivalent à un multiple des cotisations versées par les employés et pourrait changer au fil du temps selon la situation financière du Régime. Les cotisations sont imputées à l'exercice au cours duquel les services sont rendus et représentent l'ensemble des obligations en matière de prestations de retraite du Conseil. Le Conseil n'est pas tenu à l'heure actuelle de verser des cotisations au titre des insuffisances actuarielles du Régime de retraite de la fonction publique.

f) Dotation – surplus affecté

Lorsque les revenus nets de placements dépassent les besoins opérationnels du Conseil au cours de l'exercice, une somme peut être affectée au surplus affecté du compte de dotation à même le solde du surplus non affecté. Quand les revenus nets de placements ne comblent pas les besoins opérationnels du Conseil, une somme peut être affectée du surplus affecté du compte de dotation au surplus non affecté.

g) Constatation des revenus

i) Revenus de placements

Les revenus de placements sont constatés selon la comptabilité d'exercice et comprennent les gains et pertes réalisés sur l'aliénation de placements, les gains et pertes de change sur les contrats de change à terme échus, les dividendes et intérêts gagnés par les fonds communs, les ajustements de la juste valeur non réalisés des instruments financiers dérivés non réglés et les gains ou pertes de change résultant de la réévaluation des placements libellés en devises utilisant le taux de change en vigueur au 31 mars. Les gains et pertes sur les placements vendus durant l'exercice sont enregistrés lorsqu'ils sont réalisés, et l'actif correspondant est supprimé du bilan. Les gains et pertes réalisés représentent l'écart entre le produit de disposition et le prix d'achat, moins les frais liés à la disposition.

ii) Crédit parlementaire

Le crédit parlementaire est constaté à titre de revenu de l'exercice pour lequel il est approuvé par le Parlement. Les crédits parlementaires visant des exercices futurs, qui sont reçus du Parlement avant la fin de l'exercice, sont inscrits comme crédits parlementaires reportés. Les crédits parlementaires sont principalement utilisés pour l'exploitation.

iii) Contributions

Le Conseil des Arts du Canada applique la méthode du report pour comptabiliser les contributions.

Les contributions non affectées sont constatées à titre d'autres revenus de l'exercice au cours duquel elles sont reçues ou de l'exercice au cours duquel les fonds sont engagés pour le Conseil des Arts du Canada, si le montant peut être raisonnablement estimé et si leur perception est raisonnablement assurée. Les revenus de placements non affectés sont inscrits à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

Les contributions et les revenus de placements grevés d'affectations d'origine externe sont inscrits comme contributions reportées et sont constatés à titre de revenus de l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées.

Les contributions de dotations sont constatées à titre d'augmentations directes des dotations privées.

Les contributions en nature sont inscrites à leur juste valeur lorsqu'elles sont reçues.

iv) Revenus de location de la Banque d'œuvres d'art

Les revenus de location d'œuvres d'art sont enregistrés dans l'exercice au cours duquel les services sont rendus. Ils sont inclus dans les revenus nets de la Banque d'œuvres d'art à l'état des résultats.

v) Autres revenus

Les autres revenus sont principalement composés de subventions annulées qui ont été approuvées dans les exercices antérieurs.

h) Subventions

Les subventions sont inscrites à titre de dépense de l'exercice pour lequel elles ont été approuvées par le Conseil.

i) Instruments financiers dérivés

Le Conseil est exposé à un risque de change puisqu'il détient des titres émis sur le marché international libellés en devises. Le Conseil utilise des instruments financiers dérivés pour gérer son risque de change.

Les politiques et objectifs de placement du Conseil limitent l'usage des instruments financiers dérivés aux contrats de change à terme dans le but de gérer ce risque. Le Conseil détient ses instruments financiers dérivés jusqu'à échéance et ne les utilisent pas pour des fins spéculatives.

Le Conseil n'applique pas la comptabilité de couverture pour ces instruments financiers dérivés. Les instruments financiers dérivés sont inscrits au bilan lors de leur acquisition et en sont retirés à leur échéance. Dès son début ainsi que par la suite, chaque instrument financier dérivé est reconnu comme actif ou passif au bilan à sa juste valeur. Les instruments financiers dérivés avec une valeur positive sont inscrits comme un élément d'actif à titre de montants à recevoir liés aux instruments financiers dérivés. Les instruments financiers dérivés avec une valeur négative sont inscrits comme un élément de passif à titre de montants à payer liés aux instruments financiers dérivés. Toutes les variations de la juste valeur sont constatées à l'état des résultats dans les revenus nets de placements au cours de l'exercice où elles surviennent.

j) Conversion des devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les éléments de revenus et de dépenses sont convertis aux taux de change moyen durant l'exercice. Les gains et pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

k) Contrat de location - exploitation

Le Conseil s'engage dans des contrats de location-exploitation pour ses locaux. Les incitatifs à la location sont enregistrés en réduction de la dépense pour locaux selon la méthode linéaire pendant la durée du bail.

l) Modifications comptables à venir

En janvier 2005, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a publié les deux normes comptables suivantes, dont le Conseil devra tenir compte dans ses livres comptables :

Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation - Cette norme définit les critères de comptabilisation, de sortie du bilan, d'évaluation et de classification des instruments financiers. Le Conseil devra classer ses actifs financiers dans les catégories suivantes : détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à leur échéance, disponibles à la vente, prêts et créances. Le traitement comptable de ces instruments dépendra de leur classification. Les actifs financiers détenus à des fins de transaction ou disponibles à la vente seront évalués à leur juste valeur; les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance ainsi que les prêts et créances le seront au coût après amortissement.

Résultat étendu - Cette norme exige que certains gains et certaines pertes, qui feraient normalement partie du bénéfice net, soient présentés dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce qu'ils puissent être constatés dans le bénéfice net. Par conséquent, le Conseil devra peut-être présenter un nouvel état financier, intitulé Résultat étendu, pour comptabiliser de tels montants tant qu'ils ne sont pas réalisés.

Ces nouvelles normes entreront en vigueur pour le Conseil au cours de l'exercice 2007-2008. Toutefois, il est possible de les adopter plus tôt grâce à des dispositions prévues à cet effet. Le Conseil étudie actuellement l'incidence de ces normes sur la présentation de son information financière.

3. Modification de convention comptable

Note d'orientation concernant la comptabilité NOC-13 – Relations de couverture et abrégé du Comité sur les problèmes nouveaux n° 128 – Comptabilisation des instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction (négociation) ou de spéculation ou à des fins autres que de couverture (CPN 128)

L'ICCA a publié la NOC-13 portant sur les relations de couverture, qui est entrée en vigueur pour le Conseil le 1er avril 2004. La nouvelle norme contient des critères plus rigoureux que les relations de couverture doivent satisfaire afin que le Conseil puisse appliquer la comptabilité de couverture. Les instruments financiers dérivés détenus par le Conseil qui ne constituent pas une couverture aux termes de cette note d'orientation doivent être inscrits au bilan à leur juste valeur, et toute modification de cette juste valeur doit être portée au débit ou au crédit de l'état des résultats conformément au CPN 128.

Le Conseil a utilisé des contrats de change à terme au cours de l'exercice à titre de couverture pour certains placements. Ces relations de couverture ne se qualifient pas pour la comptabilité de couverture. Par conséquent, le Conseil a adopté le CPN 128 prospectivement en 2004-2005 tel que l'exigent les PCGR du Canada. Avant 2004-2005, le Conseil utilisait la méthode de la comptabilité de couverture (méthode comptable de règlement) pour ses instruments financiers dérivés.

À la suite de l'adoption du CPN 128, le Conseil a inscrit un gain net au titre de l'ajustement à la juste valeur non réalisé de 29 000 $ (un gain non réalisé de 555 000 $ et une perte non réalisée de 526 000 $) à l'état des résultats pour 2004-2005. Ce montant a été inscrit à l'état des résultats dans les revenus nets de placements. L'incidence sur le bilan de la comptabilisation des instruments financiers dérivés à leur juste valeur a entraîné une augmentation des actifs de 555 000 $ et une augmentation des passifs de 526 000 $.

4. Équivalents de trésorerie

L'objectif du Conseil envers sa gestion des liquidités est de s'assurer que la valeur en capital des fonds est conservée, que les placements sont liquides et que les revenus d'intérêts soient maximisés en respectant les contraintes de qualité et de liquidité établies par la politique de placement. Les catégories de placement autorisées sont régies par une politique de placement à court terme approuvée par le conseil d'administration.

Le Conseil investit ses excédents temporaires de trésorerie dans un fonds commun à court terme géré par Lancaster Investment Counsel. Tous les titres détenus dans le fonds sont cotés R1 (bas), A (bas) ou mieux par une agence reconnue de notation. Le fonds comprend des titres émis par le gouvernement fédéral ou garantis par celui-ci et des titres de sociétés. Sauf pour les titres fédéraux et garantis au niveau fédéral, pas plus de 10 % du portefeuille à court terme ne sont investis dans les titres d'un même émetteur. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005, le rendement global du portefeuille était de 2,63 % (2004 – 2,47 %) et le délai moyen pondéré avant échéance au 31 mars 2005 était de 37 jours (2004 – 77 jours).

La valeur comptable nette des équivalents de trésorerie au 31 mars 2005 et au 31 mars 2004 se rapprochait de la valeur marchande.

5. Instruments financiers dérivés

L'utilisation d'instruments financiers dérivés s'est limitée à des contrats de change à terme. Le Conseil utilise actuellement des contrats de change à terme, qui représentent des engagements d'achat ou de vente de devises dont le règlement doit se faire à une date ultérieure précise et à un taux fixe, pour gérer son risque de change. Ces contrats sont normalement pour une durée de trois mois.

Toute opération comporte nécessairement des risques de perte, qui sont de deux ordres. Il y a, d'une part, le risque de crédit, soit le risque que l'une des deux parties à une opération ne respecte pas les modalités de l'entente, entraînant des pertes financières pour l'autre partie, et, d'autre part, le risque du marché, lié aux fluctuations des taux de change ou des taux d'intérêt.

Le Conseil limite son risque de crédit en ne traitant qu'avec des contreparties solvables. Au cours de l'exercice, le Conseil a conclu des contrats de change à terme afin de limiter son risque de change sur ses fonds d'actions libellés en devises qui sont gérés par Barclays Global Investors. Le Conseil limite son risque du marché en respectant les plafonds établis par sa politique de placement.

Même si les contrats de change à terme sont mesurés selon leurs montants nominaux, ces montants ne sont pas inscrits au bilan puisqu'ils ne servent seulement qu'à calculer les paiements et ne représentent pas les montants échangés. Des contrats de change à terme, avec un montant nominal de 93 millions de dollars et dont la date de règlement est fixée au 6 juillet 2005, étaient en vigueur à la fin de l'exercice (2004 - 106 millions).

Depuis le 1er avril 2004, et de façon prospective conformément à la NOC-13, le Conseil comptabilise et évalue ses contrats de change à terme à leur juste valeur, les variations de la juste valeur marchande étant enregistrées aux résultats. La juste valeur nette des contrats de change à terme en vigueur est de 29 000 $ (un gain non réalisé de 555 000 $ et une perte non réalisée de 526 000 $) et représente la juste valeur du gain net si leur règlement prenait place le 31 mars 2005. La variation positive de la juste valeur est inscrite au bilan à titre de montants à recevoir liés aux instruments financiers dérivés, la variation négative de la juste valeur est inscrite à titre de montants à payer liés aux instruments financiers dérivés et le gain net non réalisé est porté à l'état des résultats dans les revenus nets de placements. Avant le 1er avril 2004, le Conseil n'évaluait pas ses instruments financiers dérivés à leur juste valeur, mais selon la comptabilité de règlement. La juste valeur des contrats de change à terme en vigueur au 31 mars 2004 était de 1 337 000 $. Le gain non constaté et non réalisé sur ces contrats de change à terme n'était pas inscrit au bilan.

Les revenus nets de placements incluent un gain de change de 8,5 millions de dollars (2004 – 4,1 millions) sur les contrats de change à terme échus. Dans les revenus de placements débiteurs, un montant à recevoir de 2,6 millions de dollars (2004 – (0,9 million)) a été enregistré pour les contrats de change à terme échus au 31 mars, dont la date de règlement est le 6 avril 2005 (2004 – 6 avril 2004).

6. Placements

	2005			2004 (Redressé - note 17)		
	Prix coûtant		Valeur marchande	Prix coûtant		Valeur marchande
	$	%	$	$	%	$
			(en milliers de dollars)			
Dotation du Conseil des Arts du Canada et autres dotations						
Fonds communs :						
Actions	157 812 $	74,3	162 085 $	173 510 $	85,0	172 985 $
Obligations	41 408	19,5	42 513	30 689	15,0	32 730
Alternatifs	4 283	2,0	4 523	-		-
Fonds à revenu fixe	8 450	4,0	9 607	-		-
Immobilier	472	0,2	470	-		-
Hypothèques	1	0,0	1	3		3
	212 426	100,0	219 199	204 202	100,0	205 718
Dotations Killam						
Fonds communs :						
Actions	43 415	75,1	42 568	51 390	87,5	47 980
Obligations	10 961	18,9	11 241	7 335	12,5	7 823
Alternatifs	1 137	2,0	1 200	-		-
Fonds à revenu fixe	2 186	3,8	2 488	-		-
Immobilier	118	0,2	118	-		-
	57 817	100,0	57 615	58 725	100,0	55 803
Total des placements	270 243 $		276 814 $	262 927 $		261 521 $

Les objectifs à long terme de la dotation du Conseil des Arts du Canada et des autres dotations, ainsi que des dotations Killam sont de générer un rendement réel à long terme afin de financer les coûts d'administration des divers programmes, tout en maintenant le pouvoir d'achat du capital de la dotation.

Le Conseil des Arts du Canada investit dans des parts de fonds communs d'actions, d'obligations et de fonds alternatifs, dans des fonds à revenu fixe distincts et dans des fonds de placements immobiliers. Les catégories de placement autorisées ainsi que la composition du portefeuille sont régies par une politique de placement approuvée par le conseil d'administration. Les fonds communs sont gérés par des directeurs de placements professionnels.

Le Conseil administre son portefeuille selon les références approuvées par les membres du conseil d'administration, en juin 2004. Ce faisant, la composition de l'actif peut varier selon un minimum et un maximum.

Catégories d'actif	% Actuel	% Minimum	% Référence	% Maximum
Actions	74,5 %	55 %	68 %	80 %
Obligations	19,4 %	10 %	20 %	25 %
Alternatifs	2,0 %	0 %	4 %	6 %
Fonds à revenu fixe	3,9 %	0 %	4 %	6 %
Immobilier	0,2 %	0 %	4 %	6 %

Au 31 mars 2005, le Conseil travaillait à atteindre ces références. Les écarts par rapport à ces références représentent la période de transition pour le transfert d'actifs d'une catégorie à l'autre.

Les placements dans les fonds commun d'actions comprennent des parts dans quatre fonds communs. Ces fonds communs investissent dans le marché international. Les placements dans le fonds commun d'obligations comportent des obligations du gouvernement canadien et de sociétés qui ont une cote de crédit minimum de BBB établie par une agence reconnue de notation. Les placements dans les fonds communs alternatifs comportent un éventail varié de diverses catégories d'actif sur les marchés canadien et international. Les placements dans les fonds à revenu fixe comportent principalement des fonds à revenu fixe canadiens dont : des fiducies de placements immobiliers, des fiducies commerciales et industrielles, des fiducies de redevances liées au cours des produits, ainsi que des fiducies de pipelines et de production d'énergie. Les actifs inclus dans l'immobilier sont des immeubles commerciaux évalués entre 2 et 15 million chacune.

Fonds	2005 Taux de rendement annuel	2004 Taux de rendement annuel
Actions		
Templeton - Fiducie globale – série 2	6,5 %	42,7 %
Barclays - Fonds indiciels	10,6 %	37,8 %
Obligations – Fonds indiciel d'obligations Univers de Barclays	5,0 %	10,7 %
Alternatifs – Fonds mondial Macro de Barclays, classe A	11,7 %	S/O
Fonds à revenu fixe - Acuity	18,6 %	S/O

Les fonds communs d'actions sont gérés par deux directeurs. Franklin Templeton Investments gère le fonds commun de la Fiducie globale – série 2 de Templeton, un portefeuille actif de titres internationaux. Barclays Global Investors (BGI) gère trois fonds indiciels de façon à offrir un rendement analogue à celui de l'indice mondial. Ces fonds sont : Fonds indiciel d'actions canadiennes de Barclays, le Fonds indiciel d'actions Alpha Tilts, catégorie B, de Barclays et le Fonds indiciel d'actions Alpha Tilts International, catégorie B, de Barclays. Les obligations sont du Fonds indiciel d'obligations Univers, classe A, de Barclays. Le fonds commun d'obligations doit offrir un rendement analogue à celui de l'indice obligataire universel Scotia Capital Markets. Le fonds commun alternatif est le Fonds mondial Macro, catégorie A, de Barclays. Les fonds à revenu fixe sont des comptes distincts, gérés par Acuity Investment Management. Ces fonds doivent offrir un rendement analogue à celui de l'indice du Fonds indiciel de titres à revenu fixe Scotia Capital. Les placements dans l'immobilier sont gérés par Greiner-Pacaud Management Associates et ils seront faits sur une période de deux à trois ans lorsque les occasions de placements surviendront. Les placements immobiliers viennent tout juste de débuter et, donc, aucun taux de rendement n'est encore disponible.

La valeur marchande est fondée sur les cours du marché calculé par les directeurs de placements au 31 mars.

7. Œuvres d'art et instruments de musique

	2005	2004
	(en milliers de dollars)	
Œuvres d'art	17 551 $	17 730 $
Instruments de musique	1 548	1 548
	19 099 $	19 278 $

La Banque d'œuvres d'art du Conseil des Arts du Canada possède le plus grand nombre d'œuvres d'art contemporain canadiennes au Canada, soit près de 17 550 peintures, sculptures, dessins, photographies et estampes, réalisés par plus de 3 000 artistes. La Banque loue ces œuvres d'art à des parties intéressées; actuellement, environ 6 000 (2004 - 6 000) œuvres sont louées à des ministères et organismes fédéraux, des associations, des hôpitaux, des écoles, des municipalités et des entreprises privées.

Le Conseil des Arts du Canada a créé la Banque d'instruments de musique en 1985; celle-ci possède actuellement un archet de violoncelle et cinq instruments de qualité. Le Conseil des Arts gère en outre le prêt de sept instruments de musique, prêtés par un bienfaiteur anonyme jusqu'en août 2006.

8. Autres immobilisations

	2005			2004
	Prix Coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	(en milliers de dollars)			
Matériel de bureau	6 401 $	5 559 $	842 $	1 080 $
Améliorations locatives	4 670	1 112	3 558	3 073
	11 071 $	6 671 $	4 400 $	4 153 $

9. Avantages sociaux futurs

i) Indemnités de départ

Le Conseil paie des indemnités de départ à ses employés, fondées sur les années de service et le salaire en fin d'emploi. Ce régime n'étant pas capitalisé, il ne détient aucun actif et présente un déficit égal à l'obligation au titre des indemnités constituées. Ces indemnités seront payées à même les crédits parlementaires futurs ou autres sources de revenus. L'information sur ce régime se détaille comme suit au 31 mars :

	2005	2004
	(en milliers de dollars)	
Obligation au titre des indemnités constituées au début de l'exercice	1 328 $	1 247 $
Coût de l'exercice	166	143
Indemnités payées au cours de l'exercice	(70)	(62)
Obligation au titre des indemnités constituées à la fin de l'exercice	1 424 $	1 328 $

ii) Indemnités de retraite

Le Conseil et tous les employés admissibles contribuent au Régime de retraite de la fonction publique. Ce régime offre des prestations fondées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen de fin de carrière. Ces prestations sont entièrement indexées selon la hausse de l'indice des prix à la consommation. Le Conseil et ses employés ont fait les contributions suivantes au Régime de retraite de la fonction publique :

	2005	2004
	(en milliers de dollars)	
Cotisations patronales	1 346 $	1 408 $
Cotisations salariales	598	584

10. Contributions reportées

Les contributions reportées représentent la portion non utilisée des revenus nets des dotations reçues sous forme de legs et de dons affectés à des fins précises établies par les donateurs et qui sont grevés d'affectations d'origine externe. Les contributions reportées comprennent également d'autres sources de revenus affectées à des fins précises. Les fonds des dotations sont inclus dans le portefeuille de placements du Conseil et la quote-part de chaque dotation est calculée selon la valeur marchande du portefeuille au moment où la dotation a été reçue. Les augmentations au cours de l'exercice comprennent les revenus nets ou pertes nettes de placements (intérêt, dividendes et gains nets ou pertes nettes en capital) calculés annuellement selon la quote-part de chaque dotation, plus les revenus de toute autre source. L'utilisation des fonds constatée au cours de l'exercice est égale aux dépenses de subventions et d'administration engagées pour donner suite aux fins précises de chaque dotation.

	2005	2004 (Redressé – note 17)
	(en milliers de dollars)	
Solde au début de l'exercice	1 306 $	1 279 $
Augmentation – revenus nets (pertes nettes) de placements	1 707	(88)
Utilisation des fonds	(2 863)	(2 807)
Virements des dotations privées (note 11)	795	2 922
Solde à la fin de l'exercice	945 $	1 306 $

11. Dotations privées

Les dotations privées se composent de dons à fins déterminées reçus par le Conseil. Le principal de 33 835 685 $ doit demeurer intact. Le Conseil peut également virer au principal une partie du revenu gagné sur ces dons une fois que les besoins opérationnels du Conseil aient été satisfaits. Si les besoins opérationnels du Conseil excèdent les revenus gagnés, un transfert du principal aux opérations sera fait pour le total ou une portion de l'excédent.

Variations dans les dotations privées :

	2005	2004 (Redressé – note 17)
	(en milliers de dollars)	
Solde au début de l'exercice	69 343 $	72 180 $
Ajouter les dons reçus durant l'exercice :		
Prix Joan-Lowndes	-	85
Déduire :		
Dotations privées virées aux contributions reportées (note 10)	(795)	(2 922)
Solde à la fin de l'exercice	68 548 $	69 343 $

12. Revenus nets de placements

	2005	2004 (Redressé – note 17)
	(en milliers de dollars)	
Gains nets (pertes nettes) sur l'aliénation de placements	6 449 $	(194) $
Gains nets (pertes nettes) de change	512	(8 038)
Dividendes	4 960	4 175
Intérêts	3 205	3 172
Virement des contributions reportées et dotations privées	1 177	2 895
Frais de gestion du portefeuille de placements	(1 539)	(1 076)
	14 764 $	934 $

13. Revenus nets de la Banque d'œuvres d'art et Commission canadienne pour l'UNESCO

	2005	2004
	(en milliers de dollars)	
Revenus nets de la Banque d'œuvres d'art		
Revenus de location	1 647 $	1 756 $
Autres revenus	168	158
Administration	(1 622)	(1 534)
Amortissement	(117)	(106)
Revenus nets de la Banque d'œuvres d'art	76 $	274 $

	2005	2004
	(en milliers de dollars)	
Commission canadienne pour l'UNESCO		
Programme – dépenses	767 $	698 $
Programme – contributions reçues	(4)	(316)
Administration	1 183	1 252
	1 946 $	1 634 $

Les dépenses de programmes représentent principalement les coûts associés aux activités de la Commission dans le cadre de réunions internationales portant sur l'éducation, la science et la culture. Ces dépenses sont compensées par les contributions reçues de divers organismes en partenariat avec la Commission pour ces activités. Les dépenses d'administration représentent les coûts directs de la prestation des programmes de la Commission.

14. Engagements

a) Les paiements de subventions se prolongeant pendant les exercices à venir sont sujets à l'obtention de fonds du Parlement. Les subventions de cette catégorie qui ont été approuvées avant le 31 mars 2005 sont payables comme suit :

	(en milliers de dollars)
2006	55 199 $
2007	35 056

b) Le Conseil est signataire de contrats de location-exploitation à long terme pour des locaux. Voici le loyer annuel minimum net :

	(en milliers de dollars)
2006	3 143 $
2007	3 143
2008	3 143
2009	3 302
2010	3 314
2011 – 2014	11 335

15. Opérations entre apparentés

Le Conseil est apparenté, en propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement canadien. Le Conseil conclut des opérations avec les apparentés dans le cours normal de ses activités, aux mêmes conditions que celles conclues avec des parties non apparentées. Durant l'exercice, le Conseil a engagé 297 000 $ (2004 – 95 000 $) pour des dépenses de subventions et a enregistré 1 981 000 $ (2004 – 2 148 000 $) pour des revenus de location d'œuvres d'art, des contributions et autres revenus avec des apparentés.

Au 31 mars, le Conseil avait inscrit, à son bilan, les montants suivants pour des opérations entre apparentés :

	2005	2004
	(en milliers de dollars)	
Débiteurs	4 451 $	2 699 $
Subventions à payer	219	119
Créditeurs et charges à payer	6	11
Revenus reportés	771	694

Le Conseil n'est pas exposé à des risques significatifs de taux d'intérêt ou de crédit relativement à ses débiteurs.

16. Juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers du Conseil comprennent les équivalents de trésorerie, les débiteurs, les revenus de placements débiteurs, les montants à recevoir liés aux instruments financiers dérivés, les placements, le crédit bancaire, les subventions à payer, les créditeurs et charges à payer et les montants à payer liés aux instruments financiers dérivés qui découlent du cours normal de ses activités. La valeur comptable de ces instruments financiers, excluant les placements et les montants liés aux instruments financiers dérivés, se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance imminente.

La juste valeur des placements est estimée en utilisant les cours estimatifs du marché qui sont calculés par les directeurs de placements. La valeur marchande est indiquée à la note 6.

La juste valeur estimative des instruments financiers dérivés est calculée à partir des taux ponctuels du marché et des taux de change à la fin de l'exercice. La juste valeur est indiquée à la note 5.

17. Redressements des résultats des exercices antérieurs

Le Conseil a déterminé que la valeur comptable de ses placements au 31 mars 2004 et des exercices antérieurs (2001 à 2003) était surestimée. Le Conseil n'a pas appliqué adéquatement les principes comptables généralement reconnus du Canada qui demandent la conversion des actifs monétaires libellés en devises en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Au lieu, les placements ont été enregistrés à leur coût d'origine convertis en dollars canadiens en utilisant le taux en vigueur à leur date d'acquisition.

Par conséquent, les états financiers comparatifs présentés pour l'exercice terminé le 31 mars 2004 ont été redressés. Les corrections se détaillent comme suit : les placements ont diminué de 18 171 000 $, les revenus nets de placements et l'excédent (déficit) ont diminué de 9 494 000 $, les contributions reportées ont diminué de 288 000 $, les dotations privées ont diminué de 3 710 000 $, le solde de début du surplus non affecté a diminué de 4 679 000 $, ce qui représente l'effet cumulatif de l'erreur des exercices antérieurs à 2004, et le solde à la fin du surplus non affecté a diminué de 14 173 000 $. Il n'y a aucune incidence sur l'information présentée pour l'exercice en cours.

18. Chiffres correspondants

Certains chiffres de 2004 ont été reclassés pour se confirmer à la présentation adoptée en 2005.

CONSEIL DES ARTS DU CANADA
Tableau des subventions par service pour l'exercice terminé le 31 mars

	(en milliers de dollars)	
Programmes des arts	2005	2004
Musique	26 808 $	27 383 $
Théâtre	22 461	22 605
Lettres et édition	19 983	20 336
Arts visuels	17 318	17 354
Danse	14 819	16 392
Arts médiatiques	12 262	12 738
Commission du droit de prêt public	9 025	9 010
Équité	1 772	2 037
Inter-arts	1 517	1 587
Promotion de la diffusion	1 149	1 189
Autres	2 937	3 937
Programme Killam		
Bourses de recherche Killam	1 009	1 203
Prix Killam	500	500
Autres prix et bourses		
Fonds Japon-Canada	209	150
Commission internationale du théâtre francophone	113	97
Prix Victor-Martyn-Lynch-Staunton	105	86
Prix Molson	100	100
Bourse John-G.-Diefenbaker	75	75
Bourse John-B.-C.-Watkins	50	15
Autres prix et bourses < 50 000 $	116	-
	132 328 $	**136 794 $**

Tableau 2

CONSEIL DES ARTS DU CANADA

Tableau des dépenses d'administration pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2005			2004
	Programme	Administration générale	Total	Total
Traitements	6 436 $	3 968 $	10 404 $	9 697 $
Avantages sociaux	1 498	1 111	2 609	2 672
Locaux	84	2 765	2 849	3 087
Services professionnels et spéciaux	276	1 071	1 347	1 354
Amortissement	-	901	901	1 198
Déplacements du personnel	543	218	761	845
Impression, publication et reprographie	35	626	661	803
Communications	186	224	410	432
Dépenses des réunions, y compris honoraires des membres	58	217	275	298
Dépenses et matériel de bureau	5	263	268	268
Gestion de l'information	-	226	226	171
Dépenses diverses	-	19	19	34
	9 121 $	**11 609 $**	**20 730 $**	**20 859 $**